UEL

UNION DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES

ANNUAIRE DE LA COMPÉTITIVITÉ

2015

2015

ANNUAIRE DE LA COMPÉTITIVITÉ

PUBLICATION DE L'UNION DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES

SEPTEMBRE 2015

CONTENU

L'ESSENTIEL À SAVOIR 4

01 PREFACE 5
ANNUAIRE DE LA COMPÉTITIVITÉ

02 LA COMPÉTITIVITÉ 8
MOTEUR DE CROISSANCE

03 EXECUTIVE SUMMARY 10
COMPÉTITIVITÉ-COÛT
COMPÉTITIVITÉ HORS COÛT 14
NIVEAU DE VIE ET COHÉSION SOCIALE 18

01 INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ-COÛT 20

01 TAUX D'INFLATION 22
02 COÛTS SALARIAUX UNITAIRES NOMINAUX 26
03 PRODUCTIVITÉ GLOBALE DES FACTEURS 30
04 TERMES DE L'ÉCHANGE 34
05 PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR SALAIRES 36
06 IMPÔT DES SOCIÉTÉS 40
07 TAUX DE TVA STANDARD 42
08 PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ 44
09 PRIX DU GAZ 46

02 **INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ HORS-COÛT** 48

10 FORMATION DE DEUXIÈME CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 50
11 DÉPENSES ANNUELLES D'ÉDUCATION PAR ÉLÈVE 52
12 FORMATION D'ÉTUDES SUPÉRIEURES 54
13 FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE 56
14 DÉPENSE INTÉRIEURE BRUTE DE R&D (DIRD) 58
15 NOMBRE DE CHERCHEURS POUR 1.000 ACTIFS 60
16 NOMBRE DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES PAR MILLION D'HABITANTS 62
17 PROPENSION À ENTREPRENDRE 64

03 **INDICATEURS DE NIVEAU DE VIE ET DE COHÉSION SOCIALE** 66

18 REVENU NATIONAL BRUT AU PRIX DU MARCHÉ 68
19 CROISSANCE DE L'EMPLOI 70
20 TAUX DE CHÔMAGE 72
21 LÉGISLATION DE PROTECTION DE L'EMPLOI 74
22 PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE 76
23 DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 82

BASE DE DONNÉES STATISTIQUES 84

PRÉSENTATION DE L'UEL 85

L'ESSENTIEL À SAVOIR

DISCLAIMER

L'actualisation de l'annuaire de la compétitivité est un exercice récurrent qui présente une image de l'économie luxembourgeoise à un moment donné. La présente édition se focalise sur l'année 2014 et reprend les données statistiques au 31 août 2015.

La rapide évolution de la conjoncture économique pourrait faire apparaître un décalage entre les descriptions présentées dans ces pages et l'actualité socio-économique.

Bien que l'UEL s'efforce dans la mesure du possible d'obtenir du contenu fiable de la part des fournisseurs de données, l'UEL ne peut être tenue responsable des erreurs de ces derniers.

01 PRÉFACE

2015

ANNUAIRE DE LA COMPÉTITIVITÉ

Après les années de crise, l'économie de la zone euro semble enfin renouer avec la croissance. Surtout au Luxembourg, les déclarations politiques et syndicales de fin de crise n'ont pas tardé à se multiplier. Pourtant, les performances de l'économie mondiale demeurent fragiles.

En effet, avec la chute de l'euro comme des prix du pétrole, des taux d'intérêts quasiment nuls, les récentes turbulences boursières, la crise de la dette publique, la baisse de croissance en Asie ou encore les tensions géopolitiques dues à l'Etat islamique, les incertitudes dominent. Tous ces facteurs en équilibre instable peuvent basculer négativement à tout moment et on se demande par quels remèdes miracles la politique et les banques centrales pourraient encore contre-braquer pour amortir le moindre choc exogène.

L'Europe et ses Etats membres restent donc soumis à une rude épreuve. Le Luxembourg aussi reste fragile en dépit d'un secteur financier qui continue de réussir sa transition. Notre croissance est le fait de facteurs majoritairement externes, notamment l'immigration, mais ne peut pas se prévaloir de gain en productivité. Dans cet environnement en mutation permanente, il est primordial que le Luxembourg maintienne une position compétitive vis-à-vis de ses principaux partenaires économiques. Pour y arriver, il devra relever un certain nombre de défis qui imposent l'adoption d'actions concrètes.

Un des principaux défis consiste à améliorer les niveaux de productivité qui depuis la crise en 2008 tendent à décliner ou à stagner dans pratiquement toutes les branches économiques, alors que les coûts salariaux continuent d'augmenter.

Etant donné des niveaux de productivité et d'évolution très disparates d'un secteur à l'autre, une politique salariale uniforme répondant à un dangereux principe du « *One size fits all* » n'est pas adaptée. Ce problème a d'ailleurs été mis en relief par la Commission européenne dans ses recommandations émises vis-à-vis du Grand-Duché dans le cadre de la procédure du semestre européen.

En effet, nos coûts salariaux unitaires évoluent de manière catastrophique depuis 2007 pendant que le discours public semble s'orienter davantage à des slogans évoquant une « *fin de l'austérité et de la modération salariale* ». Il serait grand temps d'objectiver le débat - pourquoi pas par une désindexation généralisée de l'économie et par un mécanisme qui consisterait à lier l'évolution des coûts salariaux à celle de la productivité. À cela s'ajoute encore la problématique du différentiel d'inflation avec nos partenaires économiques qui continue de se creuser.

Pour le Gouvernement et pour le monde politique en général, c'est un sujet qui fâche et qui, par conséquent, n'a été sérieusement discuté à aucune des rencontres à caractère tripartite depuis l'accession aux commandes de l'actuel équipe dirigeante. Les excellents chiffres conjoncturels, l'inflation basse et la croissance de la main d'œuvre nous anesthésient au point de tomber dans une sorte de « *Dutch disease* ». Pourquoi par exemple fixer les salaires dans l'industrie en fonction des niveaux de rémunération observés dans le secteur financier – à productivité plus élevée, mais stagnante – ou dans les administrations publiques – qui ne mesurent pas leur productivité ?

En janvier 2015, le Gouvernement et l'UEL sont tombés d'accord sur un certain nombre de mesures essentielles qui toutes, directement ou indirectement, touchent à la compétitivité, notamment la flexibilité du temps de travail, la lutte contre le chômage, l'amélioration du système d'éducation nationale, ainsi que le maintien du »

01 PRÉFACE

» niveau compétitif actuel des prélèvements obligatoires sur les salaires. Cette dernière promesse donne aux entreprises une part de prévisibilité non négligeable qui leur facilite l'investissement dans leur avenir.

Mais d'autres éléments jouent un rôle important. L'UEL ne saurait trop insister sur la nécessité d'améliorer l'environnement général des entreprises qui inclut notamment un cadre fiscal et réglementaire propre à ancrer au Luxembourg et à attirer à la fois des PME de haute technologie et de grands acteurs économiques internationaux. Il importe également de stimuler l'innovation et les efforts de R&D des entreprises, de favoriser une meilleure synergie entre les milieux de la recherche et le monde des entreprises *(plus de « spin-offs » par exemple)* et entre la recherche publique et privée.

Il faudra continuer à valoriser nos moteurs de croissance que sont l'université, la progression des dépenses publiques en R&D, le réseau performant de fibres optiques ou encore l'avènement de secteurs tels que « *Information et communication* » et « *Activités spécialisées, scientifiques et techniques* ».

L'économie luxembourgeoise ne vit que grâce à des marchés ouverts. Ainsi, en 2013 nos exportations de biens et services étaient égales à un peu plus du double de notre PIB. Les ratios correspondants s'établissent à 83% en Belgique, 46% en Allemagne, 28% en France et 44% dans la zone euro. Les seules exportations de biens sont un peu moins flamboyantes, mais elles atteignaient tout de même 42% du PIB en 2013, contre 33% pour la zone euro. D'où la nécessité pour nos entreprises d'être compétitives à l'international ou dans la Grande Région. La promotion de l'ouverture des marchés est indispensable à notre petite économie exportatrice et les efforts de commercialisation du pays comportant notamment l'initiative d'un nouveau « *nation branding* » s'annoncent prometteurs.

Plus généralement, il importe de rappeler également le poids des PME dans notre économie qui en constituent l'épine dorsale. Elles représentent 99,5% de nos entreprises, 67% de l'emploi et 68% du PIB, sans compter leur impact en termes d'innovation et de développement de nouveaux produits.

Les PME et leurs besoins spécifiques doivent être abordés de manière pleinement transversale. Cette dimension doit irriguer l'ensemble du processus d'élaboration des politiques économiques, le tout conformément au principe fort vanté, mais finalement insuffisamment appliqué du « *Think Small First* ». Il convient de promouvoir la création et la croissance des PME en s'attaquant résolument à l'ensemble des problèmes qui entravent leur développement :

- moins de procédures ;
- délais plus courts ;
- capital versé moindre ;
- financement des investissements ;
- faciliter les transmissions d'entreprises familiales ;
- simplifier les démarches administratives pour les PME en matière d'accès aux aides à la R&D *(les coûts de transaction sont actuellement souvent supérieurs aux aides publiques)*.

Très concrètement, il convient de poursuivre l'effort de simplification administrative pour atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est fixés en la matière - notamment par l'adoption du projet de loi « *Omnibus I* » et la mise en chantier d'un « *Omnibus II* », conformément à l'accord précité de janvier 2015. Dans le même ordre d'idée et pour un pays qui se présente comme un hub IT de renommée mondiale, une informatisation accélérée de toutes les procédures administratives serait d'ailleurs du plus bel effet pour notre nation branding.

Jean-Jacques Rommes
ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ
&
PRÉSIDENT DU
COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UEL

Parmi les secteurs qui ont le mieux performé en 2014, les services – notamment financiers – occupent une place de choix. Ils ont alimenté l'essentiel du produit de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal. Leur stabilité apparaît donc primordiale. La diversification interne de notre Place financière semble être à la base de la bonne résistance du Luxembourg à la crise financière et aux changements législatifs et réglementaires qui ont suivi. Mais la résilience du secteur des services n'est pas un don du ciel : elle est le résultat d'un combat de tous les instants face à une concurrence internationale de plus en plus exacerbée. Un cadre général favorable aux affaires est donc essentiel dans cette perspective.

A cet égard, la fiscalité des entreprises joue un rôle primordial car le cadre international de la fiscalité évolue à grande vitesse et les niches de souveraineté luxembourgeoises disparaissent. La fin du secret bancaire, la réorganisation européenne de la perception de la TVA sur les services électroniques, la lutte contre les mécanismes internationaux de double non-imposition, autant de sujets font que le Luxembourg devra se positionner dorénavant vis-à-vis d'une concurrence acharnée par rapport au taux d'imposition sur le revenu des personnes morales. Le Gouvernement n'a pas le droit de rater cette partie de sa réforme fiscale annoncée.

Bref, du chemin reste à parcourir. Pour y parvenir, l'Annuaire de la compétitivité de l'UEL n'est qu'une modeste boussole, mais essentielle pour mesurer nos progrès.

Bonne lecture

02 LA COMPÉTITIVITÉ

MOTEUR DE CROISSANCE

La compétitivité est au cœur du modèle de développement luxembourgeois. C'est le degré de compétitivité des entreprises luxembourgeoises qui détermine le niveau des activités économiques et qui génère la croissance économique dont sont tributaires les recettes du budget étatique et de la sécurité sociale. C'est aussi le degré de compétitivité des entreprises qui permet d'améliorer durablement le niveau de vie des habitants, de leur procurer un emploi, des salaires attractifs et un niveau élevé de cohésion sociale.

Le discours sur la compétitivité est un discours sur les moyens : la compétitivité ne constitue pas une fin en soi, mais un outil au service du bien-être. En effet, elle est un moyen pour relever le niveau de vie et pour améliorer le bien-être social.

Depuis 2003, le Comité de coordination tripartite porte une attention particulière à l'évolution de la compétitivité de l'économie nationale. Le Gouvernement avait alors chargé M. Lionel Fontagné, professeur en sciences économiques à l'Université Paris I *(Panthéon - Sorbonne)*, de réaliser un rapport sur la compétitivité du Luxembourg. Dans son rapport intitulé *Une paille dans l'acier*, rendu public le 30 novembre 2004, le professeur Fontagné a retenu 80 indicateurs devant refléter la position compétitive de l'économie luxembourgeoise. Depuis 2004, ce jeu d'indicateurs est tenu à jour par l'Observatoire de la compétitivité.

En 2006, l'UEL a identifié, parmi ces indicateurs, ceux qui sont à ses yeux les plus pertinents et les mieux appropriés pour traduire la situation compétitive du Luxembourg. Elle a ajouté un indicateur social sur les transferts sociaux et un autre portant sur la législation de protection de l'emploi. Tous les ans depuis 2007, l'UEL présente son analyse de la compétitivité gravitant autour de cet ensemble d'indicateurs.

L'Annuaire de la compétitivité de l'UEL est un document qui illustre l'évolution de la situation compétitive du Luxembourg à partir d'une série de 23 indicateurs répartis en trois catégories :

- **9** INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ-COÛT
- **8** INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ HORS COÛT
- **6** INDICATEURS DE NIVEAU DE VIE/COHÉSION SOCIALE

La compétitivité de l'économie luxembourgeoise se définit comme la capacité du Luxembourg - et donc des entreprises luxembourgeoises - à accroître ses parts de marché international et se mesure :

» par sa capacité à produire des biens *(et services)* comparables à ceux produits par l'étranger à des prix plus faibles. C'est la compétitivité-coût ;

» par sa capacité à produire des biens *(et services)* supérieurs, par la qualité, la technologie ou les services liés aux produits. C'est la compétitivité « *hors coût* » ou la compétitivité-produit.

L'UEL désirant adopter une vision large et englobante de la notion de compétitivité, l' « *Annuaire de la compétitivité de l'UEL* » inclut également une série d'indicateurs de niveau de vie et de cohésion sociale. Cette approche permet de considérer le positionnement du Luxembourg en termes de revenus *(revenu national brut par habitant)* et d'attractivité des salaires, d'emploi *(croissance de l'emploi, taux de chômage, législation de protection de l'emploi)*, de prestations de protection sociale et d'endettement public.

L'expérience montre la difficulté, et encore davantage dans le contexte luxembourgeois, d'aborder les thèmes de la compétitivité dans la sérénité et le recul nécessaire. C'est pourquoi l'UEL élabore cet Annuaire dont l'ensemble des 23 indicateurs offre un panorama relativement complet et objectif de la situation compétitive globale du Luxembourg.

La compétitivité d'un pays, de par le sens même du mot compétition, ne peut se concevoir que dans une approche de comparaison, c'est-à-dire relativement à ses compétiteurs. L' « *Annuaire de la compétitivité de l'UEL* » fait le choix de systématiquement comparer, dans la mesure du possible, le Luxembourg avec les autres pays de l'Union européenne.

03 EXECUTIVE SUMMARY

COMPÉTITIVITÉ-COÛT

UN ÉLÉMENT QUI PÈSE SUR L'ATTRACTIVITÉ DU LUXEMBOURG

La compétitivité-coût mesure les performances de l'économie luxembourgeoise en termes d'inflation, de coûts salariaux, de productivité, de termes de l'échange, de charges sociales, d'attractivité fiscale (impôt des sociétés et taux de TVA) et de coût de l'énergie (prix de l'électricité et prix du gaz).

L'inflation (INDICATEUR N°1) ou encore, la hausse générale des prix à la consommation constitue un enjeu à la fois complexe et capital pour un pays lorsqu'on analyse ses effets, tant en termes économiques que sociaux.

L'évolution de l'inflation d'un pays, ne peut se concevoir que relativement à ses compétiteurs. Ainsi, si les pays concurrents du Luxembourg - qui sont principalement ses pays voisins - font face au même niveau d'inflation, il n'y a pas de perte de compétitivité relative du Luxembourg.

C'est pourquoi l'attention doit être principalement focalisée sur le différentiel d'inflation, soit la différence d'inflation entre le Luxembourg et ses pays voisins, et non simplement sur le niveau absolu d'inflation.

Or, l'inflation au Luxembourg, mesurée par l'IPCH mais également par l'IPCN, demeure en règle générale supérieure à l'inflation moyenne dans l'Union européenne et dans la zone euro. Cette différence est encore plus conséquente lorsqu'on compare le Luxembourg avec ses pays voisins.

Ce différentiel d'inflation entre le Luxembourg et les pays voisins est un phénomène qui perdure depuis plusieurs années et qui fragilise le Luxembourg. L'extrême ouverture de l'économie luxembourgeoise, dont plus de 80% des biens et services produits sont exportés, rend sa perte de compétitivité continue, et ce d'autant plus que les prix pratiqués par les entreprises nationales sont largement induits par la pression du marché et des consommateurs étrangers et ne revêtent donc pas d'un choix de l'entreprise.

Après avoir atteint un nouveau pic en 2011, les prix à la consommation en Europe sont marqués par la chute du prix du pétrole. Ainsi, pour 2014 le taux d'inflation au Luxembourg est inférieur à 1%, constat pour la majorité des pays de l'Union européenne, dont certains ont même enregistré une inflation négative.

En dépit d'une inflation faible, les coûts salariaux unitaires (CSU) nominaux (INDICATEUR N°2), c'est-à-dire le coût salarial associé à une unité de valeur ajoutée produite, au Luxembourg continuent d'augmenter (+1,6%). Certes dans une proportion moindre, mais cet indicateur enregistre une évolution plus élevée que p.ex en France (+1,0%) ou encore en Belgique (+0,1%).

Depuis 2005, alors que les CSU nominaux au Luxembourg ont augmenté de 35,8%, ils n'ont augmenté que de 13,6% en Allemagne, de 16,7% en France et de 22,3% en Belgique.

L'écart cumulé avec l'Allemagne, 1er partenaire commercial du Luxembourg, est donc de 22,2 points de % en moins d'une décennie. Certes, la performance de l'Allemagne est particulièrement remarquable puisqu'entre 2005 et 2010, les CSU nominaux sont demeurés à peu près constants (+4%). Mais ceci illustre également qu'une politique proactive de maintien des CSU nominaux – qui n'est rien d'autre que le fait d'assurer que les coûts salariaux ne peuvent dépasser durablement les gains de productivité - peut porter ses fruits. Même si les proportions sont moindres, les différentiels avec la France (+ 19,1 points de %) et la Belgique (+13,5 points de %) témoignent également du dérapage des CSU au Luxembourg.

Cette détérioration des CSU nominaux a été à maintes reprises constatée par la Commission européenne et qui a d'ailleurs, à nouveau dans le cadre du programme national de réforme du Luxembourg pour 2015, recommandé de :

« Réformer le système de formation des salaires en concertation avec les partenaires sociaux conformément aux pratiques nationales, afin que les salaires évoluent en fonction de la productivité, en particulier au niveau sectoriel. »

Déjà dans l'accord tripartite de 2006, les partenaires sociaux et le Gouvernement avaient convenu que la politique salariale devrait dans le moyen terme respecter l'évolution de la productivité générale de l'économie. Début 2015, ce principe a à nouveau été acté dans l'accord entre l'UEL et le Gouvernement. Une solution provisoire a été trouvée en modulant entre 2012 et 2014 le système d'indexation des salaires, limitant ainsi le nombre de tranches indiciaires applicables. Cependant, depuis le début de l'année, l'ancien mécanisme, marqué par un automatisme, s'applique à nouveau. La prochaine tranche indiciaire est prévue en hiver 2015 - 2016 et adaptera de 2,5% les salaires à la hausse, impactant ainsi négativement la compétitivité-coût des entreprises. Ce système devrait être revu pour s'assurer que les salaires reflètent l'évolution de la productivité et ne menacent pas la compétitivité. En effet, l'étalon de mesure de toute progression salariale doit être la réalisation de gains de productivité suffisants.

En ce qui concerne la productivité globale des facteurs (PGF) (INDICATEUR N°3), le taux de variation en 2014 au Luxembourg est positif (0,6%). Il en est de même pour ses pays voisins, à l'exception de la France (-0,2%). En analysant l'évolution cumulée de la PGF depuis 2005, il résulte que le Luxembourg fait face à une détérioration significative de celle-ci (-7,5%), alors qu'elle est restée peu ou prou constante tant pour nos pays voisins que pour l'Union européenne. Ceci s'explique par le fait que la rémunération des travailleurs au Luxembourg a évolué, comme déjà mentionné supra, beaucoup plus rapidement que la productivité. »

03 EXECUTIVE SUMMARY

» Ainsi, en guise de conclusion, il faut veiller à ce que les hausses du coût salarial ne dépassent pas durablement les gains de productivité. Des réflexions devraient être menées en ce sens visant à

> » *lier l'évolution des salaires à l'évolution de la productivité et non à celle des prix ;*
>
> » *augmenter la productivité, notamment en investissant davantage dans la formation continue du personnel et dans la recherche et l'innovation. Ces investissements visent à optimiser les processus de fabrication et à développer de nouveaux produits et service.*

En ce qui concerne les termes de l'échange (INDICATEUR N°4), indicateur qui désigne le pouvoir d'achat de biens et services importés qu'un pays détient grâce à ses exportations, le Luxembourg maintient une position favorable, même si elle s'est légèrement dégradée en 2014.

Les INDICATEURS N°5, 6 et 7 relèvent du cadre socio-fiscal. Il est évident qu'une législation fiscale attrayante, prévisible et valorisante est une condition nécessaire pour pérenniser les activités existantes au Luxembourg, voire à en attirer de nouvelles.

En matière de prélèvements obligatoires sur les salaires (INDICATEUR N°5) (impôts et cotisations sociales), le Luxembourg se présente traditionnellement comme un pays à charges fiscales et sociales grevant les rémunérations plus faibles que nombre d'autres Etats membres. Ceci est notamment le cas pour les couples mariés qui bénéficient d'un taux de prélèvement obligatoire avantageux moyen de 15,1% en 2014, donc largement en-dessous de la moyenne des autres pays de l'OCDE, mais c'est moins le cas pour les personnes célibataires sans enfant pour qui le taux de prélèvement obligatoire s'élève à 37,6% en 2014, donc un peu plus élevé que dans la moyenne des pays de l'OCDE (36% en 2014).

Il est primordial de conserver cet avantage pour continuer à attirer de la main-d'œuvre qualifiée et maintenir une croissance de l'emploi à valeur ajoutée, condition sine qua non pour la soutenabilité des systèmes de santé et de pension.

Au niveau de la fiscalité des entreprises, la charge fiscale à supporter par les personnes morales, constitue un des facteurs influençant le choix d'implanter leurs activités dans un pays plutôt que dans un autre. Avec un taux d'impôt des sociétés (INDICATEUR N°6) affiché de 29,22% en 2015, le Luxembourg affiche un taux bien au-delà du taux moyen de l'Union européenne (22,7%). Le taux est légèrement inférieur à celui des pays voisins : Allemagne (29,65%), France (33,33%) et Belgique (33,99%). Dans ce contexte, le Gouvernement a exprimé dans l'accord bipartite de janvier 2015

> « *sa volonté d'éviter autant que possible toute hausse généralisée des impôts des entreprises sur l'ensemble de la période législative. En outre, il n'exclut pas cependant des adaptations de la fiscalité des personnes morales qui peuvent s'avérer nécessaires à la suite des discussions internationales sur la fiscalité transfrontalière des grands groupes.*»

Alors qu'au niveau européen des discussions sont menées pour élargir la base imposable, des importantes adaptations de taux à la baisse, ainsi qu'une simplification de la législation fiscale sont de rigueur.

En ce qui concerne le taux de TVA standard (INDICATEUR N°7), celui-ci est passé de 15% à 17% en 2015, donc une hausse de 2 points. Pourtant, selon une étude réalisée par l'Observatoire de la formation des prix, intitulée « Analyse du niveau de vie et de l'évolution des prix des produits de grande consommation au Luxembourg et dans la Grande Région », il ressort qu'entre novembre 2014 et février 2015, la hausse de la TVA semble avoir eu un faible impact sur les prix observés des produits de grande consommation ce qui signifie qu'une part substantielle de la hausse de cet impôt à la consommation a été supportée par les entreprises et non pas par les consommateurs. De la sorte, un impôt sur la consommation s'est transformé, dans la réalité, en un coût de production. De plus, il importe de relever qu'une hausse des prix finaux ne résulte pas forcément de la seule hausse du taux de TVA, mais d'autres facteurs peuvent aussi jouer un rôle, comme une hausse des prix des matières premières, des coûts salariaux, des loyers ou des hausses de prix des acteurs intermédiaires (fournisseurs). Le Luxembourg reste néanmoins le pays au taux de TVA standard le plus faible d'Europe.

Enfin, les INDICATEURS N° 8, prix de l'électricité et N°9, prix du gaz témoignent du coût que représente l'énergie pour les industries de taille moyenne.

Avec un prix de l'électricité de 0,0949 € par KWH hors taxes, au Luxembourg, il est supérieur à celui de la moyenne de l'Union européenne (0,0910 € par KWH) et de ses pays voisins (Allemagne : 0,0844 €, Belgique : 0,0916 et France : 0,0743).

Quant au prix du gaz, il a diminué en 2014 pour s'établir à 11,72 € par Giga-Joule. Malgré cette baisse, le Luxembourg reste le pays de l'Union européenne où le prix du gaz est le plus élevé, seulement dépassé par la Grèce qui est en tête de file !

Comme les coûts énergétiques constituent également une charge considérable, surtout pour les entreprises dont l'activité économique est dépendante de telles sources, il est primordial d'en éviter le dérapage.

03 EXECUTIVE SUMMARY

COMPÉTITIVITÉ HORS COÛT

DES PROGRÈS ONT ÉTÉ RÉALISÉS, MAIS DES EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES

Une part essentielle de la compétitivité d'un pays repose sur des éléments hors coût, essentiellement liés à la qualité des produits, au niveau d'éducation et à l'innovation.

Les spécialisations des pays sont le reflet de l'orientation des appareils productifs respectifs. Or, toutes les spécialisations ne se valent pas. Il est ainsi préférable d'être spécialisé dans des produits de qualité ou dont la demande est fortement dynamique pour la simple raison que ce sont ces types de spécialisation qui sont les garants d'une future progression de revenus plus importante. Privilégier la qualité des produits signifie développer un positionnement de gamme élevée, une spécialisation dans les produits technologiques et des services en s'appuyant sur l'effet amplificateur des technologies de l'information et de la communication.

Pour cela, un pays comme le Luxembourg doit impérativement mettre en place une stratégie de développement compétitif s'appuyant non seulement sur le renforcement de sa compétitivité-coût, mais également sur d'autres facteurs tels le développement de l'esprit d'entreprise, la simplification administrative, l'amélioration qualitative des systèmes d'éducation, de formation et d'apprentissage, l'encouragement à l'innovation sous toutes ses formes, le soutien à la recherche-développement dans les secteurs publics et privés.

La compétitivité hors coût est ici appréhendée par 8 INDICATEURS.

Le niveau de l'enseignement habilite un pays à relever les défis de la société des connaissances à laquelle il aspire. Il s'agit de soupeser l'importance des enjeux d'une société en pleine mutation économique et sociologique au niveau national, mais aussi européen et international. Il s'agit de préparer au mieux les jeunes générations à leur avenir dans un monde de plus en plus complexe, à faire en sorte que le système scolaire et le monde du travail ne soient pas considérés comme des considérations dichotomiques sans liens réciproques, mais également rempli d'opportunités de développement personnel.

En matière d'éducation et de formation, des efforts sont constatés dans le sens où le pourcentage de la population luxembourgeoise ayant terminé au moins le deuxième cycle de l'enseignement secondaire supérieur (INDICATEUR N°10) est passé de 67,9% en 2008 à 82% en 2014, soit un niveau supérieur à celui de la France (77,4%), de la Belgique (73,6%) et de la moyenne de l'Union européenne (76%). Certes, l'Allemagne affiche un niveau très élevé de 86,9%.

Malgré cette amélioration, le système de l'enseignement secondaire souffre du fort taux de redoublement des élèves. Au Luxembourg, la proportion d'élèves qui ont besoin de deux années supplémentaires pour terminer le deuxième cycle du secondaire est élevé en comparaison internationale, dans la mesure où le redoublement d'une ou de deux années de scolarité est très fréquent. Au-delà de la démotivation de l'élève, ceci a notamment pour conséquence que les élèves luxembourgeois arrivent plus tard sur le marché du travail et que les coûts liés à l'enseignement augmentent. On pourrait atténuer le problème, notamment par un soutien supplémentaire et des techniques d'enseignement appropriées.

Un autre malaise dont souffre le système d'éducation nationale est celui du décrochage scolaire. D'après les chiffres du Ministère de l'Education nationale, le taux de décrochage scolaire est en hausse et passe ainsi de 9,2% en 2011-2012 à 11,6% en 2012-2013, alors que l'objectif national dans le cadre du programme national de réforme du Luxembourg est de maintenir le décrochage scolaire durablement en dessous de 10%. En 2012-2013, pas moins de 1643 élèves ont quitté l'école sans diplôme, ni certificat. Ainsi le chômage des jeunes, est

alimenté par le décrochage scolaire d'élèves sans qualification scolaire ou professionnelle. Il devient dès lors urgent de porter une attention particulière à cette population et de mettre en place des mesures visant à prévenir ce décrochage précoce et à éviter que le nombre de chômeurs ne continue d'augmenter.

> *« Dans notre contexte social et économique, la situation des personnes peu qualifiées ou sans diplôme devient de plus en plus précaire. Pour prévenir l'échec, il faut investir durablement dans l'orientation scolaire, la remédiation et l'appui. »*[1]

L'UEL salue partant la volonté du Ministère de l'Education de vouloir lutter contre ce décrochage et de mettre en place des stratégies au niveau national visant à réaliser les six pistes identifiées dans le cadre d'un symposium européen organisé à cet effet, à savoir :

» *mettre en place une stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire ;*

» *promouvoir la prévention en créant des synergies dans les régions ;*

» *développer une approche globale de l'école (« whole school approach ») où l'école se dote d'une démarche structurée, en établissant des alliances éducatives au sein de son établissement ;*

» *travailler sur les transitions scolaires et les rendre plus souples et plus transparentes pour les élèves ; assouplir les parcours scolaires en créant des passerelles entre les ordres d'enseignement et diversifier l'offre scolaire ;*

» *outiller les enseignants par une formation initiale et continue appropriées et renforcer les efforts en matière d'intervention et de remédiation ;*

» *renforcer le lien parents-école en misant sur un travail plus approfondi avec les parents et en instaurant un partenariat digne de ce nom; ouvrir l'école aux parents pour la réussite de leurs enfants.*

Pour cela, il importe d'orienter les dépenses de l'enseignement public de manière à pouvoir financer efficacement ces objectifs. Au Luxembourg, les dépenses annuelles par élève au titre des établissements d'enseignement public (INDICATEUR N°11), résultant de la somme des dépenses par élève de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (30.897 € SPA[2] en 2011), demeurent de loin les plus élevées de tous les pays de l'Union européenne, soit plus de deux fois supérieures à la moyenne de l'Union européenne (12.689 € SPA). Il est d'autant plus important d'améliorer le rapport entre le nombre de personnes disposant d'un niveau d'éducation secondaire et le niveau de dépenses publiques en matière d'éducation.

En ce qui concerne le pourcentage de la population au Luxembourg disposant d'un niveau d'étude supérieur (INDICATEUR N°12), il continue de progresser pour atteindre, en 2014, 45,9% (alors qu'il n'était encore que de 27,7% en 2008) et est ainsi, le plus élevé de l'Union européenne. Cette tendance à la hausse de la proportion des adultes d'âge actif diplômés de l'enseignement supérieur devrait permettre au Luxembourg de développer son vivier de travailleurs qualifiés.

L'indicateur de la formation tout au long de la vie – Life Long Learning (INDICATEUR N°13), qui tient compte des personnes âgées de 25 à 64 ans ayant répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête, a enregistré des progrès depuis 2008 et se maintient à 14%. Les efforts accomplis dans ce domaine doivent être poursuivis, sachant que la formation tout au long de la vie est nécessaire pour maintenir voire augmenter l'employabilité ...»

[1] **SOURCE :** MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

[2] **SPA :** STANDARD DE POUVOIR D'ACHAT : EST UN INDICE S'APPARENTANT À UNE MONNAIE ET PERMETTANT LA COMPARAISON DES PAYS SANS QU'INTERVIENNENT LES DIFFÉRENCES DE PRIX ET DE POUVOIR D'ACHAT

03 EXECUTIVE SUMMARY

» des salariés et pour lutter contre le chômage structurel. Il est donc nécessaire d'accentuer la tendance actuelle et de sensibiliser davantage les salariés à poursuivre des formations. Des initiatives, comme la création de la « House of training » par la Chambre de Commerce et l'ABBL, structure ouverte à d'autres acteurs, de centres de compétences de l'artisanat par la Fédération des Artisans, conjointement avec les 13 fédérations du secteur du génie technique du bâtiment et du parachèvement, ainsi que les formations offertes par la Chambre des Métiers permettent d'améliorer l'efficacité de la main-d'œuvre et de maintenir voire d'augmenter la productivité des salariés.

En ce qui concerne les indicateurs mesurant la performance de l'innovation au Luxembourg, ils sont largement insuffisants.

En R&D, la dépense intérieure brute de R&D (INDICATEUR N°14), déjà modeste, ne s'élève qu'à 1,16% du PIB en 2012 au Luxembourg, alors que la moyenne de l'Union européenne est de 2,01% du PIB, malgré le développement de l'Université et le soutien accordé par le Gouvernement à la recherche dans le secteur public. Nos pays voisins y consacrent une plus grande partie de leur création de richesse (2,98% pour l'Allemagne, 2,24% pour la Belgique et 2,29% pour la France).

D'après ces chiffres, le Luxembourg n'atteindra probablement pas son objectif de 2,3% à 2,6% du PIB fixé par le Gouvernement dans le cadre du programme national de réforme de la stratégie Europe 2020, et ce d'autant plus que cet indicateur ne progresse pas, voire régresse depuis de nombreuses années (1,69% en 2006 ; 1,5% en 2010). En effet, la crise de ces dernières années a eu pour conséquence un impact négatif sur les dépenses de R&D au Luxembourg. Cette baisse des dépenses totales de R&D est surtout imputable aux dépenses des entreprises privées qui ont été révisées à la baisse. Toutefois, les récentes réformes dans le paysage de la R&D sont à saluer et il importe d'intensifier les efforts en la matière afin de promouvoir la recherche dans les différents secteurs d'activités et de donner confiance aux entrepreneurs à travers une politique économique et budgétaire avisée et cohérente.

Le nombre de chercheurs pour 1.000 actifs (INDICATEUR N°15) est également relativement faible au Luxembourg (7,1 pour 1.000 actifs en 2011), bien loin des pays scandinaves (15,9 en Finlande, 13,4 au Danemark et 10,7 en Suède) et des pays voisins (8,9 en Belgique et 8,1 en Allemagne). Les résultats de la recherche s'en ressentent très fortement. Ainsi le nombre de publications scientifiques par million d'habitants (INDICATEUR N°16) au Luxembourg (393 en 2011) est très éloigné de pays comme la Suède (1.003), le Danemark (1.090) et la Finlande (905) et dans une moindre mesure de celui de nos pays voisins (682 pour la Belgique, 566 pour l'Allemagne et 485 pour la France).

La mise en place d'un environnement favorable à l'innovation est de rigueur, notamment par une fiscalité incitative et prévisible, par le financement de petites entreprises innovantes et par des relations étroites entre la recherche et l'Université d'une part et les entreprises d'autre part.

La création de valeur ajoutée ne peut se faire qu'à travers des activités économiques productives générées par les entreprises. Dans un environnement économique de plus en plus compétitif, il importe de soutenir les entreprises existantes dans leurs démarches de développement économique et d'innovation ainsi que de promouvoir la création d'entreprises. L'entrepreneuriat constitue une source de productivité et donc un moteur puissant de la croissance économique. Stimuler l'entrepreneuriat et favoriser la création d'entreprise équivaut à une création d'emploi et de richesse.

Ainsi, en ce qui concerne la propension à entreprendre (INDICATEUR N°17), il ressort d'une enquête[3] réalisée par la Commission européenne en 2012, que de plus en plus de personnes préfèrent le statut de salarié à celui d'indépendant. Ainsi, pour 2012 une majorité des personnes (58%) interrogées dans l'UE préférerait travailler en tant que salariés, tandis que 37% préférerait être indépendants, alors que ce taux s'élevait encore à 45% en 2009. Même tendance pour le Luxembourg, où, en 2012, plus que 36% des personnes interrogées avaient répondu en faveur du statut d'indépendant, tandis qu'en 2009 ce taux était de 44%.

D'après une étude plus récente menée par le STATEC en collaboration avec la Chambre de Commerce dans le cadre du programme « Global Entrepreneurship Monitoring (GEM) » sur base d'une enquête réalisée auprès de 2000 citoyens âgés entre 18 et 64 ans en 2014, il résulte que la proportion de nouveaux entrepreneurs dans la population a légèrement diminué de 8,7% en 2013 à 7,1%. Néanmoins, la proportion d'entrepreneurs établis est passée de 2,4% en 2013 à 3,7% en 2014.

Il importe de continuer à encourager les initiatives entrepreneuriales existantes, de soutenir davantage les personnes voulant créer leur propre entreprise et de réduire les charges administratives auxquelles les entrepreneurs sont confrontés tant lors du démarrage de leurs activités que tout au long de l'exercice de celles-ci. L'UEL aimerait, dans ce contexte, rappeler l'engagement pris par le Gouvernement en matière de procédures administratives, notamment l'adoption de la loi dite « omnibus I » et la mise en œuvre d'un deuxième ensemble de mesures législatives en vue de la simplification administrative, notamment dans le domaine environnemental. Le monde économique demeure en attente des démarches envisagées par le Gouvernement.

[3] SOURCE : EUROBAROMÈTRE FLASH 354
« L'ENTREPRENEURIAT DANS L'UE ET AU-DELÀ »

03 EXECUTIVE SUMMARY

NIVEAU DE VIE ET COHÉSION SOCIALE

UN SYSTÈME SOCIAL GÉNÉREUX TRIBUTAIRE D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUTENUE

C'est le degré de compétitivité des entreprises luxembourgeoises qui détermine le niveau des activités économiques et qui génère la croissance économique du Grand-Duché. Une compétitivité forte du Luxembourg constitue une nécessité si le Luxembourg veut continuer à offrir à ses concitoyens du travail, un système de sécurité sociale généreux, un niveau de vie et de cohésion sociale élevé tout en ne compromettant pas les générations futures.

Le revenu par habitant au Luxembourg (INDICATEUR N°18), représenté par le revenu national brut au prix du marché par habitant (RNB) (UE = 100 ; PPA), a diminué de 171 en 2012 à 161 en 2014, mais demeure supérieur aux autres Etats membres et notamment à ces pays voisins : Belgique (119), France (107), Allemagne (126).

La forte croissance de la place financière luxembourgeoise a significativement alimenté ce différentiel de croissance et par conséquent les bons résultats nationaux en termes de RNB par habitant. Cependant, ce différentiel tend à diminuer depuis la crise ; le niveau d'avant-crise du Luxembourg était beaucoup plus élevé (207 en 2007).

Malgré un contexte économique moins favorable ces dernières années, le Luxembourg a continué de créer de l'emploi. Ainsi, il figure, avec un taux de croissance de l'emploi (INDICATEUR N°19) de 2,4%, dans le top cinq des pays de l'Union européenne créateurs d'emploi. Cependant, cette croissance de l'emploi s'avère insuffisante pour contrôler le nombre de chômeurs. Le taux de chômage (INDICATEUR N°20) se maintient, selon les données de la Commission européenne, à 5,9% en 2014.

Ce taux semble donc déconnecté de l'évolution de la conjoncture économique. Ce paradoxe s'explique par le fait que la croissance de l'emploi a été « dopée » par l'emploi non-marchand et par la croissance simultanée du chômage structurel, c-à-d. l'enlisement dans le chômage de personnes peu qualifiées ou de personnes étant depuis longtemps sans emploi. Sans négliger une croissance intensive basés sur les gains de productivité, le Luxembourg doit œuvrer, pour endiguer le hausse du taux de chômage, en faveur d'un taux de croissance de l'emploi fort, condition sine qua non pour assurer la pérennité de notre système de sécurité sociale. A long terme, la pérennisation du modèle sociale doit par ailleurs passer par des réformes volontaristes au niveau des branches pensions, dépendance et maladie des assurances sociales.

Face à ces constats et au-delà des mesures déjà mises en place (p.ex. JOB-ELO !, FIT4JOB), l'UEL et le Gouvernement ont décidé dans le cadre de l'accord bipartite de janvier 2015

> *« d'engager une discussion de fond sur le chômage et de développer, ensemble, une stratégie concertée qui a pour objectif de réduire substantiellement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi. Il s'agit de promouvoir l'emploi en investissant dans l'employabilité et l'activité. »*

En mars, le Programme « Entreprises partenaires pour l'emploi » a été signé par l'ADEM, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et l'UEL. Ce programme consiste à augmenter le nombre d'embauches de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM. Pour atteindre cet objectif, ce programme s'articule autour de 5 axes, à savoir :

- *établir un vrai partenariat pour l'emploi entre les entreprises et l'adem ;*
- *réaliser une campagne de sensibilisation pour l'embauche des demandeurs d'emploi ;*
- *analyser les besoins des entreprises en main-d'oeuvre ;*
- *mettre en place un nouvel outil informatique pour améliorer la transparence sur le marché de l'emploi ;*
- *développer des formations ciblées pour les demandeurs d'emploi et adaptées aux besoins des employeurs.*

En outre, l'UEL espère que les négociations entre partenaires sociaux et Gouvernement en matière de flexibilisation du temps de travail aboutiront à court terme à des mesures concrètes.

La législation de protection d'emploi (LPE) (INDICATEUR N°21) est plus stricte qu'en moyenne des pays de l'OCDE, avec des délais de préavis pour les licenciements individuels relativement longs. Aux yeux de l'UEL, le droit du travail doit davantage adopter des éléments de flexibilité, sans pour autant provoquer une dérégulation excessive et préjudiciable à l'équité sociale. L'objectif principal du modèle social et de la régulation du marché de l'emploi doit avant tout viser la création d'emplois plutôt que la protection de l'emploi et ainsi également faciliter la redistribution de la main-d'œuvre vers les secteurs porteurs.

Un autre aspect important et non négligeable qui doit être pris en compte dans le cadre de l'environnement du travail est celui de *« la sécurité et de la santé au travail »*. Dans les éditions antérieures de l'annuaire de la compétitivité, un indicateur portant sur le nombre d'accidents graves au travail était repris, cependant faute de données comparables et de mise à jour, l'indicateur n'a plus été retenu depuis l'édition 2014.

Ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas lieu de soulever la problématique des accidents du travail. Suivant les données de l'Association d'Assurance Accident (AAA), on constate une baisse des accidents du travail. Le taux de fréquence des accidents reconnus est passé de 10,18 en 2003 à 5,69 en 2013, donc une baisse de 50% en dix ans. De nombreux efforts ont été réalisés ces dernières années par les entreprises pour renforcer la prévention des accidents du travail et pour améliorer le bien-être sur le lieu de travail. Ces retombées se reflètent dans les statistiques concernant les accidents du travail proprement dits tant en ce qui concerne leur fréquence que leur gravité et dans la diminution du taux d'absentéisme. ...»

03 EXECUTIVE SUMMARY

» Il n'en reste pas moins que les entreprises souhaitent poursuivre cette politique de prévention afin de réduire davantage les accidents du travail, voire d'éliminer les risques des accidents professionnels, ainsi que les accidents de trajet qui s'élèvent à 20% des accidents du travail. Une centaine d'entreprises participent ainsi au *« Forum de la sécurité et de la santé au travail*[4] », organisé annuellement depuis 2008 par l'UEL et l'AAA, offrant aux entreprises une plateforme unique souhaitant s'informer sur les pratiques en matière de prévention des risques et de s'échanger sur les bonnes pratiques mises en place de part et d'autre.

Le système social qu'offre le Luxembourg est extrêmement généreux, comme le démontrent les prestations de protection sociale par habitant (INDICATEUR N°22), et ce que ce soit en termes de soins de santé, de prestations familiales, d'invalidité ou de vieillesse. Exprimées par habitant et en standards de pouvoir d'achat, ces dernières s'élèvent, pour l'année 2012, à 13.593 € au Luxembourg et sont donc beaucoup plus élevées que dans nos pays voisins où les dépenses de prestations de protection sociale sont de 9.333 € en Allemagne, de 8.798 € en Belgique et de 9.120 € en France.

Une politique sociale à ce point généreuse dépend d'une forte croissance économique. Cette dernière est certes de nouveau en hausse, mais moins propice que par le passé, et n'est soutenable que si notre appareil redistributif est structurellement réformé de manière à pouvoir conserver l'équité intergénérationnelle. Les récentes mesures prises par le Gouvernement (adaptation des prestations familiales, abolition de l'allocation d'éducation,...), sont louables, mais doivent être suivies par des mesures plus profondes afin que la population actuelle et les générations futures puissent encore bénéficier des avantages d'un tel système.

Le ratio d'endettement a fortement augmenté et la dette publique (INDICATEUR N°23) est passée de 7,2% en 2007 à 23,6% en 2014. Le solde des administrations publiques est cependant positif, mais il est biaisé par les excédents virtuels et temporaires de la sécurité sociale. Ainsi, malgré la réforme des pensions en 2012, celle-ci ne garantit pas à long terme le financement de l'assurance pension. Cette vulnérabilité du système social luxembourgeois a d'ailleurs été, à maintes reprises, relevé par la Commission européenne dans le cadre de ses évaluations du programme national de réforme du Luxembourg.

Tout comme la Commission européenne, les organisations patronales estiment que la réforme sur les pensions en 2012 n'est pas assez ambitieuse et que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir la soutenabilité des finances publiques à long terme. A défaut, les générations futures ne pourront non seulement plus bénéficier d'avantages comparables à ceux dont bénéficient les générations actuelles, mais devront en plus rembourser la dette accumulée.

De plus, une augmentation progressive de la dette publique ébranlera à terme la confiance des opérateurs économiques (entreprises, investisseurs étrangers, consommateurs) qui s'attendront à des charges fiscales, sociales supplémentaires nécessaires à la consolidation des finances publiques. Il en résultera inexorablement une dégradation de l'attractivité du site d'implantation luxembourgeois.

[4] SOURCE : WWW.SECURITE-SANTE.LU

01 INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ-COÛT

INDICATEURS

01 TAUX D'INFLATION
02 COÛTS SALARIAUX UNITAIRES NOMINAUX
03 PRODUCTIVITÉ GLOBALE DES FACTEURS
04 TERMES DE L'ÉCHANGE
05 PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR SALAIRES
06 IMPÔT DES SOCIÉTÉS
07 TAUX DE TVA STANDARD
08 PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ
09 PRIX DU GAZ

Les indicateurs de compétitivité-coût mesurent les performances de l'économie luxembourgeoise en termes d'inflation, de coûts salariaux unitaires nominaux, de productivité globale des facteurs de production, de termes de l'échange, de charges sociales, d'attractivité fiscale *(impôt des sociétés et taux de TVA standard)*, de coût de l'énergie *(prix de l'électricité et prix du gaz)*.

01 / 01 TAUX D'INFLATION

L'inflation se mesure généralement par l'évolution d'un indice des prix à la consommation. Au Luxembourg, il existe deux indices des prix à la consommation : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et l'indice des prix à la consommation national (IPCN). L'IPCH permet une comparaison internationale de l'inflation des prix à la consommation, basé sur une méthodologie commune. Cet indice mesure les variations dans le temps des prix d'un panier constant de biens et de services. Le deuxième indice de mesure de l'inflation, à savoir l'IPCN, se base sur la consommation des résidents luxembourgeois.

L'IPCN part du constat que de nombreux achats sont réalisés par des consommateurs non-résidents, notamment des produits soumis à accises. La pondération de l'IPCN ne tient pas compte des dépenses effectuées par les non-résidents sur le territoire du Grand-Duché et repose sur les dépenses de consommation effectuées sur le territoire luxembourgeois par les seuls ménages résidents. L'IPCN sert notamment de référence en matière d'indexation automatique des salaires.

TABLEAU 01 TAUX D'INFLATION ENTRE 2005 ET 2014 (EN %)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	1,9	1,8	2,3	2,8	0,2	1,2	2,5	2,1	1,6	0,8
AUTRICHE	AT	2,1	1,7	2,2	3,2	0,4	1,7	3,6	2,6	2,1	1,5
BELGIQUE	BE	2,5	2,3	1,8	4,5	0,0	2,3	3,4	2,6	1,2	0,5
BULGARIE	BG	6,0	7,4	7,6	12,0	2,5	3,0	3,4	2,4	0,4	-1,6
CHYPRE	CY	2,0	2,2	2,2	4,4	0,2	2,6	3,5	3,1	0,4	-0,3
CROATIE	HR	3,0	3,3	2,7	5,8	2,2	1,1	2,2	3,4	2,3	0,2
DANEMARK	DK	1,7	1,9	1,7	3,6	1,1	2,2	2,7	2,4	0,5	0,3
ESPAGNE	ES	3,4	3,6	2,8	4,1	-0,2	2,0	3,1	2,4	1,5	-0,2
ESTONIE	EE	4,1	4,4	6,7	10,6	0,2	2,7	5,1	4,2	3,2	0,5
FINLANDE	FI	0,8	1,3	1,6	3,9	1,6	1,7	3,3	3,2	2,2	1,2
FRANCE	FR	1,9	1,9	1,6	3,2	0,1	1,7	2,3	2,2	1,0	0,6
GRÈCE	GR	3,5	3,3	3,0	4,2	1,3	4,7	3,1	1,0	-0,9	-1,4
HONGRIE	HU	3,5	4,0	7,9	6,0	4,0	4,7	3,9	5,7	1,7	0,0
IRLANDE	IE	2,2	2,7	2,9	3,1	-1,7	-1,6	1,2	1,9	0,5	0,3
ITALIE	IT	2,2	2,2	2,0	3,5	0,8	1,6	2,9	3,3	1,3	0,2
LETTONIE	LV	6,9	6,6	10,1	15,3	3,3	-1,2	4,2	2,3	0,0	0,7
LITUANIE	LT	2,7	3,8	5,8	11,1	4,2	1,2	4,1	3,2	1,2	0,2
LUXEMBOURG-IPCH	LU	3,8	3,0	2,7	4,1	0,0	2,8	3,7	2,9	1,7	0,7
LUXEMBOURG-IPCN	LU	2,5	2,7	2,3	3,4	0,4	2,3	3,4	2,7	1,7	0,6
MALTE	MT	2,5	2,6	0,7	4,7	1,8	2,0	2,5	3,2	1,0	0,8
PAYS-BAS	NL	1,5	1,7	1,6	2,2	1,0	0,9	2,5	2,8	2,6	0,3
POLOGNE	PL	2,2	1,3	2,6	4,2	4,0	2,7	3,9	3,7	0,8	0,1
PORTUGAL	PT	2,1	3,0	2,4	2,7	-0,9	1,4	3,6	2,8	0,4	-0,2
RÉP. TCHÈQUE	CZ	1,6	2,1	3,0	6,3	0,6	1,2	2,1	3,5	1,4	0,4
ROUMANIE	RO	9,1	6,6	4,9	7,9	5,6	6,1	5,8	3,4	3,2	1,4
ROYAUME-UNI	GB	2,1	2,3	2,3	3,6	2,2	3,3	4,5	2,8	2,6	1,5
SLOVAQUIE	SK	2,8	4,3	1,9	3,9	0,9	0,7	4,1	3,7	1,5	-0,1
SLOVÉNIE	SI	2,5	2,5	3,8	5,5	0,9	2,1	2,1	2,8	1,9	0,4
SUÈDE	SE	0,8	1,5	1,7	3,3	1,9	1,9	1,4	0,9	0,4	0,2
UE	EU	2,2	2,2	2,3	3,7	1,0	2,1	3,1	2,6	1,5	0,6
ZONE EURO	EZ	2,2	2,2	2,1	3,3	0,3	1,6	2,7	2,5	1,3	0,4

SOURCES
EUROSTAT, STATEC

IPCH = INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION HARMONISÉ
IPCN = INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION NATIONAL

TAUX D'INFLATION EN 2014 (EN %)

GRAPHIQUE 01

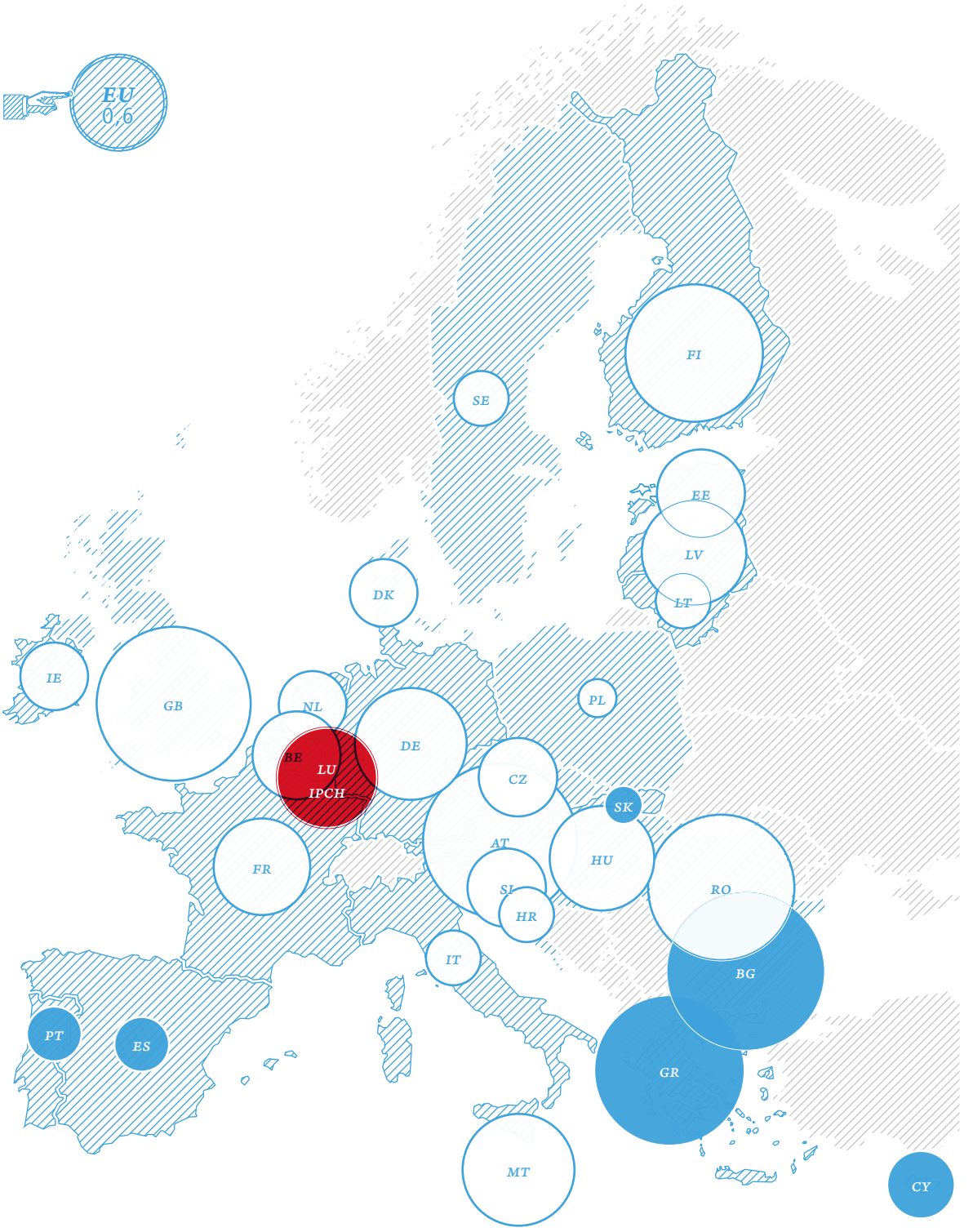

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

VALEUR NÉGATIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCES
EUROSTAT, STATEC

01 / 01 TAUX D'INFLATION

ÉVOLUTION CUMULÉE DE L'INFLATION AU LUXEMBOURG ET DANS LES PAYS VOISINS
ENTRE 2005 ET 2014 (BASE 100 EN 2005)

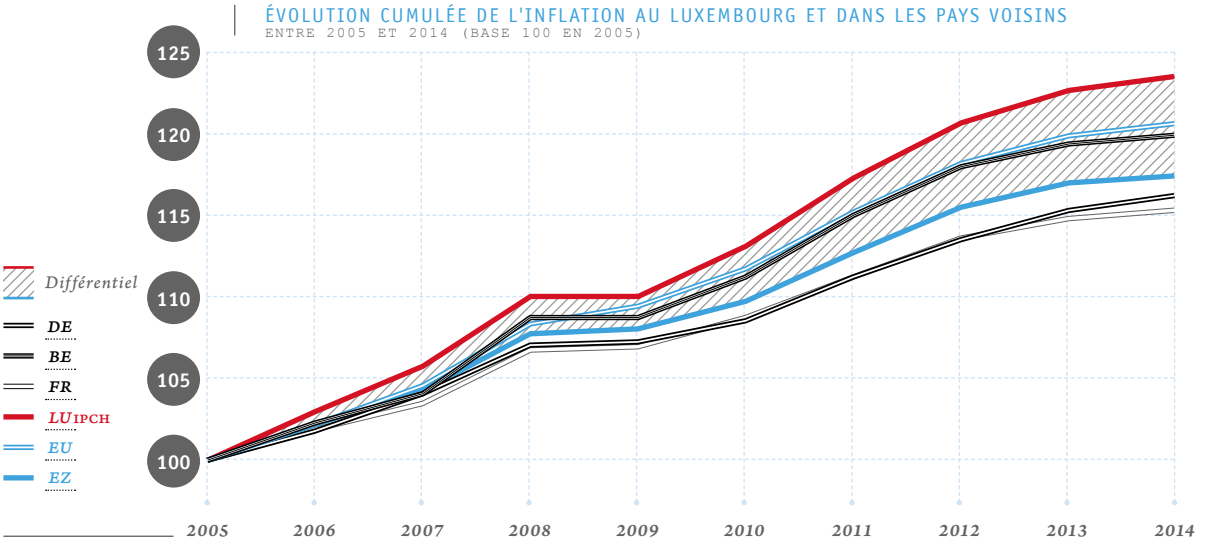

TABLEAU 01.1 ÉVOLUTION CUMULÉE DE L'INFLATION ENTRE 2004 ET 2014 (BASE 100 EN 2005)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	100,0	101,8	104,1	107,1	107,3	108,6	111,3	113,6	115,4	116,4
AUTRICHE	AT	100,0	101,7	103,9	107,3	107,7	109,5	113,5	116,4	118,9	120,6
BELGIQUE	BE	100,0	102,3	104,1	108,8	108,8	111,3	115,1	118,1	119,5	120,1
BULGARIE	BG	100,0	107,4	115,6	129,4	132,7	136,6	141,3	144,7	145,3	142,9
CHYPRE	CY	100,0	102,2	104,4	109,0	109,3	112,1	116,0	119,6	120,1	119,7
CROATIE	HR	100,0	103,3	106,1	112,2	114,7	116,0	118,5	122,6	125,4	125,6
DANEMARK	DK	100,0	101,9	103,6	107,4	108,5	110,9	113,9	116,7	117,2	117,6
ESPAGNE	ES	100,0	103,6	106,5	110,9	110,6	112,9	116,4	119,1	120,9	120,7
ESTONIE	EE	100,0	104,4	111,4	123,2	123,4	126,8	133,2	138,8	143,3	144,0
FINLANDE	FI	100,0	101,3	102,9	106,9	108,6	110,5	114,1	117,8	120,4	121,8
FRANCE	FR	100,0	101,9	103,5	106,8	107,0	108,8	111,3	113,7	114,9	115,5
GRÈCE	GR	100,0	103,3	106,4	110,9	112,3	117,6	121,2	122,4	121,3	119,6
HONGRIE	HU	100,0	104,0	112,2	118,9	123,7	129,5	134,6	142,2	144,7	144,7
IRLANDE	IE	100,0	102,7	105,7	109,0	107,1	105,4	106,7	108,7	109,2	109,6
ITALIE	IT	100,0	102,2	104,2	107,9	108,8	110,5	113,7	117,5	119,0	119,2
LETTONIE	LV	100,0	106,6	117,4	135,3	139,8	138,1	143,9	147,2	147,2	148,3
LITUANIE	LT	100,0	103,8	109,8	122,0	127,1	128,7	133,9	138,2	139,9	140,2
LUXEMBOURG-IPCH	LU	100,0	103,0	105,8	110,1	110,1	113,2	117,4	120,8	122,8	123,7
LUXEMBOURG-IPCN	LU	100,0	102,7	105,1	108,6	109,1	111,6	115,4	118,5	120,5	121,2
MALTE	MT	100,0	102,6	103,3	108,2	110,1	112,3	115,1	118,8	120,0	121,0
PAYS-BAS	NL	100,0	101,7	103,3	105,6	106,7	107,6	110,3	113,4	116,3	116,7
POLOGNE	PL	100,0	101,3	103,9	108,3	112,6	115,7	120,2	124,6	125,6	125,8
PORTUGAL	PT	100,0	103,0	105,5	108,3	107,3	108,8	112,8	115,9	116,4	116,2
RÉP. TCHÈQUE	CZ	100,0	102,1	105,2	111,8	112,5	113,8	116,2	120,3	121,9	122,4
ROUMANIE	RO	100,0	106,6	111,8	120,7	127,4	135,2	143,0	147,9	152,6	154,8
ROYAUME-UNI	GB	100,0	102,3	104,7	108,4	110,8	114,5	119,6	123,0	126,2	128,1
SLOVAQUIE	SK	100,0	104,3	106,3	110,4	111,4	112,2	116,8	121,1	122,9	122,8
SLOVÉNIE	SI	100,0	102,5	106,4	112,2	113,3	115,6	118,1	121,4	123,7	124,2
SUÈDE	SE	100,0	101,5	103,2	106,6	108,7	110,7	112,3	113,3	113,7	114,0
UE	EU	100,0	102,2	104,6	108,4	109,5	111,8	115,3	118,3	120,0	120,8
ZONE EURO	EZ	100,0	102,2	104,3	107,8	108,1	109,8	112,8	115,6	117,1	117,6

SOURCES
EUROSTAT, STATEC

IPCH = INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION HARMONISÉ
IPCN = INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION NATIONAL

ÉVOLUTION CUMULÉE DE L'INFLATION EN 2014 (BASE 100 EN 2005)

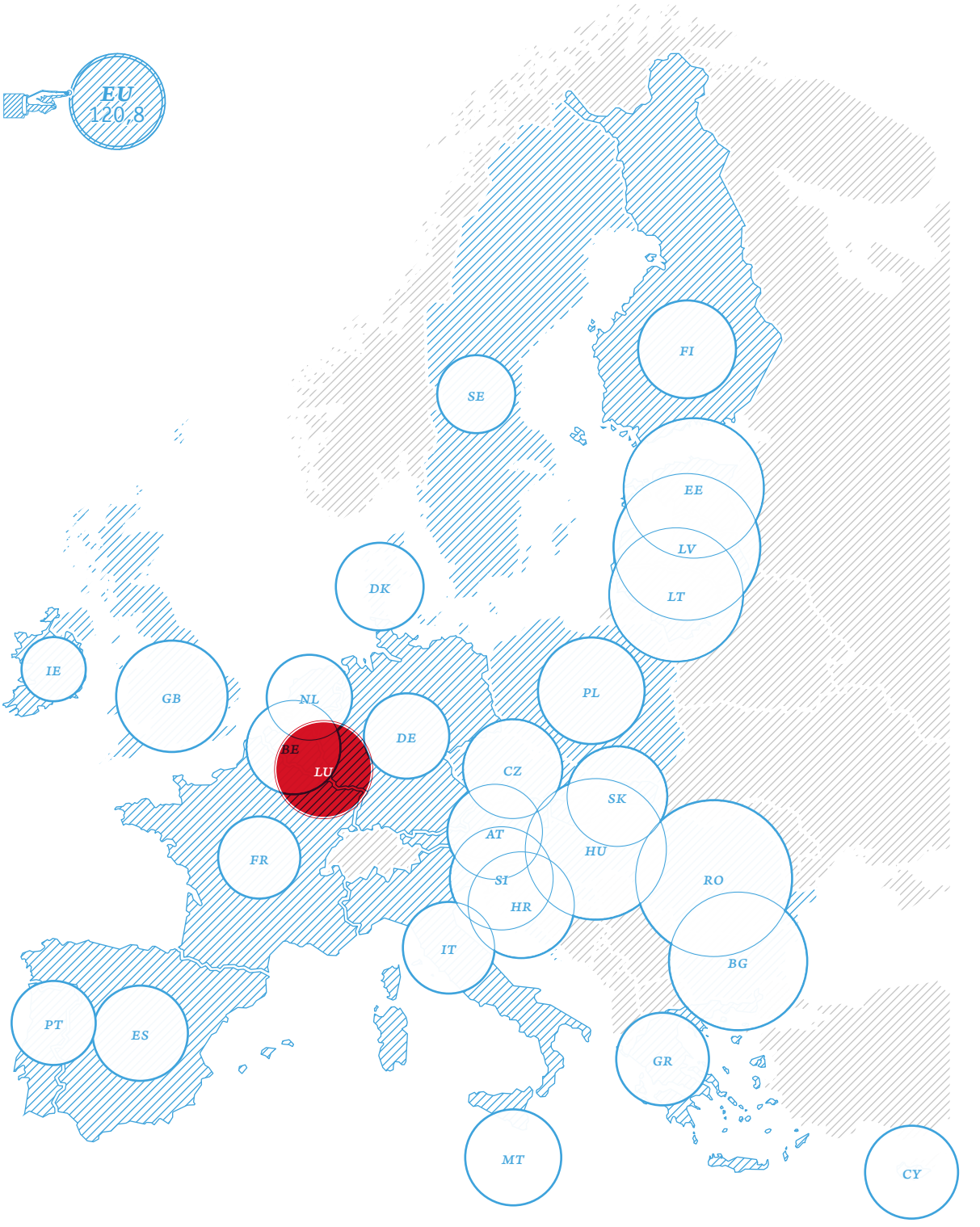

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCES
EUROSTAT, STATEC

01 / 02 COÛTS SALARIAUX UNITAIRES NOMINAUX

Le coût salarial unitaire (CSU) représente le coût du travail par unité de valeur ajoutée produite. Il est défini par le rapport entre les charges salariales et la valeur ajoutée au prix de marché. Il faut noter que l'indicateur des coûts salariaux unitaires comprend deux aspects différents de la compétitivité qu'il convient de distinguer : le coût salarial et la productivité apparente du travail. Par conséquent, une hausse du CSU peut résulter d'une hausse des salaires ou bien d'une baisse de la productivité. Pour apprécier la compétitivité-coût, la comparaison du niveau des salaires et des prélèvements obligatoires est insuffisante ; *encore faut-il suivre son évolution dans le temps*.

A cet effet, la comparaison de la progression du coût salarial dans le temps fournit une indication supplémentaire sur l'évolution de la position compétitive d'une économie. Si l'évolution des salaires n'est pas directement en phase avec une évolution de la productivité, le CSU augmente, engendrant ainsi une baisse de compétitivité.

C'est surtout pour les secteurs/entreprises à forte intensité de main-d'œuvre que le CSU revêt un rôle déterminant. L'avantage du CSU est qu'il ne tient pas seulement compte des coûts salariaux, mais également de la production et donc de l'interaction entre ces deux variables.

TABLEAU 02 TAUX DE VARIATION ANNUELLE DES CSU ENTRE 2006 ET 2014 (EN %)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	-1,8	-0,6	2,4	6,3	-1,2	0,6	3,3	2,4	1,8
AUTRICHE	AT	1,4	0,7	3,4	5,0	-0,2	0,8	3,1	2,6	2,4
BELGIQUE	BE	2,1	2,2	4,5	3,7	-0,5	2,8	3,6	2,0	0,1
BULGARIE	BG	3,2	8,8	13,0	11,8	5,0	2,4	4,5	7,2	0,1
CHYPRE	CY	0,5	1,3	1,8	4,3	1,0	2,7	-2,6	-5,9	-4,3
CROATIE	HR	3,3	2,9	6,0	2,4	1,0	2,3	3,4	2,2	-0,2
DANEMARK	DK	2,0	5,3	5,9	5,1	-0,8	0,2	1,9	1,9	1,3
ESPAGNE	ES	3,4	4,2	5,9	1,6	-1,6	-1,1	-3,0	-0,4	-0,5
ESTONIE	EE	9,3	16,8	15,9	2,4	-4,9	-0,8	3,4	6,8	6,4
FINLANDE	FI	1,2	0,3	5,8	8,5	-1,4	2,3	5,2	1,7	1,2
FRANCE	FR	1,9	1,6	2,9	3,5	0,9	0,9	1,8	1,1	1,0
GRÈCE	GR	-1,1	2,5	5,1	7,4	0,3	-0,2	-3,3	-7,0	-1,6
HONGRIE	HU	1,9	5,8	4,5	2,9	-0,4	1,6	3,5	1,0	2,6
IRLANDE	IE	3,5	5,3	7,4	-2,6	-7,4	-3,2	0,5	4,2	0,8
ITALIE	IT	2,2	2,0	4,3	5,2	0,1	0,7	1,9	0,7	1,3
LETTONIE	LV	15,9	26,8	18,8	-11,6	-9,1	0,2	2,7	7,3	4,7
LITUANIE	LT	12,1	4,8	9,7	-1,7	-6,9	0,7	2,2	3,0	3,5
LUXEMBOURG	LU	3,1	2,9	6,6	8,3	-1,1	2,4	4,2	3,6	1,6
MALTE	MT	4,1	2,0	3,2	5,6	0,2	4,2	4,2	1,1	1,5
PAYS-BAS	NL	0,1	2,2	3,4	5,1	-1,1	1,3	3,6	1,6	0,1
POLOGNE	PL	-0,7	2,4	8,5	1,1	2,1	1,1	1,8	0,7	-1,9
PORTUGAL	PT	0,7	1,0	2,8	2,7	-1,2	-2,0	-3,2	2,5	-0,9
RÉP. TCHÈQUE	CZ	0,5	2,7	3,5	2,6	0,0	0,6	2,6	0,5	1,4
ROUMANIE	RO	4,8	8,3	22,6	3,2	2,4	-5,8	3,5	-1,3	0,3
ROYAUME-UNI	GB	3,7	3,6	2,2	4,8	1,8	-0,1	2,4	1,4	0,9
SLOVAQUIE	SK	1,8	0,3	4,3	6,2	-0,9	1,1	1,0	0,3	2,4
SLOVÉNIE	SI	1,3	2,6	6,4	8,5	0,5	-0,7	0,6	1,4	-2,1
SUÈDE	SE	0,2	4,2	5,2	5,7	-2,6	2,6	4,1	1,4	1,5
UE	EU	1,4	2,2	3,9	4,5	-0,2	0,5	2,0	1,3	0,9
ZONE EURO	EZ	1,0	1,5	3,8	4,5	-0,6	0,5	1,8	1,3	1,0

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE,
CALCULS UEL

TAUX DE VARIATION ANNUELLE DES CSU EN 2014 (EN %)

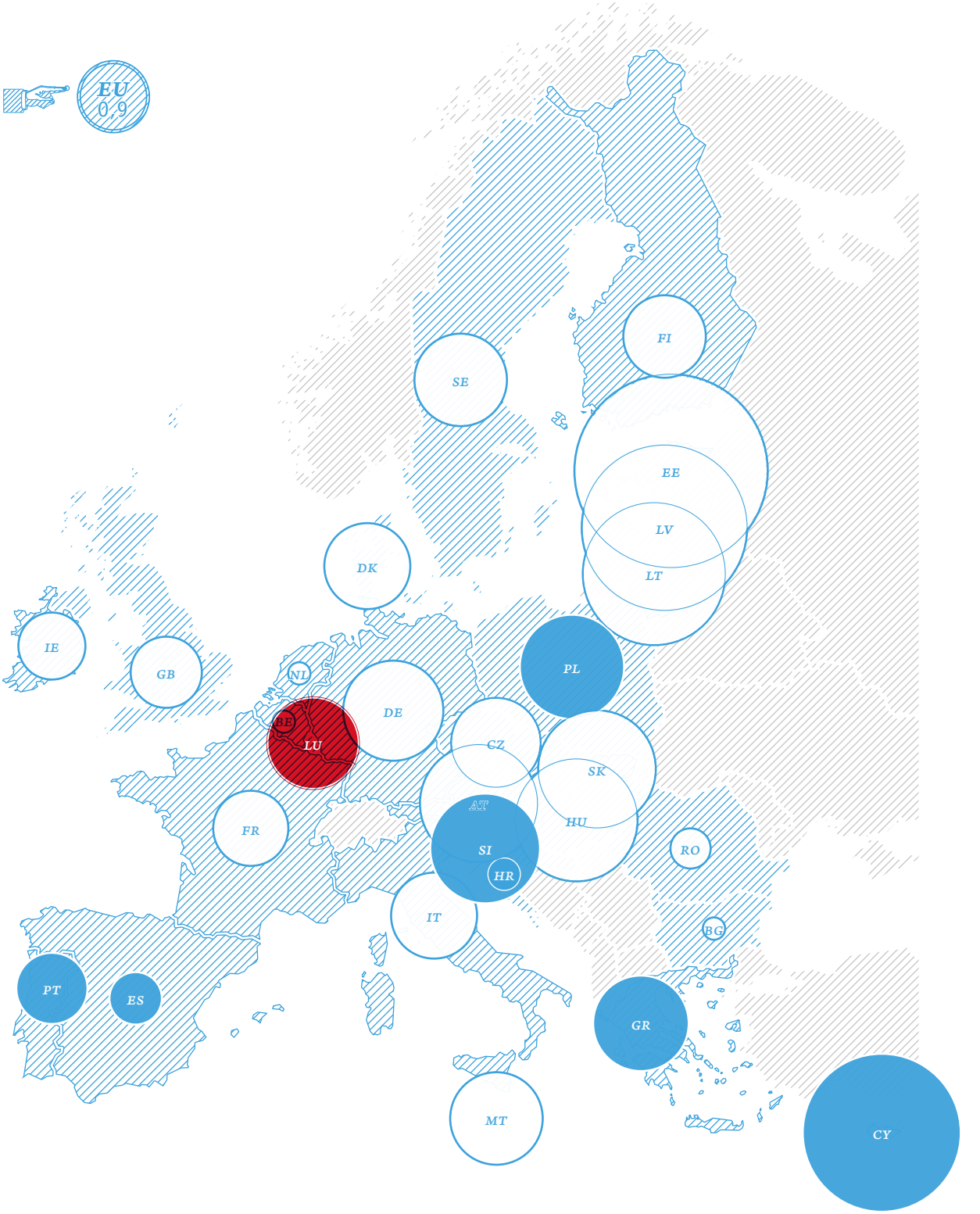

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

VALEUR NÉGATIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE, CALCULS UEL

01 / 02 COÛTS SALARIAUX UNITAIRES NOMINAUX

ÉVOLUTION CUMULÉE DES CSU AU LUXEMBOURG ET DANS LES PAYS VOISINS
ENTRE 2005 ET 2014 (BASE 100 EN 2005)

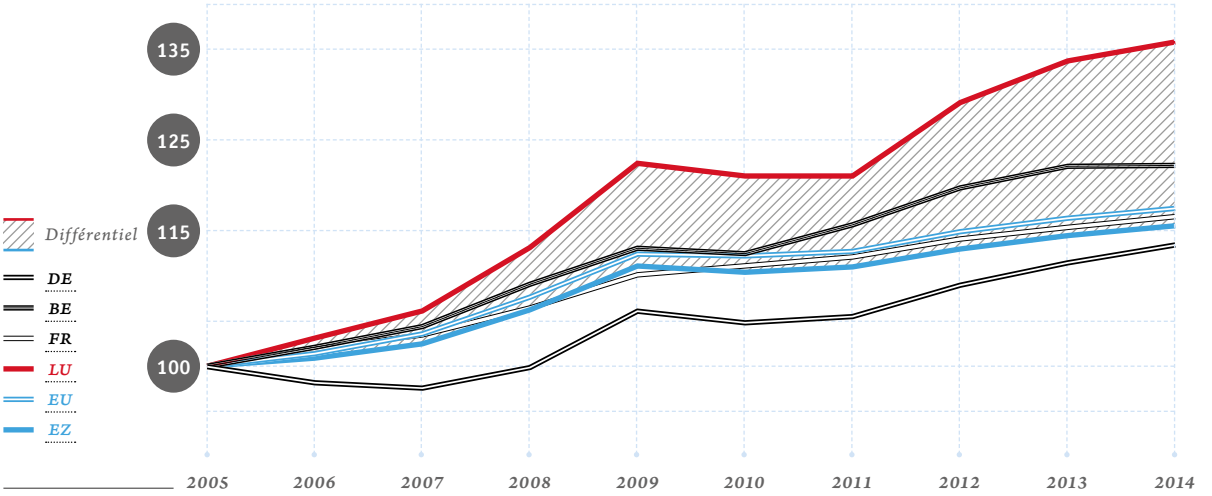

TABLEAU 02.1 ÉVOLUTION CUMULÉE DES CSU ENTRE 2005 ET 2014 (BASE 100 EN 2005)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	100,0	98,2	97,6	99,9	106,2	104,9	105,6	109,1	111,6	113,6
AUTRICHE	AT	100,0	101,4	102,1	105,6	110,9	110,7	111,5	114,9	117,9	120,7
BELGIQUE	BE	100,0	102,1	104,4	109,1	113,1	112,5	115,7	119,8	122,2	122,3
BULGARIE	BG	100,0	103,2	112,2	126,9	141,9	148,9	152,5	159,4	170,9	171,1
CHYPRE	CY	100,0	100,5	101,9	103,7	108,1	109,2	112,1	109,2	102,7	98,3
CROATIE	HR	100,0	103,3	106,3	112,7	115,4	116,6	119,2	123,3	126,0	125,8
DANEMARK	DK	100,0	102,0	107,4	113,7	119,4	118,4	118,7	120,9	123,1	124,7
ESPAGNE	ES	100,0	103,4	107,8	114,1	116,0	114,1	112,8	109,5	109,0	108,5
ESTONIE	EE	100,0	109,3	127,6	147,9	151,4	144,0	142,8	147,8	157,8	167,9
FINLANDE	FI	100,0	101,2	101,5	107,5	116,6	114,9	117,6	123,7	125,8	127,3
FRANCE	FR	100,0	101,9	103,5	106,5	110,2	111,2	112,2	114,2	115,5	116,7
GRÈCE	GR	100,0	98,9	101,3	106,4	114,3	114,6	114,4	110,6	102,8	101,2
HONGRIE	HU	100,0	101,9	107,8	112,6	115,9	115,4	117,2	121,3	122,4	125,7
IRLANDE	IE	100,0	103,5	109,0	117,0	114,0	105,5	102,1	102,6	106,9	107,7
ITALIE	IT	100,0	102,2	104,2	108,7	114,4	114,5	115,3	117,5	118,3	119,8
LETTONIE	LV	100,0	115,9	146,9	174,6	154,3	140,2	140,5	144,3	154,9	162,2
LITUANIE	LT	100,0	112,1	117,4	128,8	126,6	117,8	118,6	121,2	124,9	129,2
LUXEMBOURG	LU	100,0	103,1	106,1	113,1	122,4	121,0	124,0	129,1	133,7	135,8
MALTE	MT	100,0	104,1	106,1	109,5	115,7	115,9	120,8	125,9	127,2	129,1
PAYS-BAS	NL	100,0	100,1	102,3	105,8	111,2	110,0	111,4	115,5	117,4	117,5
POLOGNE	PL	100,0	99,3	101,8	110,4	111,6	114,0	115,2	117,4	118,2	115,9
PORTUGAL	PT	100,0	100,7	101,6	104,5	107,3	105,9	103,9	100,5	103,1	102,1
RÉP. TCHÈQUE	CZ	100,0	100,5	103,2	106,8	109,6	109,6	110,2	113,1	113,6	115,2
ROUMANIE	RO	100,0	104,8	113,5	139,1	143,5	147,0	138,4	143,2	141,3	141,7
ROYAUME-UNI	GB	100,0	103,7	107,4	109,8	115,0	117,1	116,9	119,7	121,4	122,4
SLOVAQUIE	SK	100,0	101,8	102,1	106,5	113,0	112,0	113,2	114,4	114,8	117,5
SLOVÉNIE	SI	100,0	101,3	103,9	110,6	120,0	120,6	119,8	120,6	122,2	119,7
SUÈDE	SE	100,0	100,2	104,4	109,8	116,1	113,0	116,0	120,8	122,4	124,3
UE	EU	100,0	101,4	103,6	107,7	112,5	112,3	112,8	115,0	116,5	117,6
ZONE EURO	EZ	100,0	101,0	102,5	106,4	111,2	110,5	111,1	113,1	114,6	115,7

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE,
CALCULS UEL

ÉVOLUTION CUMULÉE DES CSU EN 2014 (BASE 100 EN 2005)

GRAPHIQUE 02.1

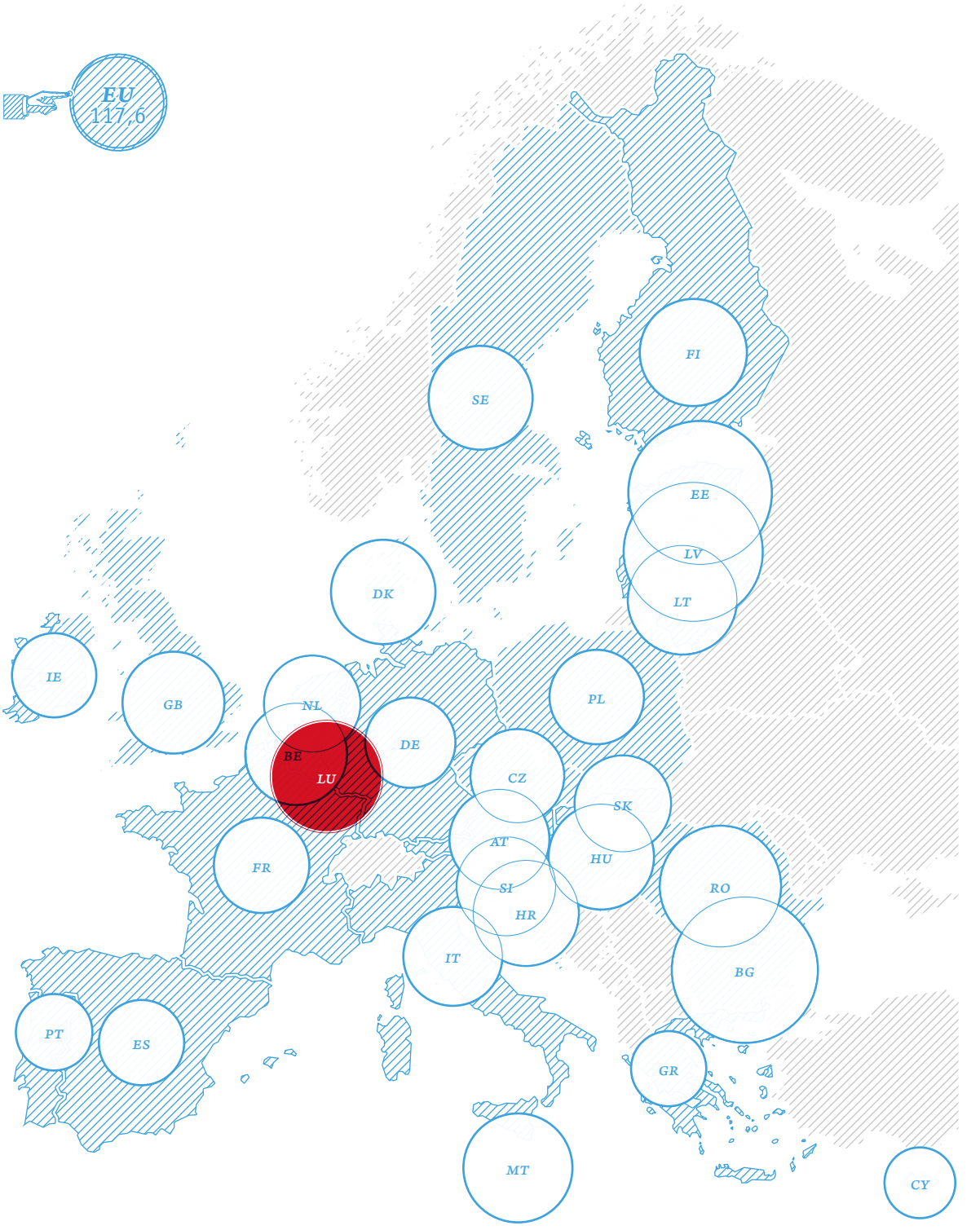

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE, CALCULS UEL

01 / 03 PRODUCTIVITÉ GLOBALE DES FACTEURS

La productivité globale des facteurs (PGF) se définit comme l'efficience globale avec laquelle les facteurs de production capital et travail sont transformés en produit. Son évolution est mesurée dans le temps par le taux moyen de variation annuelle (TMVA).

Un accroissement de la PGF peut être à l'origine d'un accroissement de la compétitivité, et peut être interprété de deux manières : soit en termes d'une hausse de la production à utilisation donnée de facteurs, soit en termes de baisse de coût à production donnée. A contrario, une diminution de la productivité à utilisation donnée de facteurs induit une baisse de la PGF.

TABLEAU 03 | TAUX DE VARIATION ANNUELLE DE LA PGF ENTRE 2006 ET 2014 (EN %)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	2,8	1,8	-0,1	-5,8	3,7	2,4	-0,6	-0,5	0,7
AUTRICHE	AT	2,1	1,7	-0,4	-3,5	1,0	1,6	-0,5	-0,7	-0,7
BELGIQUE	BE	1,2	1,1	-1,0	-3,0	1,6	0,3	-0,6	0,1	0,4
BULGARIE	BG	0,9	1,2	-1,0	-7,3	0,8	1,5	0,0	-0,4	-0,1
CHYPRE	CY	0,4	-0,2	-0,9	-4,2	-0,5	-1,4	-0,8	-2,8	-0,9
CROATIE	HR	3,3	2,9	6,0	2,4	1,0	2,3	3,4	2,2	-0,2
DANEMARK	DK	1,3	-1,6	-2,1	-3,7	2,9	1,1	-0,6	-0,6	0,6
ESPAGNE	ES	-0,1	-0,2	-0,6	-0,7	1,0	0,5	0,4	0,7	0,5
ESTONIE	EE	2,3	2,4	-8,5	-10,8	4,3	2,8	1,5	-1,1	-0,1
FINLANDE	FI	2,2	2,8	-1,5	-7,3	3,0	1,3	-2,3	-0,7	0,0
FRANCE	FR	0,8	0,6	-0,9	-2,7	1,5	1,2	-0,1	-0,1	-0,2
GRÈCE	GR	3,6	1,3	-2,2	-4,7	-4,1	-5,0	-1,6	-1,1	1,1
HONGRIE	HU	1,8	-1,4	0,2	-6,4	0,4	1,4	-1,7	0,6	1,2
IRLANDE	IE	0,3	-0,1	-4,0	-2,8	1,8	3,5	-0,3	-1,4	3,3
ITALIE	IT	0,2	0,1	-1,4	-4,2	2,0	0,3	-1,9	-0,4	-0,4
LETTONIE	LV	5,8	0,3	-7,0	-7,1	2,8	5,3	3,9	2,8	2,8
LITUANIE	LT	3,1	4,4	-0,9	-12,2	3,6	4,3	1,7	1,1	0,3
LUXEMBOURG	LU	1,3	2,3	-3,8	-7,0	3,0	-0,6	-3,0	-0,2	0,6
MALTE	MT	-0,9	0,6	0,4	-3,5	0,7	-0,1	0,5	-0,3	0,2
PAYS-BAS	NL	1,7	1,6	0,0	-3,2	1,1	0,8	-1,5	-0,1	0,8
POLOGNE	PL	2,8	2,2	-0,9	-0,1	2,8	1,8	-0,5	-0,2	0,3
PORTUGAL	PT	0,5	1,7	-0,8	-1,7	2,4	-0,7	-1,2	0,6	0,3
RÉP. TCHÈQUE	CZ	4,7	2,6	0,0	-5,0	1,8	1,1	-1,8	-1,4	1,2
ROUMANIE	RO	4,9	0,8	1,9	-7,8	-2,4	-0,2	1,7	2,7	1,5
ROYAUME-UNI	GB	1,7	1,3	-1,5	-3,7	1,3	0,9	-0,4	0,5	0,8
SLOVAQUIE	SK	4,8	6,6	1,5	-5,0	4,8	0,7	1,3	1,9	1,7
SLOVÉNIE	SI	2,7	2,5	-0,7	-7,6	2,4	1,6	-1,9	0,1	2,1
SUÈDE	SE	2,7	1,0	-2,1	-4,6	4,7	0,7	-1,4	0,0	0,5
UE	EU	1,5	1,0	-1,0	-3,9	2,1	1,2	-0,5	-0,1	0,4
ZONE EURO	EZ	1,4	1,0	-0,8	-3,8	2,0	1,2	-0,7	-0,2	0,3

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE,
CALCULS UEL

TAUX DE VARIATION ANNUELLE DE LA PGF EN 2014 (EN %)

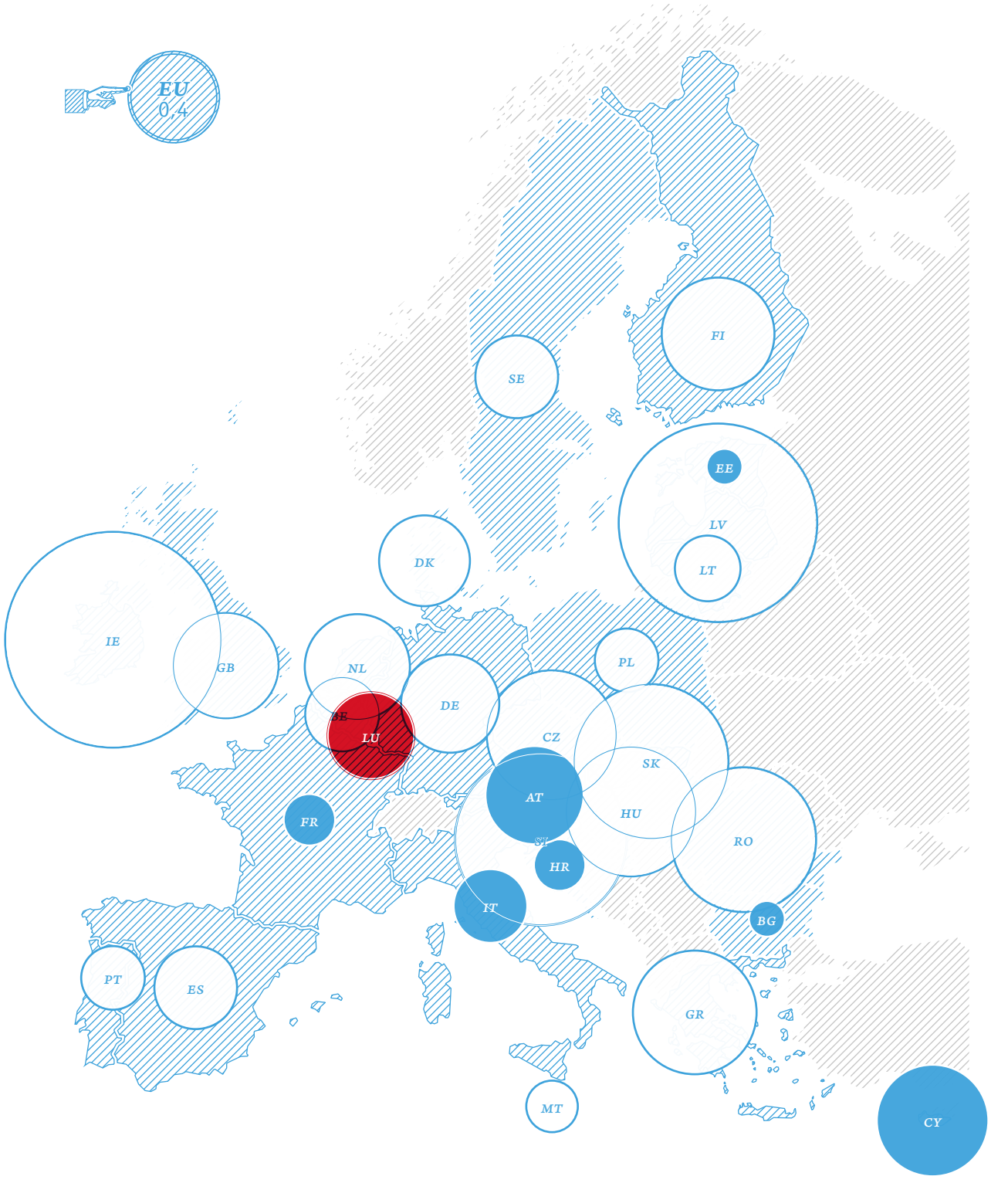

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

VALEUR NÉGATIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE, CALCULS UEL

01 / 03 PRODUCTIVITÉ GLOBALE DES FACTEURS

ÉVOLUTION CUMULÉE DE LA PGF AU LUXEMBOURG ET DANS LES PAYS VOISINS
ENTRE 2005 ET 2014 (BASE 100 EN 2005)

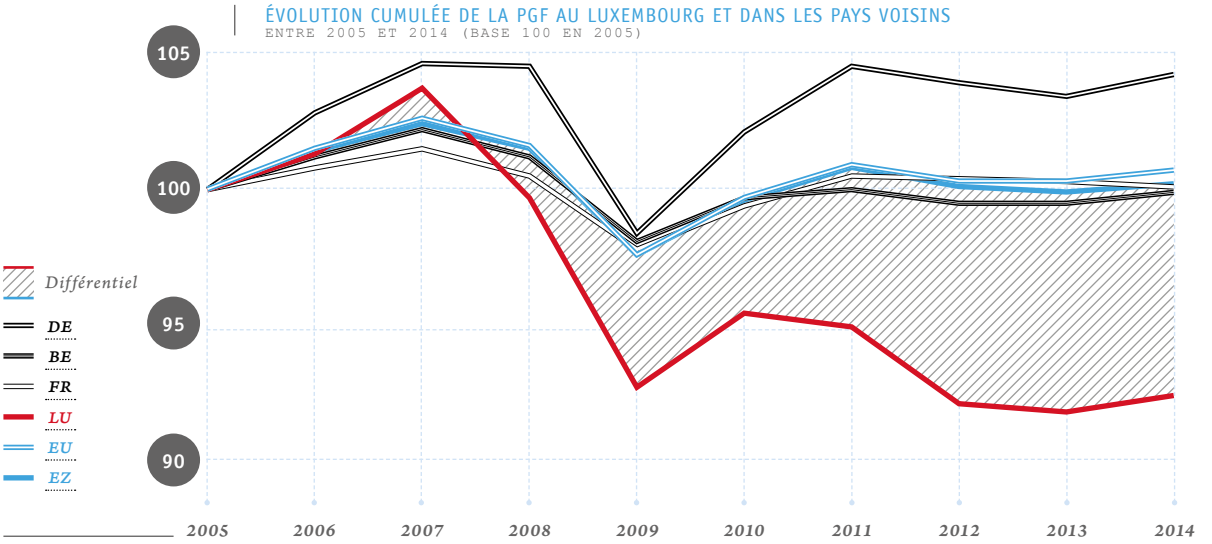

TABLEAU 03.1 ÉVOLUTION CUMULÉE DE LA PGF ENTRE 2005 ET 2014 (BASE 100 EN 2005)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	100,0	102,8	104,6	104,5	98,4	102,1	104,5	103,9	103,4	104,2
AUTRICHE	AT	100,0	102,1	103,9	103,5	99,9	100,9	102,5	102,0	101,3	100,6
BELGIQUE	BE	100,0	101,2	102,2	101,2	98,1	99,7	100,0	99,5	99,5	99,9
BULGARIE	BG	100,0	100,9	102,1	101,1	93,6	94,4	95,9	95,9	95,5	95,4
CHYPRE	CY	100,0	100,4	100,2	99,3	95,1	94,6	93,3	92,5	89,9	89,2
CROATIE	HR	100,0	103,3	106,3	112,7	115,4	116,6	119,2	123,3	126,0	125,8
DANEMARK	DK	100,0	101,3	99,7	97,6	94,0	96,7	97,8	97,2	96,7	97,2
ESPAGNE	ES	100,0	99,9	99,8	99,2	98,5	99,4	99,9	100,3	101,0	101,5
ESTONIE	EE	100,0	102,3	104,7	95,9	85,5	89,2	91,7	93,1	92,0	92,0
FINLANDE	FI	100,0	102,2	105,1	103,5	95,9	98,8	100,1	97,7	97,1	97,1
FRANCE	FR	100,0	100,8	101,5	100,5	97,8	99,4	100,5	100,4	100,3	100,1
GRÈCE	GR	100,0	103,6	105,0	102,6	97,8	93,8	89,1	87,6	86,7	87,6
HONGRIE	HU	100,0	101,8	100,4	100,6	94,2	94,6	95,9	94,3	94,8	95,9
IRLANDE	IE	100,0	100,3	100,2	96,2	93,5	95,2	98,5	98,2	96,8	100,0
ITALIE	IT	100,0	100,2	100,3	98,9	94,7	96,6	96,9	95,0	94,6	94,3
LETTONIE	LV	100,0	105,8	106,1	98,6	91,6	94,1	99,1	103,0	105,9	108,9
LITUANIE	LT	100,0	103,1	107,6	106,6	93,7	97,1	101,3	103,0	104,2	104,5
LUXEMBOURG	LU	100,0	101,3	103,7	99,7	92,8	95,5	95,0	92,2	91,9	92,5
MALTE	MT	100,0	99,1	99,6	100,1	96,6	97,3	97,3	97,8	97,5	97,6
PAYS-BAS	NL	100,0	101,7	103,3	103,3	100,0	101,1	101,9	100,3	100,2	101,0
POLOGNE	PL	100,0	102,8	105,1	104,2	104,1	106,9	108,9	108,3	108,0	108,4
PORTUGAL	PT	100,0	100,5	102,2	101,4	99,6	102,0	101,3	100,1	100,7	101,0
RÉP. TCHÈQUE	CZ	100,0	104,7	107,4	107,3	101,9	103,7	104,9	103,1	101,7	102,8
ROUMANIE	RO	100,0	104,9	105,7	107,7	99,3	96,8	96,6	98,3	100,9	102,4
ROYAUME-UNI	GB	100,0	101,7	103,1	101,5	97,7	99,0	99,9	99,5	99,9	100,8
SLOVAQUIE	SK	100,0	104,8	111,7	113,4	107,8	112,9	113,7	115,1	117,4	119,4
SLOVÉNIE	SI	100,0	102,7	105,2	104,5	96,6	98,9	100,6	98,7	98,7	100,9
SUÈDE	SE	100,0	102,7	103,7	101,4	96,8	101,3	102,0	100,6	100,6	101,1
UE	EU	100,0	101,5	102,6	101,6	97,6	99,7	100,9	100,3	100,3	100,7
ZONE EURO	EZ	100,0	101,4	102,4	101,5	97,6	99,6	100,8	100,1	99,9	100,2

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE,
CALCULS UEL

ÉVOLUTION CUMULÉE DE LA PGF EN 2014 (BASE 100 EN 2005)

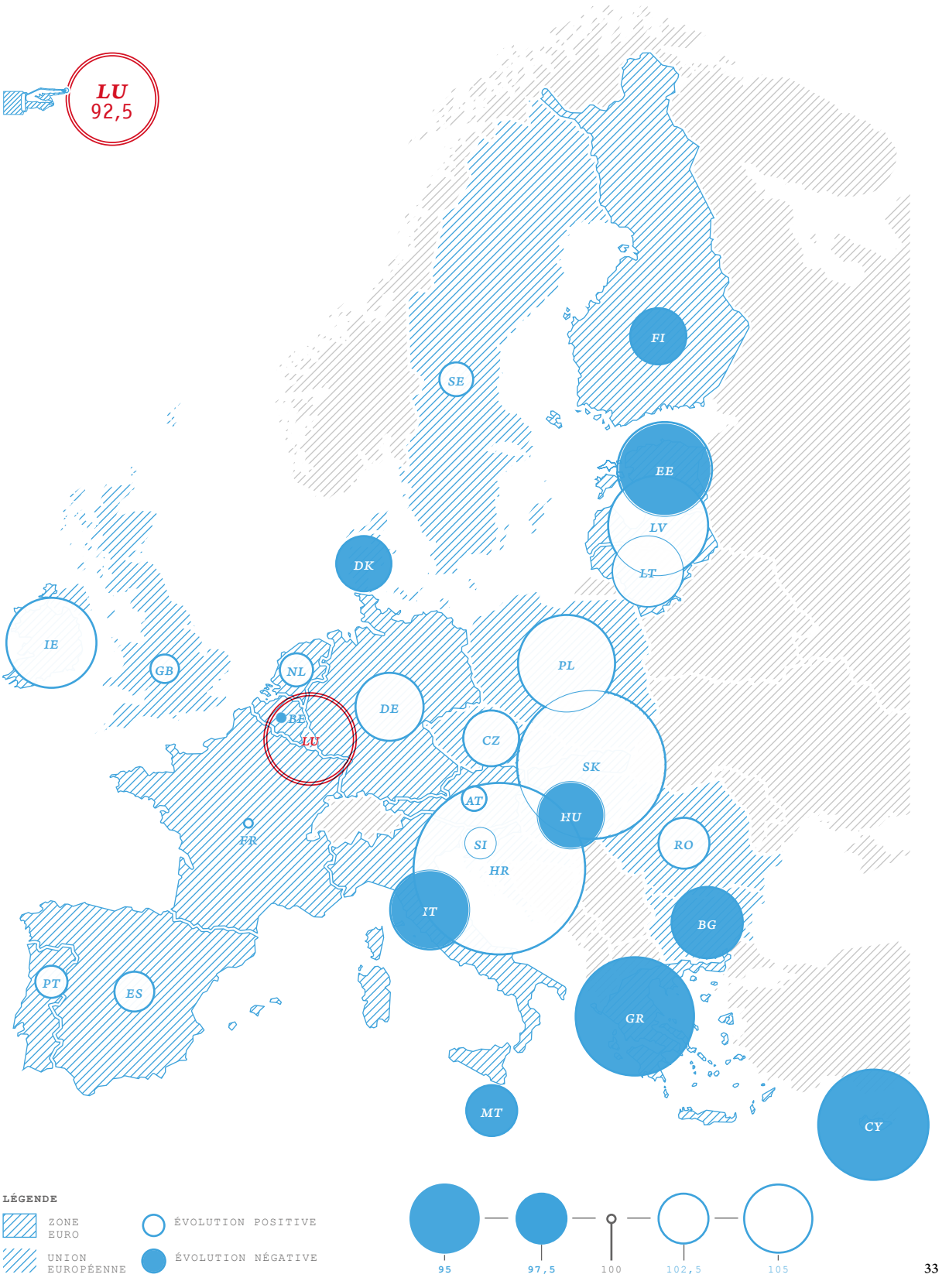

01 / 04 TERMES DE L'ÉCHANGE

L'indicateur des termes de l'échange rapporte l'indice des prix des exportations d'un pays à l'indice des prix de ces importations. Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps (T>100) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés *(en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées)*. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T<100).

TABLEAU 04 ÉVOLUTION CUMULÉE DES TERMES DE L'ÉCHANGE ENTRE 2005 ET 2014 (BASE 100 EN 2005)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	100,0	98,4	98,5	96,9	101,3	98,9	96,5	96,0	97,5	98,7
AUTRICHE	AT	100,0	98,9	98,5	97,2	99,3	97,5	95,8	95,3	95,6	96,5
BELGIQUE	BE	100,0	99,4	99,6	97,0	100,3	98,7	97,7	97,4	97,5	98,0
BULGARIE	BG	100,0	106,1	109,1	110,3	112,9	114,1	118,5	115,9	115,3	116,8
CHYPRE	CY	100,0	99,9	101,5	99,8	100,2	100,1	99,7	99,5	98,9	101,2
CROATIE	HR	100,0	101,3	102,5	103,7	104,9	105,6	105,8	105,2	105,2	105,7
DANEMARK	DK	100,0	99,5	99,2	100,8	101,0	103,4	101,2	101,3	102,8	103,3
ESPAGNE	ES	100,0	100,2	100,8	98,4	103,4	101,0	97,2	95,7	97,2	96,7
ESTONIE	EE	100,0	102,4	104,5	104,6	105,0	103,0	102,3	101,7	103,2	104,6
FINLANDE	FI	100,0	96,9	96,8	95,0	96,1	94,2	92,7	91,7	92,2	92,2
FRANCE	FR	100,0	98,5	99,7	99,0	101,6	100,2	97,8	97,5	98,7	100,1
GRÈCE	GR	100,0	100,0	100,4	99,3	98,6	99,1	98,6	97,0	98,6	99,5
HONGRIE	HU	100,0	98,7	99,1	97,9	99,1	99,2	97,8	96,9	97,6	98,3
IRLANDE	IE	100,0	99,2	97,6	95,3	96,8	95,4	92,8	93,1	93,1	92,8
ITALIE	IT	100,0	97,0	98,0	95,9	102,0	97,9	95,3	93,8	95,7	97,8
LETTONIE	LV	100,0	99,4	104,1	102,3	102,4	102,6	105,7	102,7	103,4	102,6
LITUANIE	LT	100,0	97,1	98,0	101,6	97,7	97,8	96,7	96,0	96,1	96,8
LUXEMBOURG	LU	100,0	101,6	100,4	101,8	103,4	103,5	104,4	104,7	104,7	104,4
MALTE	MT	100,0	100,4	101,0	100,5	100,4	101,6	101,4	101,0	101,4	102,3
PAYS-BAS	NL	100,0	100,0	99,7	99,6	100,3	99,6	98,1	97,7	98,1	98,7
POLOGNE	PL	100,0	99,9	101,6	100,0	103,3	101,9	100,0	98,7	100,5	102,9
PORTUGAL	PT	100,0	100,5	101,1	98,7	103,5	102,1	100,1	100,6	101,8	103,8
RÉP. TCHÈQUE	CZ	100,0	98,0	99,0	97,8	99,8	97,8	96,3	95,7	96,8	98,3
ROUMANIE	RO	100,0	105,8	116,3	120,2	121,6	123,2	125,5	124,0	123,8	125,7
ROYAUME-UNI	GB	100,0	99,3	98,6	95,3	96,9	98,0	96,8	97,2	97,5	98,9
SLOVAQUIE	SK	100,0	98,6	97,5	95,9	94,8	94,3	93,0	91,9	91,5	91,5
SLOVÉNIE	SI	100,0	99,5	100,4	99,1	102,6	98,4	97,0	96,1	97,0	97,7
SUÈDE	SE	100,0	99,7	101,2	100,8	101,7	101,2	100,3	100,5	100,8	100,7

SOURCES
COMMISSION EUROPÉENNE

TERMES DE L'ÉCHANGE EN 2014 (BASE 100 EN 2005)

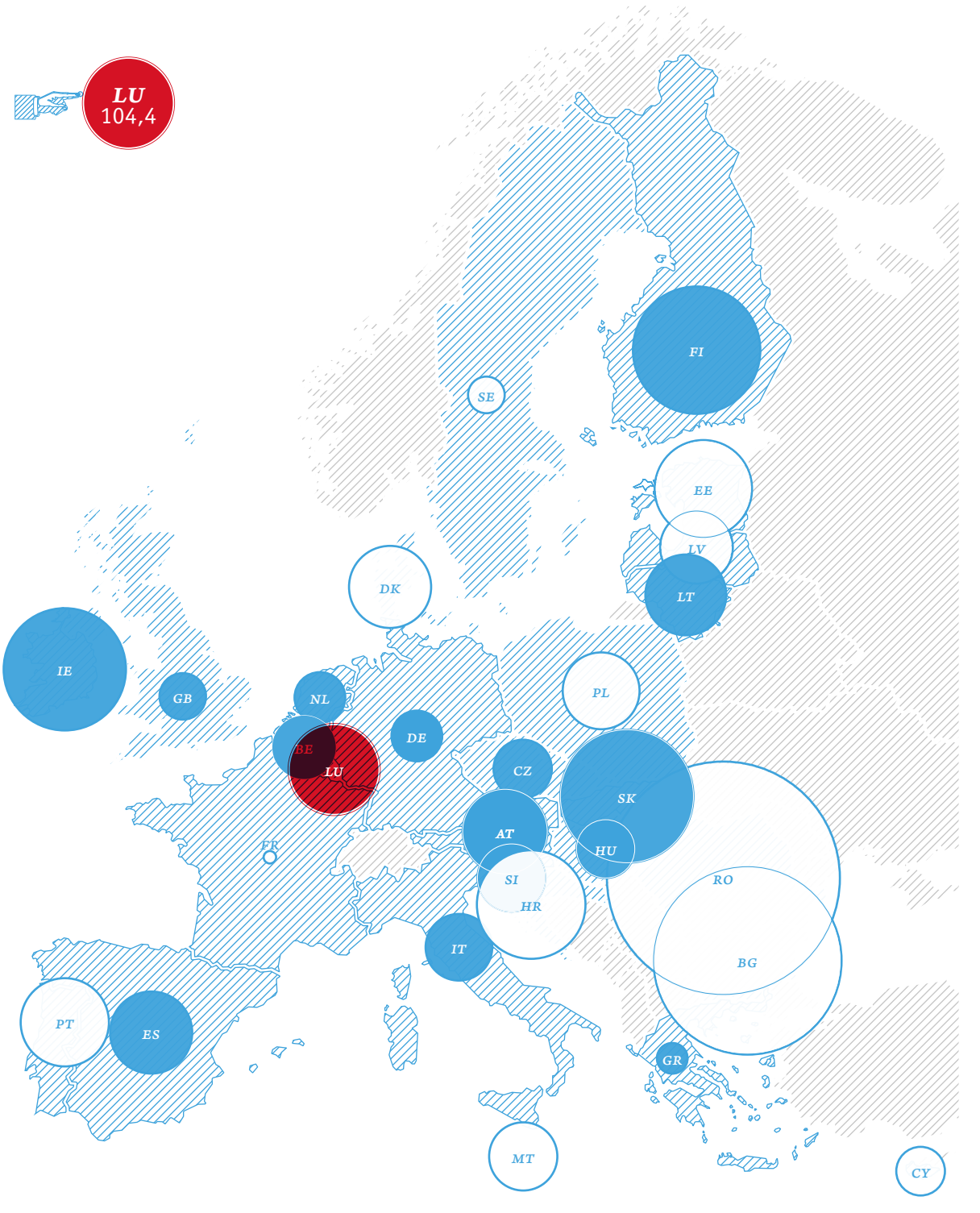

01 / 05 PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR SALAIRES

Le niveau des prélèvements obligatoires qui pèsent sur le facteur travail se mesure à travers la différence entre le coût salarial total pour l'employeur et le salaire net touché par le salarié. Ces prélèvements obligatoires tiennent compte des prélèvements sociaux *(contributions sociales patronales et contributions sociales salariales)*, de l'imposition directe sur les salaires et de l'ensemble des transferts sociaux au bénéfice des salariés en fonction de leur situation familiale *(prestations familiales)*.

Cet indicateur prend en considération deux types de situations :

» un célibataire sans enfant percevant 100% du salaire moyen de chaque pays considéré et

» un couple marié avec 2 enfants percevant 100% du salaire moyen de chaque pays considéré.

TABLEAU 05 ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR SALAIRES POUR UN CÉLIBATAIRE SANS ENFANT ET DISPOSANT D'UN REVENU TOTAL ÉGAL À 100% DU SALAIRE MOYEN DE SON PAYS ENTRE 2005 ET 2014 (EN % DU COÛT DU TRAVAIL)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	52,1	52,3	51,8	51,3	50,8	49,1	49,7	49,6	49,2	49,3
AUTRICHE	AT	48,1	48,5	48,8	49,0	48,0	48,2	48,5	48,8	49,2	49,4
BELGIQUE	BE	55,5	55,5	55,6	55,9	55,7	55,9	56,1	56,0	55,7	55,6
BULGARIE	BG										
CHYPRE	CY										
CROATIE	HR										
DANEMARK	DK	40,9	41,0	41,1	40,9	39,5	38,3	38,4	38,6	38,2	38,1
ESPAGNE	ES	39,0	39,1	39,0	38,0	38,3	39,8	40,0	40,6	40,7	40,7
ESTONIE	EE	39,9	39,0	39,0	38,4	39,2	40,1	40,3	40,4	39,9	40,1
FINLANDE	FI	44,4	44,0	43,9	43,8	42,5	42,3	42,4	42,5	43,1	43,9
FRANCE	FR	50,5	49,8	49,8	49,8	49,8	49,9	50,0	50,1	48,9	48,4
GRÈCE	GR	41,3	42,3	42,1	41,5	41,3	40,1	43,2	42,9	41,6	40,4
HONGRIE	HU	51,1	51,9	54,5	54,1	53,1	46,6	49,5	49,5	49,0	49,0
IRLANDE	IE	23,5	23,0	22,2	22,3	24,7	25,8	25,8	25,9	27,1	28,2
ITALIE	IT	45,9	46,1	46,4	46,7	46,8	47,2	47,6	47,7	47,9	48,2
LETTONIE	LV										
LITUANIE	LT										
LUXEMBOURG	LU	34,7	35,3	36,3	34,7	33,9	34,3	36,3	36,0	37,2	37,6
MALTE	MT										
PAYS-BAS	NL	38,9	38,4	38,7	39,2	38,0	38,1	38,0	38,8	37,0	37,7
POLOGNE	PL	38,7	39,0	38,2	34,7	34,1	34,2	34,3	35,5	35,6	35,6
PORTUGAL	PT	36,8	37,5	37,3	37,0	36,5	37,1	38,0	37,6	41,4	41,2
RÉP. TCHÈQUE	CZ	43,7	42,5	42,9	43,4	42,0	42,1	42,6	42,5	42,5	42,6
ROUMANIE	RO										
ROYAUME-UNI	GB	33,9	34,0	34,1	32,8	32,4	32,6	32,5	32,1	31,4	31,1
SLOVAQUIE	SK	38,0	38,3	38,4	38,8	37,7	37,9	38,8	39,6	41,1	41,2
SLOVÉNIE	SI	45,6	45,3	43,3	42,9	42,2	42,5	42,7	42,5	42,4	42,5
SUÈDE	SE	48,1	47,8	45,3	44,8	43,2	42,8	42,8	42,9	43,0	42,5
UE	EU										
OCDE	OCDE	36,1	36,1	36,2	35,7	35,1	35,1	35,6	35,7	35,9	36,0

SOURCE
OCDE

NON DISPONIBLE

PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR SALAIRES POUR UN CÉLIBATAIRE SANS ENFANT ET DISPOSANT D'UN REVENU TOTAL ÉGAL À 100% DU SALAIRE MOYEN DE SON PAYS EN 2014 (EN % DU COÛT DU TRAVAIL)

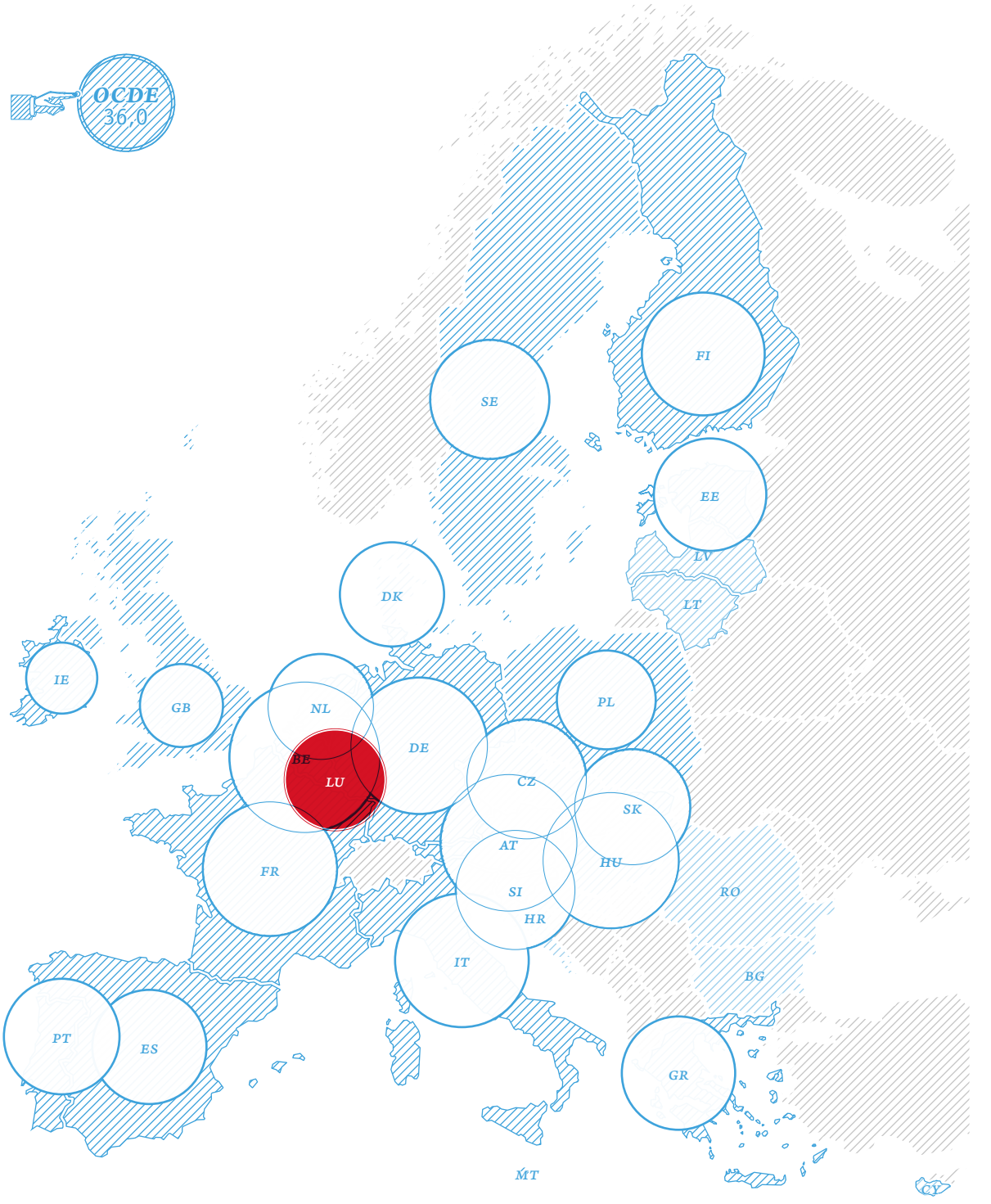

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

NON DISPONIBLE

SOURCE
OCDE

01 / 05 PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR SALAIRES

TABLEAU 05.1

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR SALAIRES POUR UN COUPLE MARIÉ AYANT 2 ENFANTS ET DISPOSANT D'UN REVENU TOTAL ÉGAL À 100% DU SALAIRE MOYEN DE SON PAYS ENTRE 2005 ET 2014 (EN % DU COÛT DU TRAVAIL)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	35,4	35,8	35,5	35,2	33,6	32,6	33,8	34,0	33,6	33,8
AUTRICHE	AT	36,3	37,0	37,7	38,2	36,0	36,4	37,3	37,9	38,6	38,8
BELGIQUE	BE	40,3	40,3	40,3	40,6	40,4	41,2	41,4	41,3	40,7	40,6
BULGARIE	BG										
CHYPRE	CY										
CROATIE	HR										
DANEMARK	DK	28,9	29,1	29,4	29,3	28,7	27,2	27,6	27,8	27,5	27,2
ESPAGNE	ES	33,4	33,6	32,9	32,0	32,4	34,0	34,3	34,7	34,8	34,9
ESTONIE	EE	30,7	27,3	29,5	26,8	29,9	31,0	31,8	32,4	32,4	32,9
FINLANDE	FI	38,0	38,0	38,2	38,4	37,2	37,1	37,2	37,3	38,0	38,9
FRANCE	FR	42,2	42,4	42,5	42,5	42,7	42,9	43,0	43,1	41,1	40,5
GRÈCE	GR	42,5	43,7	42,4	41,8	41,6	40,4	44,2	43,9	44,6	43,4
HONGRIE	HU	40,6	41,2	44,0	43,9	43,2	36,7	33,1	34,2	34,2	34,6
IRLANDE	IE	5,7	1,9	4,0	3,8	2,8	4,7	5,6	6,1	8,4	9,9
ITALIE	IT	36,3	36,6	35,7	36,6	36,9	37,8	38,5	38,8	38,5	39,0
LETTONIE	LV										
LITUANIE	LT										
LUXEMBOURG	LU	10,85	11,4	12,7	11,2	11,1	11,6	13,7	13,6	14,6	15,1
MALTE	MT										
PAYS-BAS	NL	29,7	29,1	29,6	30,3	29,7	30,8	31,1	32,4	31,0	31,9
POLOGNE	PL	37,1	37,4	32,4	28,4	28,4	28,4	28,4	29,6	29,9	30,0
PORTUGAL	PT	27,5	28,3	27,7	26,3	25,4	26,3	27,3	27,9	30,2	29,8
RÉP. TCHÈQUE	CZ	27,0	26,0	21,3	20,8	20,9	21,1	26,8	26,1	26,1	26,8
ROUMANIE	RO										
ROYAUME-UNI	GB	27,9	28,0	28,4	26,9	26,2	26,5	26,4	27,6	26,8	26,6
SLOVAQUIE	SK	22,2	23,0	23,9	25,3	22,8	22,9	24,9	25,8	27,6	27,9
SLOVÉNIE	SI	24,2	24,2	24,5	23,1	22,1	22,9	23,2	23,2	23,2	23,4
SUÈDE	SE	42,6	41,6	39,4	39,2	37,7	37,2	37,4	37,6	37,9	37,4
UE	EU										
OCDE	OCDE	26,9	26,4	26,3	25,7	25,0	25,1	25,9	26,3	26,6	26,9

SOURCE
OCDE

NON DISPONIBLE

PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR SALAIRES POUR UN COUPLE MARIÉ AYANT 2 ENFANTS ET DISPOSANT D'UN REVENU TOTAL ÉGAL À 100% DU SALAIRE MOYEN DE SON PAYS EN 2014 (EN % DU COÛT DU TRAVAIL)

GRAPHIQUE 05.1

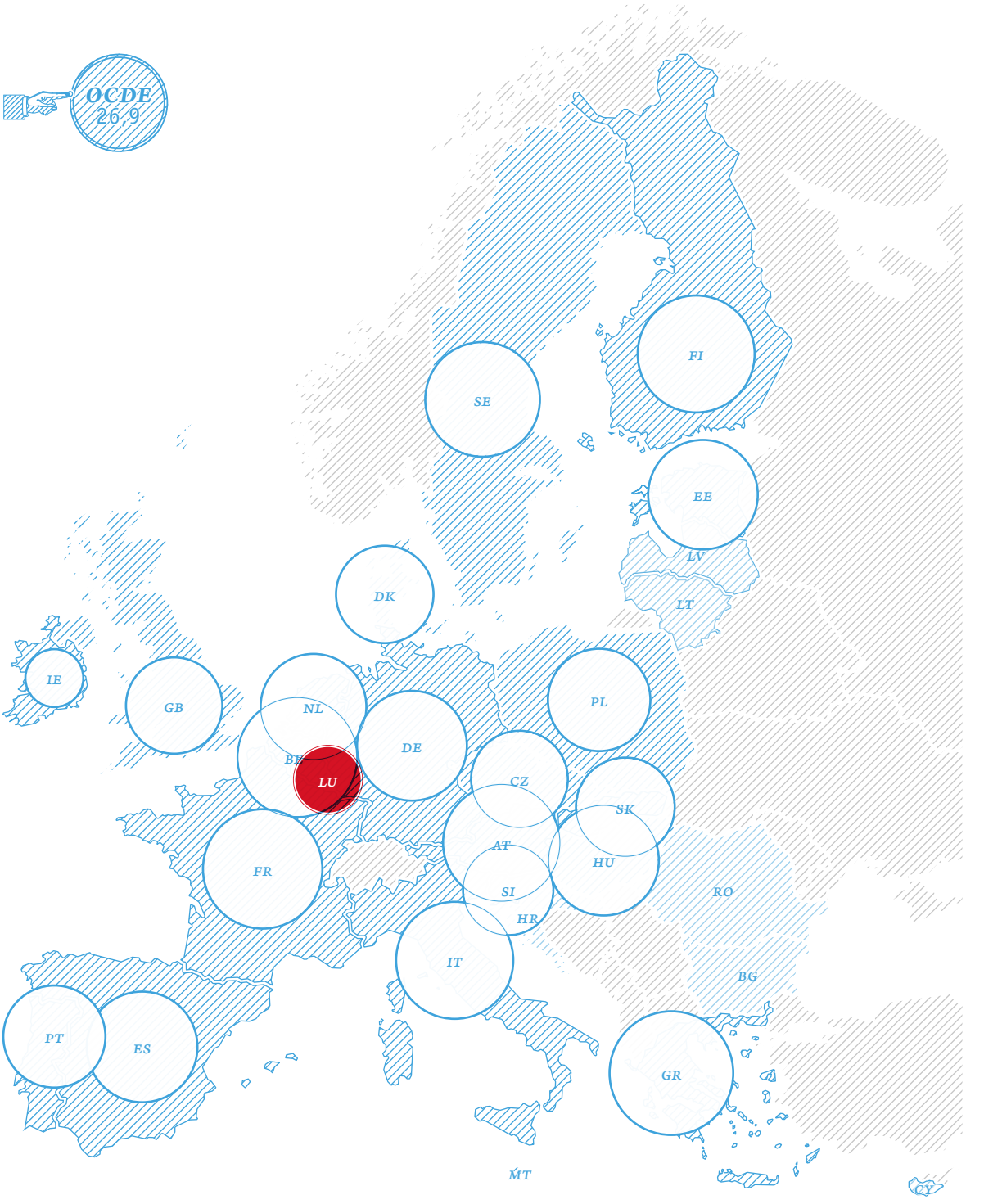

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

NON DISPONIBLE

SOURCE
OCDE

01 / 06 IMPÔT DES SOCIÉTÉS

L'impôt des sociétés est calculé sur la base des bénéfices nets *(assiette)* des entreprises. L'assiette est fixée par rapport à ce qui est considéré comme imposable. Une politique avantageuse en matière d'impôt des sociétés peut stimuler l'investissement du secteur privé.

Par exemple, un faible taux d'imposition permet aux entreprises de dégager une plus grande marge bénéficiaire ; ce qui peut d'une part inciter les entreprises à réinvestir leurs profits et d'autre part attirer des investisseurs étrangers.

TABLEAU 06 ÉVOLUTION DU TAUX D'IMPÔT DES SOCIÉTÉS ENTRE 2005 ET 2015 (EN % AU 1ER JANVIER)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ALLEMAGNE	DE	38,3	38,3	38,4	29,5	29,4	29,4	29,4	29,5	29,6	29,6	29,7
AUTRICHE	AT	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
BELGIQUE	BE	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
BULGARIE	BG	15,0	15,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
CHYPRE	CY	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	12,5	12,5	12,5
CROATIE	HR	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
DANEMARK	DK	28,0	28,0	28,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	24,5	23,5
ESPAGNE	ES	35,0	35,0	32,5	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	28,0
ESTONIE	EE	24,0	23,0	22,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	20,0
FINLANDE	FI	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	24,5	24,5	20,0	20,0
FRANCE	FR	33,8	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
GRÈCE	GR	32,0	29,0	25,0	25,0	25,0	24,0	20,0	20,0	26,0	26,0	26,0
HONGRIE	HU	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0
IRLANDE	IE	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
ITALIE	IT	37,3	37,3	37,3	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4
LETTONIE	LV	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
LITUANIE	LT	15,0	15,0	15,0	15,0	20,0	20,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
LUXEMBOURG	LU	30,4	29,6	26,6	29,6	28,6	28,6	28,8	28,8	29,2	29,2	29,2
MALTE	MT	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
PAYS-BAS	NL	31,5	29,6	25,5	25,5	25,5	25,5	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
POLOGNE	PL	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0
PORTUGAL	PT	27,5	27,5	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	23,0	21,0
RÉP. TCHÈQUE	CZ	26,0	24,0	24,0	21,0	20,0	20,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0
ROUMANIE	RO	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0
ROYAUME-UNI	GB	30,0	30,0	30,0	28,0	28,0	28,0	26,0	24,0	23,0	21,0	23,0
SLOVAQUIE	SK	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	23,0	22,0	22,0
SLOVÉNIE	SI	25,0	25,0	23,0	22,0	21,0	20,0	20,0	18,0	17,0	17,0	17,0
SUÈDE	SE	28,0	28,0	28,0	28,0	26,3	26,3	26,3	26,3	22,0	22,0	22,0
UE	EU	26,1	25,7	24,9	24,0	24,0	24,0	23,5	23,3	23,6	23,2	23,1

SOURCE
KPMG'S CORPORATE TAX RATES TABLE

TAUX D'IMPÔT DES SOCIÉTÉS EN 2015 (EN % AU 1ER JANVIER)

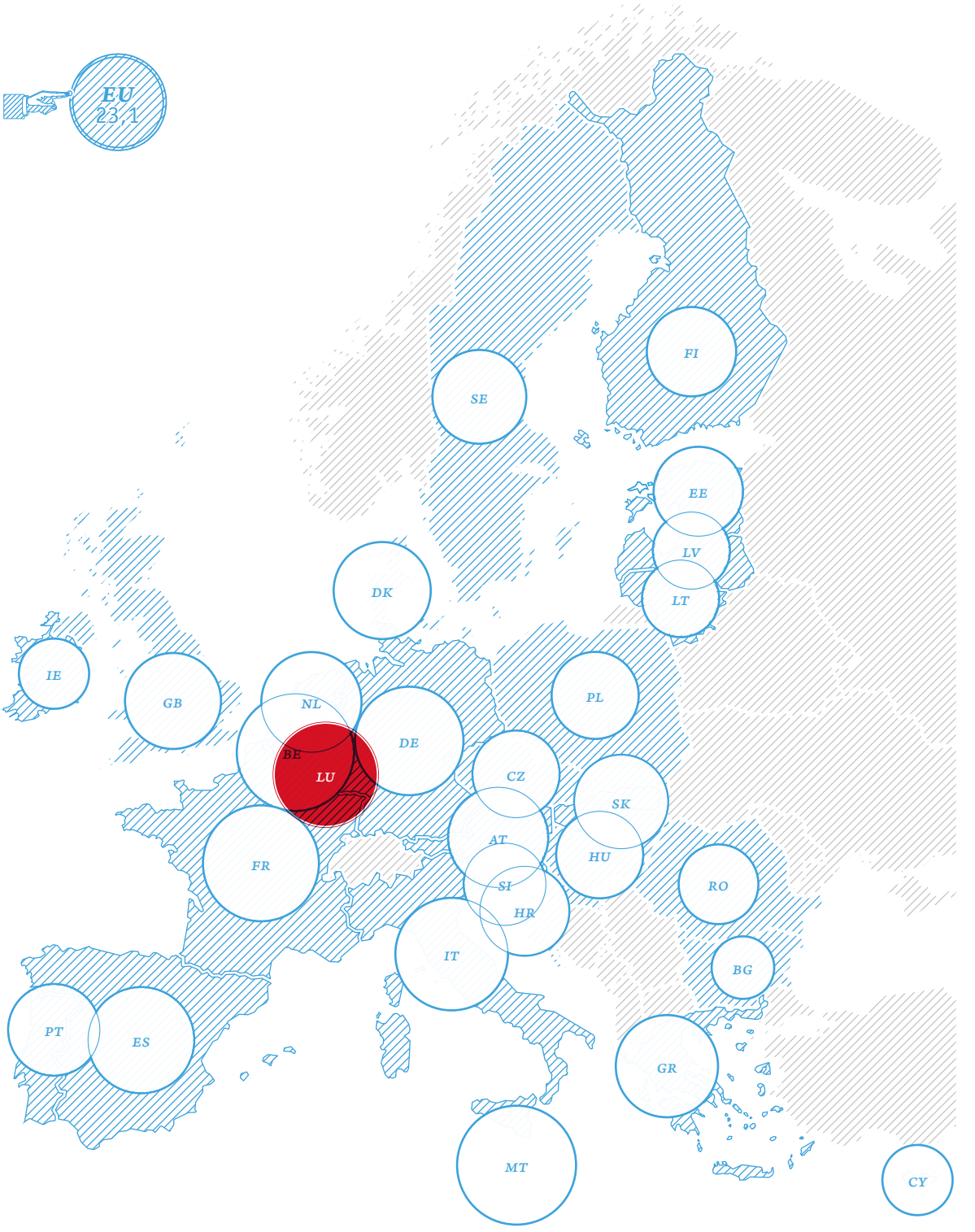

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
KPMG'S CORPORATE TAX RATES TABLE

01 / 07 TAUX DE TVA STANDARD

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est une taxe indirecte sur la consommation. La TVA est collectée par les entreprises et fait partie intégrante des prix affichés des produits ou des services.

Les différences entre les taux de TVA peuvent donner un avantage aux entreprises et aux consommateurs : toutes choses égales par ailleurs, le prix final pour un produit ou service donné sera moindre dans un pays appliquant un taux plus faible.

Des prix plus bas augmentent également le pouvoir d'achat. Le choix du consommateur de dépenser ses revenus dans un pays plutôt que dans un autre prend toute son importance dans les régions frontalières.

TABLEAU 07 ÉVOLUTION DU TAUX DE TVA STANDARD ENTRE 2005 ET 2015 (EN %) (SITUATION AU 1ER JANVIER)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ALLEMAGNE	DE	16,0	16,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0
AUTRICHE	AT	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
BELGIQUE	BE	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
BULGARIE	BG	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
CHYPRE	CY	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	17,0	18,0	19,0	19,0
CROATIE	HR	22,0	22,0	22,0	22,0	23,0	23,0	23,0	25,0	25,0	25,0	25,0
DANEMARK	DK	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
ESPAGNE	ES	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	18,0	18,0	18,0	21,0	21,0	21,0
ESTONIE	EE	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
FINLANDE	FI	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	23,0	23,0	23,0	24,0	24,0	24,0
FRANCE	FR	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	20,0	20,0
GRÈCE	GR	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	21,0	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0
HONGRIE	HU	25,0	20,0	20,0	20,0	20,0	25,0	25,0	27,0	27,0	27,0	27,0
IRLANDE	IE	21,0	21,0	21,0	21,0	21,5	21,0	21,0	23,0	23,0	23,0	23,0
ITALIE	IT	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	21,0	21,0	22,0	22,0
LETTONIE	LV	18,0	18,0	18,0	18,0	21,0	21,0	22,0	22,0	22,0	21,0	21,0
LITUANIE	LT	18,0	18,0	18,0	18,0	19,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
LUXEMBOURG	LU	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	17,0
MALTE	MT	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0
PAYS-BAS	NL	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	21,0	21,0	21,0
POLOGNE	PL	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0
PORTUGAL	PT	21,0	21,0	21,0	20,0	20,0	20,0	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0
RÉP. TCHÈQUE	CZ	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	20,0	20,0	20,0	21,0	21,0	21,0
ROUMANIE	RO	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0
ROYAUME-UNI	GB	17,5	17,5	17,5	17,5	15,0	17,5	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
SLOVAQUIE	SK	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
SLOVÉNIE	SI	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	22,0	22,0
SUÈDE	SE	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
UE	EU	20,4	20,2	20,3	20,3	20,4	21,0	21,6	21,9	22,2	22,3	22,4

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE

ÉVOLUTION DU TAUX DE TVA STANDARD ENTRE 2005 ET 2015 (EN %) (SITUATION AU 1ER JANVIER)

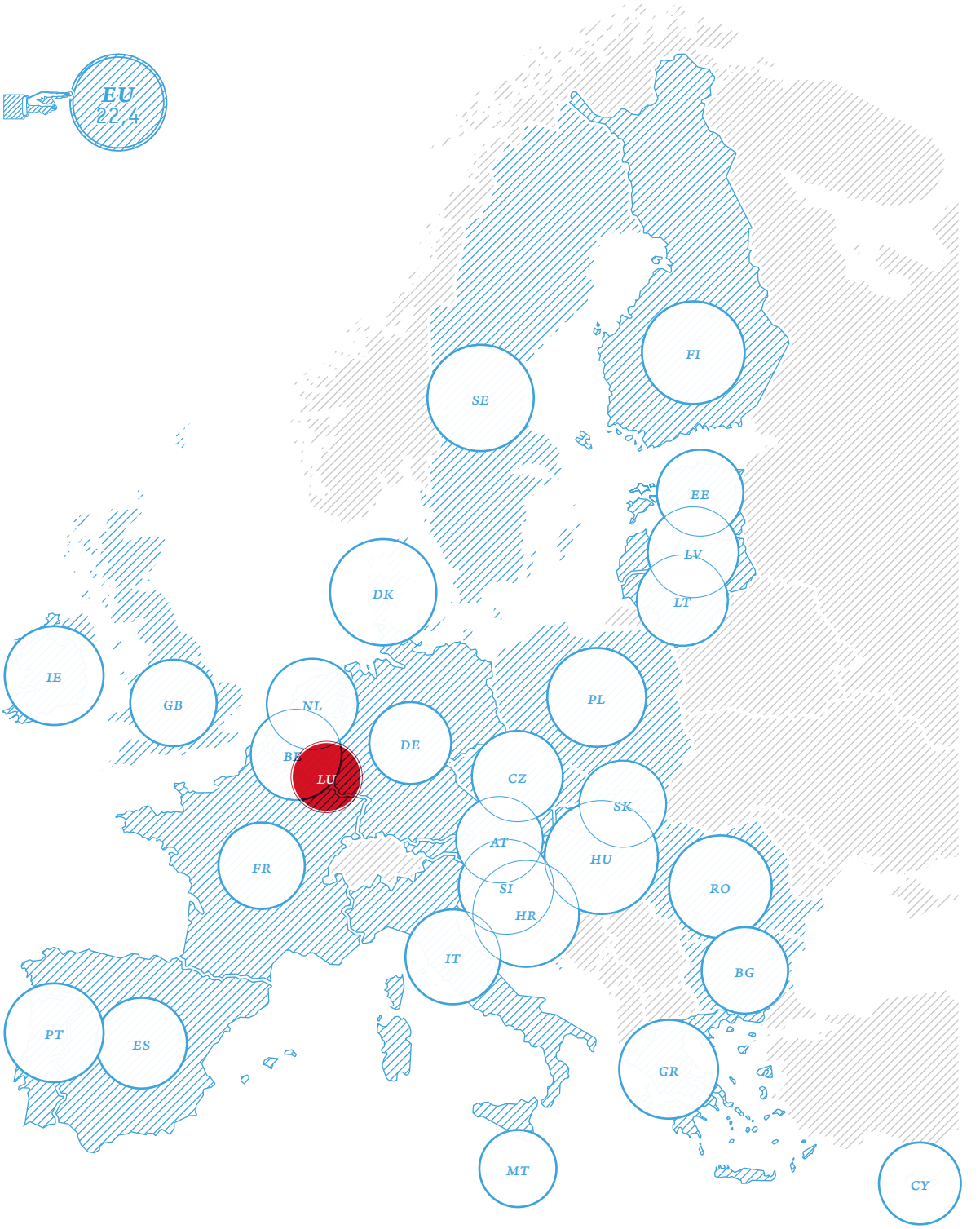

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE

01 / 08 PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

Cet indicateur présente les prix de l'électricité facturés aux consommateurs finaux. Les prix de l'électricité pour les consommateurs industriels sont définis de la façon suivante : Prix hors taxes national moyen en euro par kWh au premier semestre de chaque année pour les industriels de taille moyenne et correspond à une consommation annuelle de 500 à 2 000 MWh.

TABLEAU 08 ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ POUR L'INDUSTRIE DE TAILLE MOYENNE ENTRE 2005 ET 2014 (EN EURO PAR KWH HORS TAXES)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	0,0780	0,0871	0,0946	0,0929	0,0975	0,0921	0,0900	0,0895	0,0860	0,0844
AUTRICHE	AT	0,0621	0,0653	0,0786	0,0897	0,0991	0,0922	0,0917	0,0906	0,0871	0,0827
BELGIQUE	BE	0,0695	0,0830	0,0880	0,0988	0,1026	0,0943	0,0977	0,0950	0,0914	0,0916
BULGARIE	BG	0,0429	0,0460	0,0465	0,0557	0,0639	0,0639	0,0638	0,0684	0,0803	0,0736
CHYPRE	CY	0,0787	0,1114	0,1048	0,1405	0,1164	0,1483	0,1605	0,2171	0,2002	0,1672
CROATIE	HR	0,0556	0,0596	0,0597	0,0743	0,0853	0,0932	0,0900	0,0892	0,0942	0,0903
DANEMARK	DK	0,0646	0,0724	0,0638	0,0785	0,0738	0,0848	0,0875	0,0829	0,0898	0,0830
ESPAGNE	ES	0,0686	0,0721	0,0810	0,0915	0,1098	0,1110	0,1082	0,1155	0,1165	0,1185
ESTONIE	EE	0,0472	0,0511	0,0534	0,0514	0,0587	0,0573	0,0616	0,0647	0,0842	0,0794
FINLANDE	FI	0,0527	0,0517	0,0542	0,0614	0,0663	0,0667	0,0686	0,0684	0,0679	0,0664
FRANCE	FR	0,0533	0,0533	0,0541	0,0599	0,0667	0,0687	0,0722	0,0809	0,0771	0,0743
GRÈCE	GR	0,0645	0,0668	0,0698	0,0861	0,0948	0,0855	0,0917	0,1006	0,1040	0,1090
HONGRIE	HU	0,0701	0,0753	0,0812	0,1119	0,1221	0,1037	0,0978	0,0888	0,0904	0,0836
IRLANDE	IE	0,0896	0,0998	0,1125	0,1302	0,1206	0,1118	0,1121	0,1293	0,1331	0,1288
ITALIE	IT	0,0843	0,0934	0,1027				0,1145	0,1193	0,1122	0,1080
LETTONIE	LV	0,0409	0,0409	0,0443	0,0660	0,0896	0,0890	0,0984	0,1103	0,0950	0,0903
LITUANIE	LT	0,0498	0,0498	0,0548	0,0829	0,0924	0,0991	0,1045	0,1135	0,1228	0,0958
LUXEMBOURG	LU	0,0752	0,0845	0,0963	0,0927	0,1096	0,0956	0,0960	0,1007	0,0940	0,0949
MALTE	MT	0,0706	0,0711	0,0897	0,1221	0,1506	0,1800	0,1800	0,1857	0,1862	0,1861
PAYS-BAS	NL	0,0806	0,0855	0,0920	0,0910	0,0985	0,0865	0,0822	0,0805	0,0789	0,0771
POLOGNE	PL	0,0506	0,0543	0,0541	0,0814	0,0857	0,0929	0,0963	0,0869	0,0883	0,0777
PORTUGAL	PT	0,0713	0,0817	0,0860	0,0782	0,0919	0,0896	0,0903	0,1050	0,1015	0,1029
RÉP. TCHÈQUE	CZ	0,0601	0,0731	0,0783	0,1095	0,1057	0,1022	0,1097	0,1028	0,1012	0,0819
ROUMANIE	RO	0,0769	0,0773	0,0842	0,0886	0,0811	0,0850	0,0803	0,0833	0,0904	0,0753
ROYAUME-UNI	GB	0,0570	0,0799	0,0950	0,0937	0,1077	0,0947	0,0939	0,1095	0,1124	0,1246
SLOVAQUIE	SK	0,0703	0,0773	0,0932	0,1151	0,1416	0,1161	0,1233	0,1273	0,1242	0,1107
SLOVÉNIE	SI	0,0611	0,0651	0,0750	0,0904	0,0987	0,0917	0,0889	0,0872	0,0838	0,0754
SUÈDE	SE	0,0462	0,0587	0,0626	0,0688	0,0662	0,0800	0,0887	0,0804	0,0799	0,0702
UE	EU				0,0853	0,0956	0,0914	0,0929	0,0957	0,0938	0,0916

SOURCE
EUROSTAT

NON DISPONIBLE

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ POUR L'INDUSTRIE DE TAILLE MOYENNE EN 2014 (EN EURO PAR KWH HORS TAXES)

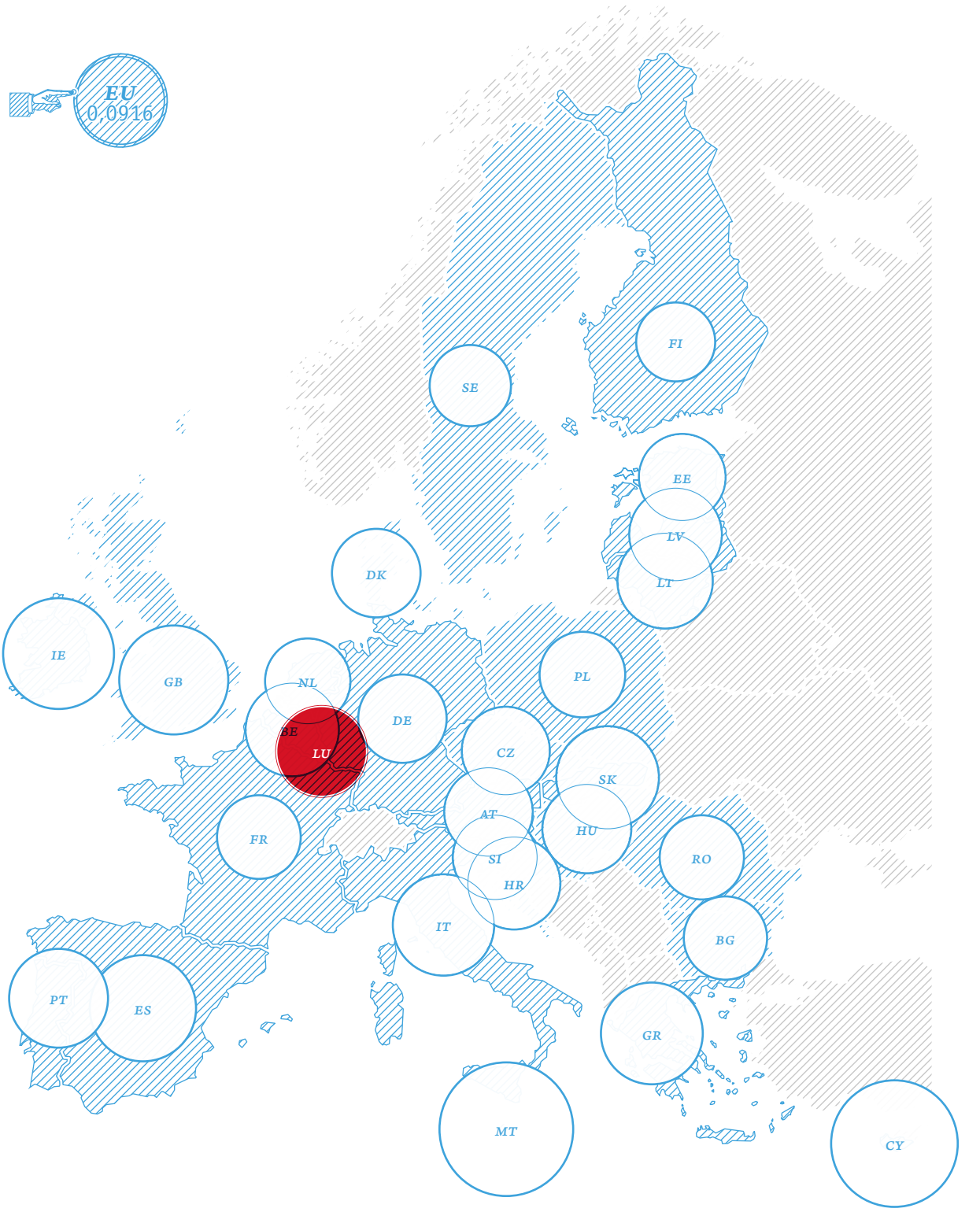

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
EUROSTAT

01 / 09 PRIX DU GAZ

Cet indicateur présente les prix du gaz naturel facturés aux consommateurs finaux. Les prix du gaz naturel pour les consommateurs industriels sont définis de la façon suivante : Prix hors taxes national moyen en euro par Giga-Joule au premier semestre de chaque année pour les industriels de taille moyenne et correspond à une consommation annuelle de 10.000 à 100.000 GJ).

TABLEAU 09 ÉVOLUTION DU PRIX DU GAZ POUR L'INDUSTRIE DE TAILLE MOYENNE ENTRE 2005 ET 2014 (EN EURO PAR GIGA-JOULE HORS TAXES)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	7,7600	10,4700	12,1500	11,2000	10,8600	8,9800	9,6500	9,2700	12,1600	11,3500
AUTRICHE	AT	6,1400	8,3400	8,9100		8,3000	9,0100	8,9700	9,7900	9,7900	9,4300
BELGIQUE	BE	5,2700	7,0600	6,8900	8,9800	8,7300	7,6400	8,7200	9,1700	10,7100	8,4200
BULGARIE	BG	3,7773	4,5020	5,2173	5,7163	8,7432	6,6622	7,9763	10,0317	9,8936	9,4938
CHYPRE	CY										
CROATIE	HR	6,4217	6,5716	6,5770	6,1001	7,3203	9,4505	11,2376	11,8503	12,6945	11,4080
DANEMARK	DK	6,0077	6,1651	5,7688	ND	6,3443	6,3732	8,7981	8,6524	9,5948	7,6220
ESPAGNE	ES	4,6832	7,2400	7,0736	7,6140	8,7020	7,7023	8,0900	10,0300	10,6500	10,2300
ESTONIE	EE	2,7520	2,8447	3,6909	6,7774	7,3011	7,5019	7,3100	9,8200	9,9400	9,4200
FINLANDE	FI	6,4300	7,3200	7,6100	7,4000	8,0000	7,9000	9,3400	10,8800	10,6000	10,1200
FRANCE	FR	6,2200	8,0600	7,6300	9,0600	9,7600	8,9500	9,8600	10,5100	11,0300	10,3600
GRÈCE	GR									13,2700	12,1100
HONGRIE	HU	5,8067	7,9531	9,4769	9,3887	10,0444	7,9758	8,2595	11,5993	10,9417	10,6814
IRLANDE	IE				11,0500	9,3000	7,6700	9,9000	9,7600	10,8100	10,4500
ITALIE	IT	6,0940	7,0400	8,4580	8,7740	10,4020	7,7800	8,2400	10,5800	10,5300	9,5800
LETTONIE	LV	3,4755	4,0517	5,2903	7,9026	10,8594	7,1585	8,1182	9,9384	9,9393	9,2400
LITUANIE	LT	3,6058	4,4542	6,0208	8,7871	8,7301	8,9116	9,7399	12,4768	12,2335	11,4979
LUXEMBOURG	LU	6,9452	9,0107	9,8540	10,4400	11,0800	10,1300	11,5800	13,9900	14,0500	11,7200
PAYS-BAS	NL	6,3900	8,1400	8,4000	8,1100	9,0000	7,1300	7,5500	7,9900	8,4300	8,1900
POLOGNE	PL	5,3047	6,7668	7,5448	8,3633	7,7331	8,4008	9,1100	9,3590	10,0662	10,2960
PORTUGAL	PT	6,0300	7,6300	7,7600	8,6900	9,8100	7,6200	9,3800	11,0900	11,4600	11,6300
RÉP. TCHÈQUE	CZ	5,1086	7,3407	6,5320	8,5375	8,9816	8,2283	8,3566	8,9691	8,9999	8,4543
ROUMANIE	RO	3,6785	6,2335	7,3193	6,2327	4,6996	4,1150	4,2302	5,2855	5,7502	5,9185
ROYAUME-UNI	GB	5,8110	8,9172	10,5515	7,2911	7,6862	5,9426	6,4724	8,5986	9,3555	9,8138
SLOVAQUIE	SK	5,0813	7,6550	7,9998	8,9164	11,1200	8,7390	9,2200	10,6000	9,8800	9,9100
SLOVÉNIE	SI	5,0965	7,1692	7,3300	9,3300	11,3400	10,8766	11,1900	14,8000	12,3800	10,6400
SUÈDE	SE	8,0795	11,1480	11,0579	12,4898	9,2995	10,3179	11,7050	12,4562	12,7947	11,3934
UE	EU				8,9200	9,3300	7,9600	8,5800	9,5400	10,6100	10,0300

SOURCE
EUROSTAT

NON DISPONIBLE

ÉVOLUTION DU PRIX DU GAZ POUR L'INDUSTRIE DE TAILLE MOYENNE ENTRE 2005 ET 2014 (EN EURO PAR GIGA-JOULE HORS TAXES)

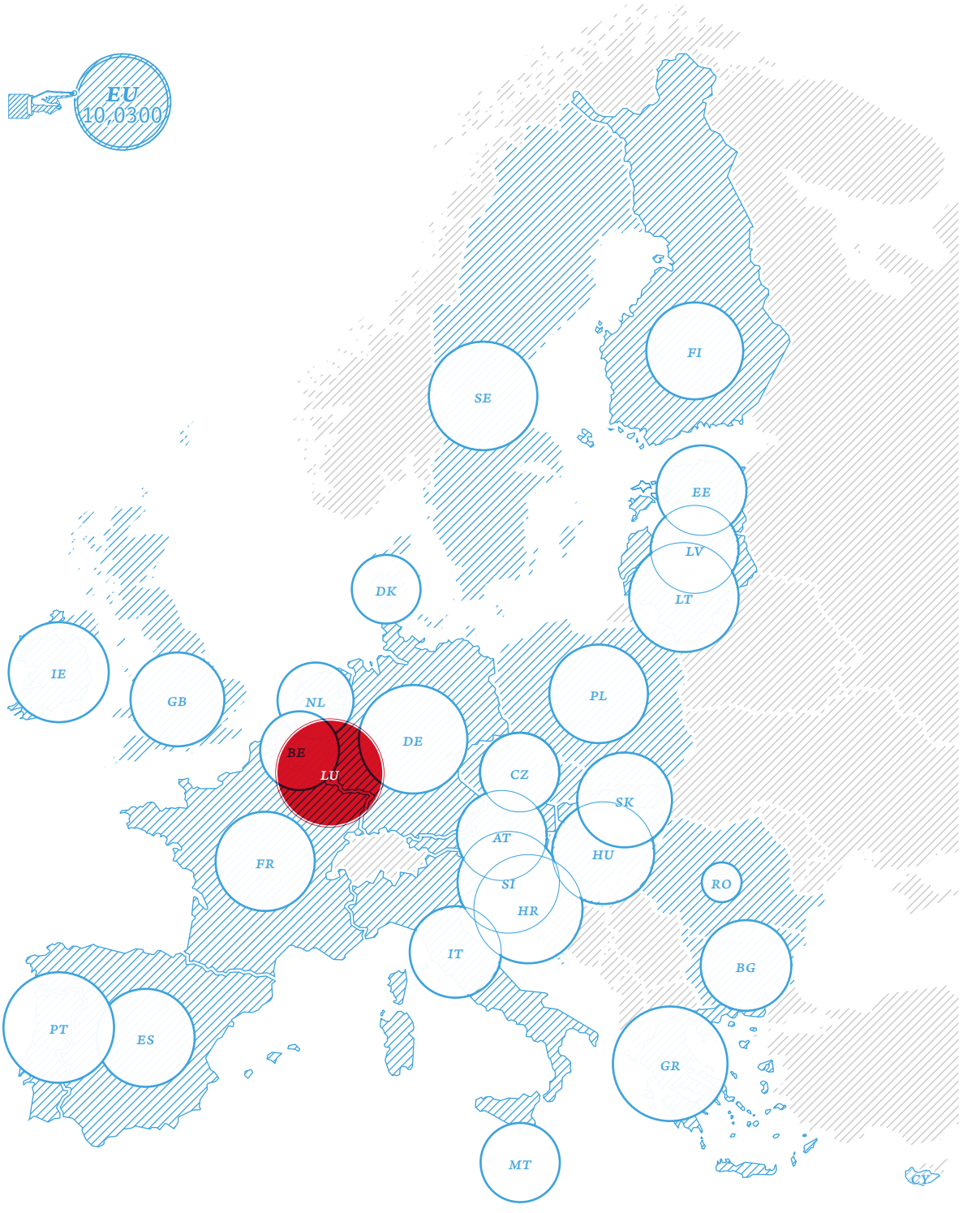

LÉGENDE

- VALEUR POSITIVE
- UNION EUROPÉENNE
- ZONE EURO
- NON DISPONIBLE

SOURCE
EUROSTAT

02 INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ HORS COÛT

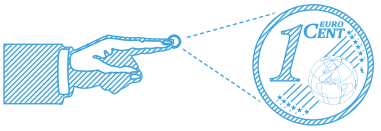

INDICATEURS

10 FORMATION DE DEUXIÈME CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
11 DÉPENSES ANNUELLES D'ÉDUCATION PAR ÉLÈVE
12 FORMATION D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
13 FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
14 DÉPENSE INTÉRIEURE BRUTE DE R&D (DIRD)
15 NOMBRE DE CHERCHEURS POUR 1 000 ACTIFS
16 NOMBRE DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES PAR MILLION D'HABITANTS
17 PROPENSION À ENTREPRENDRE

La compétitivité d'un pays ne repose pas seulement sur la compétitivité-coût, mais également sur des éléments hors coût, tels que le développement de l'esprit d'entreprise, l'amélioration qualitative des systèmes d'éducation initiale, de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie, l'encouragement à l'innovation sous toutes ses formes et le soutien à la recherche-développement dans les secteurs publics et privés.

02 / 10 FORMATION DE DEUXIÈME CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cet indicateur révèle le pourcentage de la population adulte (25-64 ans) ayant terminé au moins le cycle secondaire supérieur.

L'éducation, la formation professionnelle et la formation continue jouent un rôle primordial dans la stratégie économique et sociale de l'Europe et des différents Etats membres.

Pour être compétitif, un pays a besoin d'un système d'enseignement qui dispense une formation initiale hautement qualitative donnant accès à une qualification digne d'intégrer le marché primaire du travail ou à des études de niveau universitaire. Il s'agit d'offrir aux jeunes la meilleure perspective de vie active possible et d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans une situation d'exclusion du marché primaire du travail avec toutes les conséquences sociales que cela implique.

TABLEAU 10 ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES AYANT TERMINÉ AU MOINS LE CYCLE SECONDAIRE SUPÉRIEUR ENTRE 2005 ET 2014 (EN % DE LA POPULATION AGÉE ENTRE 25 ET 64 ANS)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	83,1	83,2	84,4	85,3	85,5	85,8	86,6	86,6	86,7	86,9
AUTRICHE	AT	80,4	80,1	79,9	80,9	81,6	82,4	82,4	82,9	83,0	83,9
BELGIQUE	BE	66,1	66,9	68,0	69,6	70,6	70,5	71,3	71,6	72,8	73,6
BULGARIE	BG	72,5	75,5	77,4	77,5	77,9	79,4	80,0	81,0	81,8	81,1
CHYPRE	CY	66,6	69,5	72,1	73,1	72,3	74,0	75,2	77,4	78,5	77,6
CROATIE	HR	72,8	74,1	75,7	76,7	77,5	77,3	78,2	80,5	81,3	82,9
DANEMARK	DK	81,0	81,6	74,3	73,8	74,8	75,6	76,9	77,9	78,3	79,6
ESPAGNE	ES	48,8	49,7	50,6	51,1	51,6	52,9	54,0	54,7	55,5	56,6
ESTONIE	EE	89,0	88,5	89,1	88,4	88,8	89,3	89,1	90,0	90,6	91,2
FINLANDE	FI	78,8	79,6	80,5	81,1	82,0	83,0	83,7	84,8	85,9	86,5
FRANCE	FR	66,7	67,3	68,5	69,6	70,2	70,8	71,6	72,5	75,1	77,4
GRÈCE	GR	60,2	59,2	60,1	61,3	61,5	62,7	64,6	65,8	67,2	68,4
HONGRIE	HU	76,4	78,0	79,0	79,6	80,5	81,2	81,5	82,0	82,5	83,1
IRLANDE	IE	65,2	66,7	67,8	70,0	71,1	72,8	73,6	74,6	76,7	78,8
ITALIE	IT	50,1	51,3	52,2	53,3	54,2	55,1	56,0	57,2	58,2	59,3
LETTONIE	LV	84,4	84,1	84,6	85,9	86,8	88,6	87,9	89,1	89,4	89,5
LITUANIE	LT	87,5	87,8	88,5	90,4	91,2	91,9	92,9	93,3	93,4	93,3
LUXEMBOURG	LU	65,9	65,5	65,7	67,9	77,3	77,7	77,3	78,3	80,5	82,0
MALTE	MT	25,2	26,5	26,6	27,8	30,8	33,0	35,5	38,2	40,5	42,2
PAYS-BAS	NL	71,8	72,4	73,2	73,3	73,4	72,3	72,3	73,4	75,8	76,0
POLOGNE	PL	84,8	85,8	86,3	87,1	88,0	88,5	88,9	89,6	90,1	90,5
PORTUGAL	PT	26,3	27,5	27,3	28,1	29,7	31,7	34,6	37,3	39,8	43,3
RÉP. TCHÈQUE	CZ	89,9	90,3	90,5	90,9	91,4	91,9	92,3	92,5	92,8	93,2
ROUMANIE	RO	73,1	74,2	75,0	75,3	74,7	73,9	74,5	75,4	75,7	72,8
ROYAUME-UNI	GB	71,8	72,7	73,4	73,4	74,5	76,1	76,4	77,9	78,3	79,2
SLOVAQUIE	SK	87,9	88,8	89,1	89,9	90,9	91,0	91,3	91,7	91,9	91,0
SLOVÉNIE	SI	80,3	81,6	81,8	82,0	83,3	83,3	84,5	85,0	85,5	85,7
SUÈDE	SE	83,6	78,9	79,4	80,0	80,7	81,2	81,6	82,4	83,2	83,7
UE	EU	69,4	70,0	70,7	71,4	72,0	72,7	73,4	74,3	75,2	76,0
ZONE EURO	EZ	65,4	65,9	66,8	67,6	68,2	68,8	69,6	70,4	71,5	72,7

SOURCE
EUROSTAT

PROPORTION DE PERSONNES AYANT AU MOINS LE CYCLE SECONDAIRE SUPÉRIEUR EN 2014 (EN % DE LA POPULATION AGÉE ENTRE 25 ET 64 ANS)

GRAPHIQUE 10

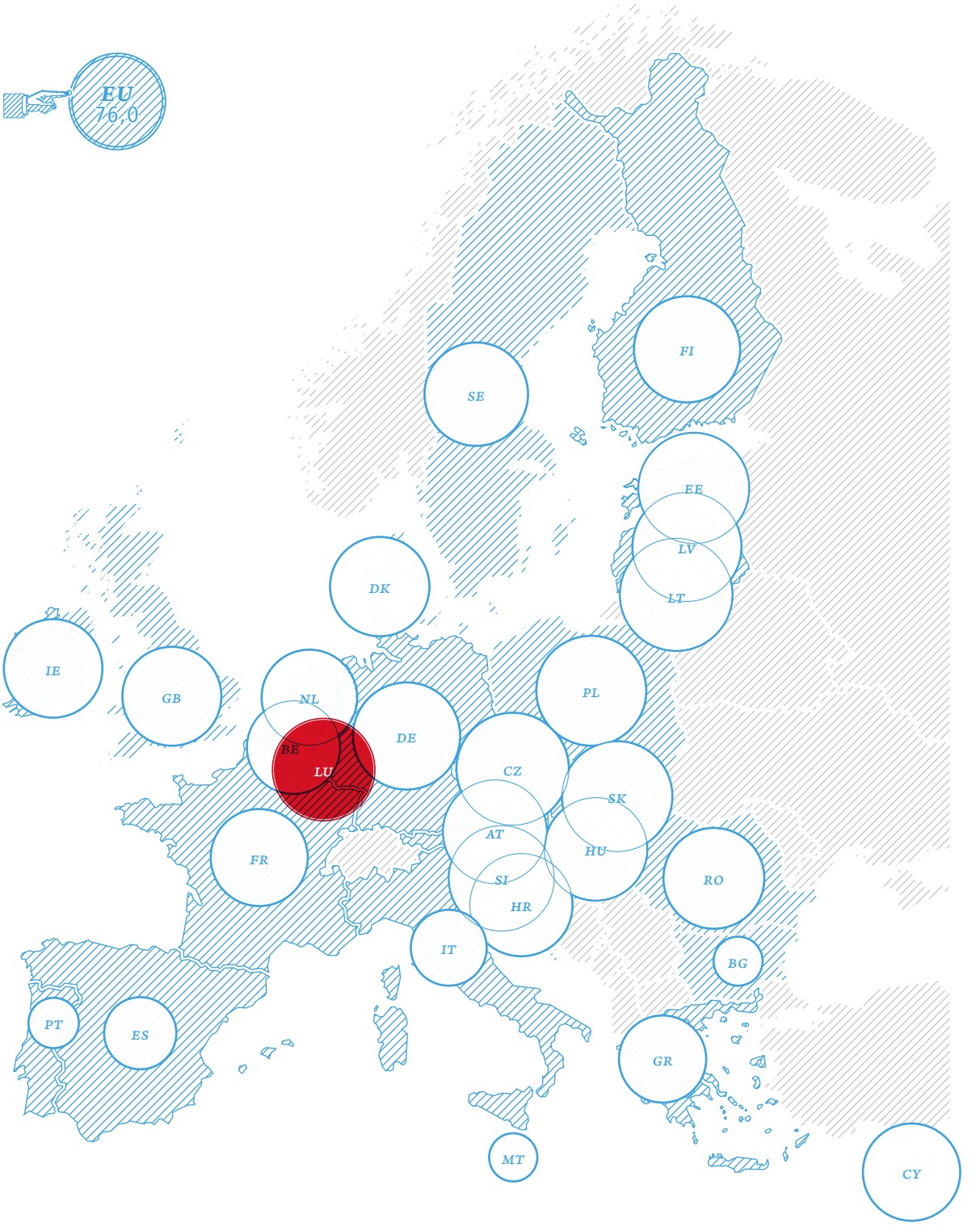

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
EUROSTAT

02 / 11 DÉPENSES ANNUELLES D'ÉDUCATION PAR ÉLÈVE

Cet indicateur évalue les sommes dépensées annuellement en termes d'éducation, et ce par élève au titre des établissements publics au niveau des enseignements primaire (CITE 1) et secondaire (CITE 2-4). Les dépenses annuelles par élève constituent un indicateur représentatif de l'effort consenti pour former les élèves.

La question de l'efficacité de l'utilisation des ressources, notamment en termes de résultats scolaires ou de niveau d'éducation atteint, peut donner un complément d'information.

TABLEAU 11 ÉVOLUTION DES DÉPENSES ANNUELLES PAR ÉLÈVE AU TITRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC ENTRE 2005 ET 2011 (EN EURO SPA)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
ALLEMAGNE	DE	9.280	9.571	9.840	9.952	10.345	11.401	11.829
AUTRICHE	AT							18.198
BELGIQUE	BE	13.018	14.375	15.186	16.551	16.075	17.135	17.535
BULGARIE	BG	3.186	3.394	3.719	4.581	4.358	4.278	4.274
CHYPRE	CY	13.770	15.011	16.587	19.096	19.952	20.345	20.812
CROATIE	HR	5.347	5.662	6.365	7.128	7.140	6.832	6.522
DANEMARK	DK	15.350	16.053	16.378	16.805	17.436	18.211	15.771
ESPAGNE	ES	12.177	13.392	14.650	15.433	15.350	14.843	14.202
ESTONIE	EE	5.886	6.759	7.486	8.964	8.712	8.917	8.800
FINLANDE	FI	10.833	11.232	11.716	12.347	12.222	12.909	13.522
FRANCE	FR	12.535	12.915	13.737	13.804	13.749	14.320	14.373
GRÈCE	GR	8.481						
HONGRIE	HU	6.793	6.994	7.259	7.021	6.737	7.127	6.723
IRLANDE	IE	10.996	11.825	13.199	14.171	14.349	15.109	15.235
ITALIE	IT	12.242	13.547	12.841	14.039	13.448	13.019	12.813
LETTONIE	LV	4.885	6.411	6.964	8.274	7.345	6.925	7.318
LITUANIE	LT	3.979	4.575	5.277	6.204	5.948	6.673	6.742
LUXEMBOURG	LU	24.892	23.681	26.812	27.911	27.916	30.911	30.897
MALTE	MT	8.056	9.533	9.365	12.709	12.272	14.037	21.020
PAYS-BAS	NL	12.143	12.617	13.190	13.465	13.711	14.165	14.130
POLOGNE	PL	5.403	5.933	6.386	7.325	7.779		
PORTUGAL	PT	9.797	9.983	9.880	9.821	10.916	11.360	10.938
RÉP. TCHÈQUE	CZ	6.381	7.004	7.330	7.416	8.096	8.138	8.747
ROUMANIE	RO	2.398		4.002		4.152	3.381	3.037
ROYAUME-UNI	GB	11.937	12.744	12.831	13.173	13.147	13.061	16.326
SLOVAQUIE	SK	4.584	5.092	5.555	6.298	7.322	8.197	7.762
SLOVÉNIE	SI	11.052	12.116	11.587	12.622	12.324	13.163	13.226
SUÈDE	SE	12.769	13.318	14.306	14.769	14.566	15.473	15.963
UE	EU	9.791	10.427	10.937	11.490	11.575	12.488	12.689
ZONE EURO	EZ	10.895	11.521	11.949	12.519	12.565	13.338	12.979

SOURCE EUROSTAT

NON DISPONIBLE

DÉPENSES ANNUELLES PAR ÉLÈVE AU TITRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN 2011 (EN EURO SPA)

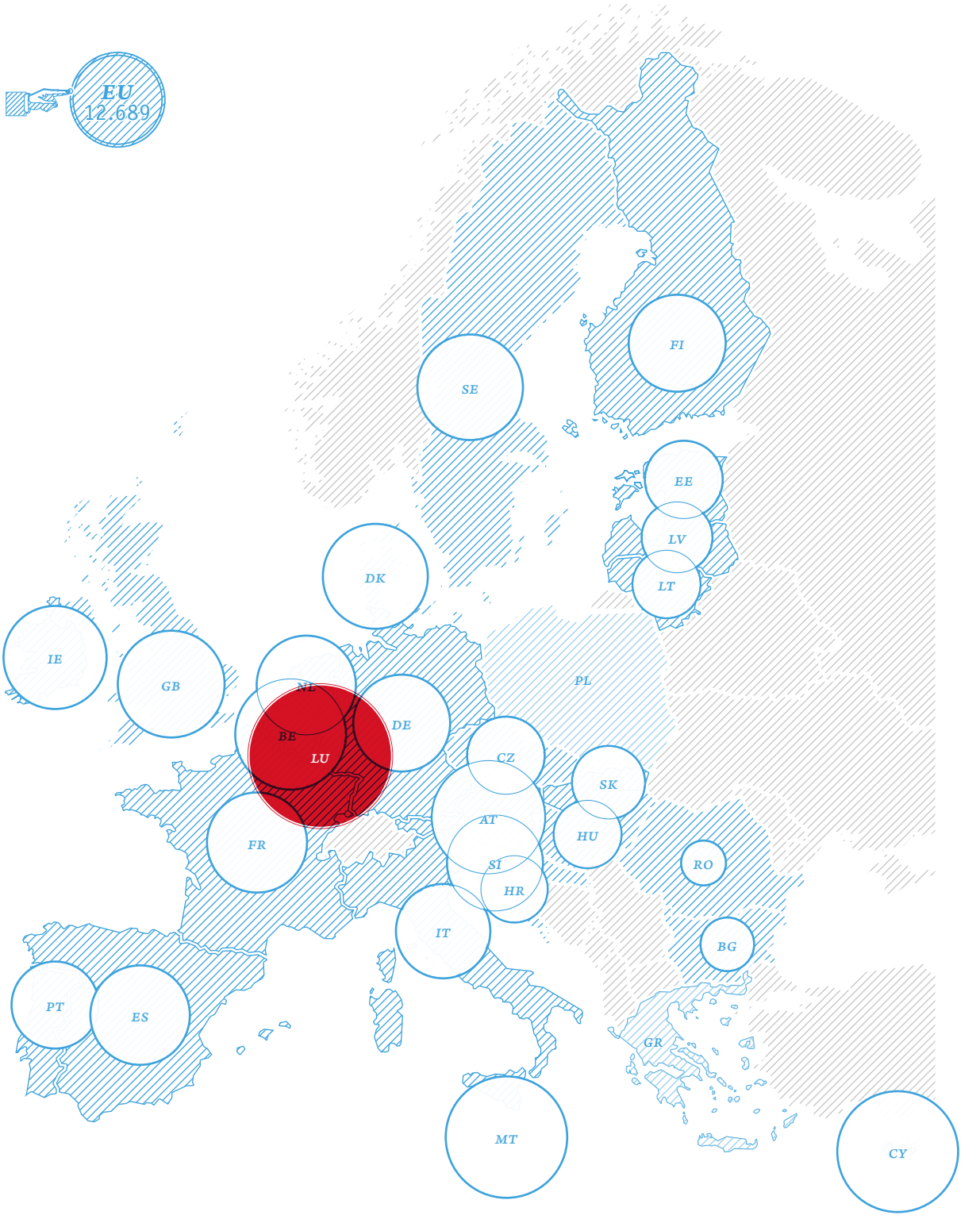

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

NON DISPONIBLE

SOURCE
EUROSTAT

02 / 12 FORMATION D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Cet indicateur indique le pourcentage de la population adulte âgée de 25 à 64 ans ayant un niveau d'études supérieur. Les taux d'obtention d'un diplôme montrent le taux actuel de production de connaissances avancées par les systèmes éducatifs de chaque pays.

Les pays où les taux de diplômés du tertiaire sont élevés ont toutes les chances de constituer ou de conserver une population active hautement qualifiée.

Les mesures du niveau de formation permettent de cerner l'évolution des connaissances avancées au sein de la population. Enfin, la part de diplômés dans la population active est un indicateur important du potentiel d'innovation du marché du travail.

TABLEAU 12 ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES AYANT UN DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ENTRE 2005 ET 2014 (EN % DE LA POPULATION ÂGÉE ENTRE 25 ET 64 ANS)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
ALLEMAGNE	DE	24,6	23,9	24,3	25,4	26,4	26,6	27,6	28,2	28,6	27,1
AUTRICHE	AT	17,7	17,5	17,3	17,9	18,9	19,1	19,2	19,8	20,6	29,9
BELGIQUE	BE	31,0	31,8	32,1	32,3	33,4	35,0	34,6	35,3	35,5	36,9
BULGARIE	BG	21,6	21,9	22,4	22,8	23,0	23,2	23,6	24,0	25,6	27,0
CHYPRE	CY	28,8	30,5	33,1	34,5	34,1	35,7	37,7	39,3	39,3	40,3
CROATIE	HR	16,0	16,2	15,8	16,2	17,2	18,6	18,0	18,5	19,8	21,4
DANEMARK	DK	33,5	34,7	30,9	31,4	32,4	33,3	33,7	34,8	35,4	35,8
ESPAGNE	ES	28,5	28,8	29,3	29,5	30,0	31,0	31,9	32,6	33,7	34,7
ESTONIE	EE	33,2	33,2	33,3	34,2	36,1	35,5	36,9	37,6	38,4	38,8
FINLANDE	FI	34,6	35,1	36,4	36,6	37,3	38,1	39,3	39,7	40,5	41,8
FRANCE	FR	25,4	26,1	26,6	27,2	28,6	29,1	29,8	30,8	32,1	33,6
GRÈCE	GR	20,7	21,6	22,1	22,8	22,9	24,0	25,4	26,1	27,4	28,1
HONGRIE	HU	17,1	17,7	18,1	19,3	19,8	20,0	21,0	22,1	22,6	23,4
IRLANDE	IE	29,6	31,4	32,8	34,6	35,9	37,6	38,2	39,7	41,5	41,0
ITALIE	IT	12,3	12,9	13,5	14,3	14,5	14,8	15,0	15,8	16,4	16,9
LETTONIE	LV	20,3	20,9	22,2	24,8	25,8	26,9	27,7	29,2	31,0	30,2
LITUANIE	LT	26,5	26,1	28,2	30,2	30,8	32,4	33,5	34,1	35,2	36,7
LUXEMBOURG	LU	26,5	24,0	26,5	27,7	34,8	35,5	37,0	39,1	40,7	45,9
MALTE	MT	11,5	11,9	12,4	13,3	13,9	14,9	16,2	17,6	18,9	19,5
PAYS-BAS	NL	30,1	30,2	30,8	32,2	32,8	31,9	32,1	32,9	33,9	34,4
POLOGNE	PL	16,8	17,9	18,7	19,6	21,2	22,5	23,3	24,5	25,8	27,0
PORTUGAL	PT	12,8	13,4	13,6	14,2	14,6	15,5	17,2	18,5	19,3	21,7
RÉP. TCHÈQUE	CZ	13,1	13,5	13,7	14,5	15,5	16,8	18,2	19,3	20,5	21,5
ROUMANIE	RO	11,1	11,7	12,0	12,8	13,2	13,6	14,6	15,3	15,6	15,9
ROYAUME-UNI	GB	29,9	30,8	32,0	32,0	33,4	35,1	36,9	38,6	39,6	40,5
SLOVAQUIE	SK	14,0	14,5	14,4	14,8	15,8	17,3	18,6	19,0	19,9	20,4
SLOVÉNIE	SI	20,2	21,4	22,2	22,6	23,3	23,7	25,1	26,4	27,9	28,6
SUÈDE	SE	29,6	30,5	31,3	32,0	33,1	33,9	34,8	35,7	37,0	38,7
UE	EU	22,5	23,0	23,5	24,2	25,1	25,9	26,8	27,7	28,6	29,3
ZONE EURO	EZ	22,9	23,1	23,7	24,4	25,2	25,7	26,4	27,2	28,0	28,6

SOURCE
EUROSTAT

(*) : RUPTURE DE SERIE

PROPORTION DE PERSONNES AYANT UN DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN 2014 (EN % DE LA POPULATION ÂGÉE ENTRE 25 ET 64 ANS)

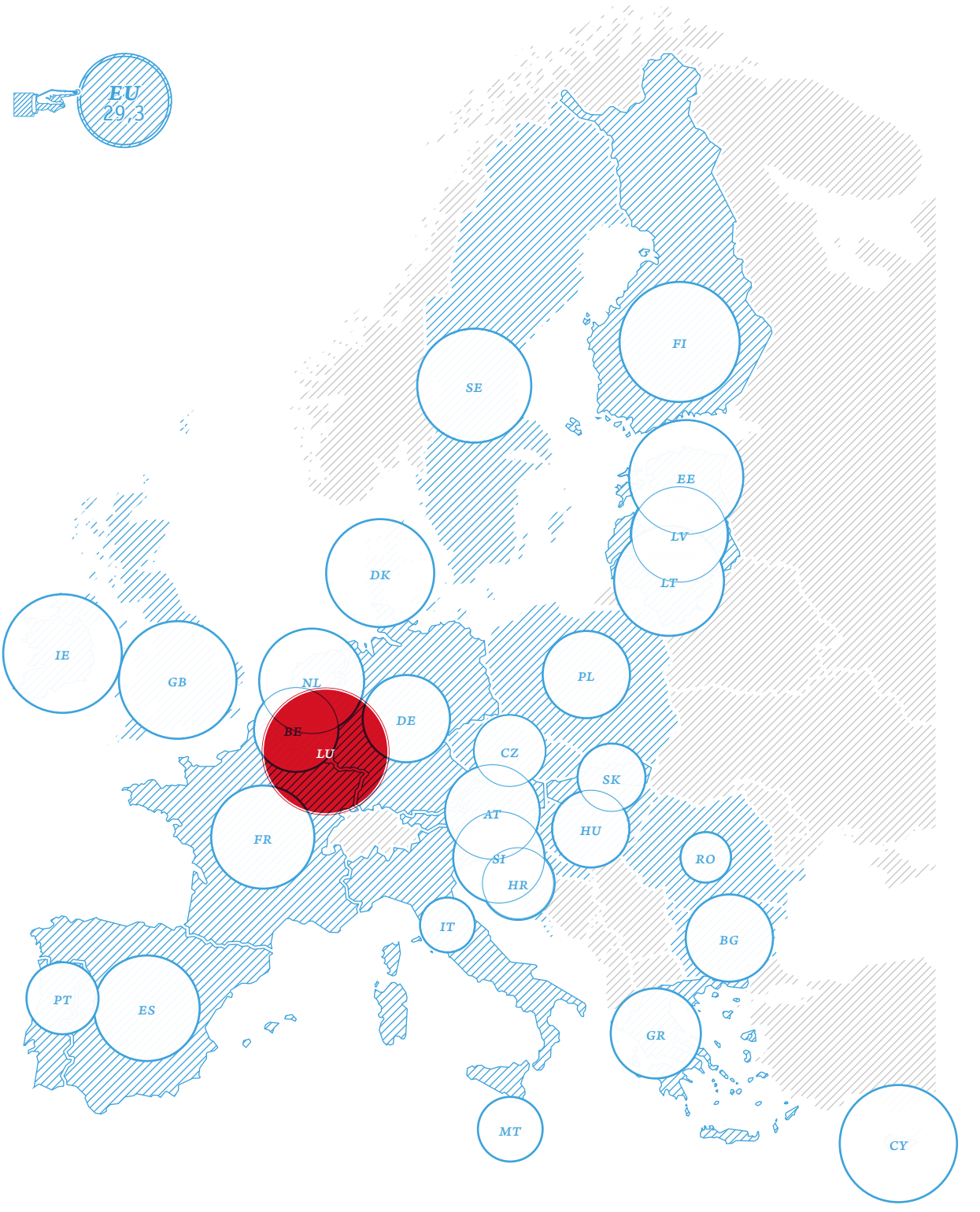

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
EUROSTAT

02 / 13 FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La formation permanente fait référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Développer les aptitudes et les qualifications par la formation professionnelle continue au travail est un élément essentiel de la formation tout au long de la vie et reflète l'accent, mis par les entreprises, sur les qualifications de leur personnel et traduit la volonté des salariés d'augmenter leur employabilité.

TABLEAU 13 ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE LA POPULATION AYANT SUIVI UNE FORMATION CONTINUE ENTRE 2005 ET 2014 (EN % DE LA POPULATION ÂGÉE ENTRE 25 ET 64 ANS)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	7,7	7,5	7,8	7,9	7,8	7,7	7,8	7,9	7,8	7,9
AUTRICHE	AT	12,9	13,1	12,8	13,2	13,8	13,7	13,4	14,1	14,0	14,2
BELGIQUE	BE	8,3	7,5	7,2	6,8	6,8	7,2	7,1	6,6	6,7	7,1
BULGARIE	BG	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,2	1,3	1,5	1,7	1,8
CHYPRE	CY	5,9	67,1	8,4	8,5	7,8	7,7	7,5	7,4	6,9	6,9
CROATIE	HR	2,1	2,9	2,7	2,4	2,6	2,5	2,6	2,8	2,9	2,5
DANEMARK	DK	27,4	29,2	29,0	29,9	31,2	32,5	32,3	31,6	31,4	31,7
ESPAGNE	ES	10,8	10,6	10,6	10,6	10,6	11,0	11,0	11,0	11,1	9,8*
ESTONIE	EE	6,0	6,5	7,0	9,7	10,5	10,9	11,9	12,7	12,6	11,5
FINLANDE	FI	22,5	23,1	23,4	23,1	22,1	23,0	23,8	24,5	24,9	25,1
FRANCE	FR	7,1	6,9	6,5	6,0	5,7	5,0	5,5	5,7	17,7*	18,6
GRÈCE	GR	1,9	2,0	2,2	3,0	3,3	3,1	2,5	3,0	3,0	3,0
HONGRIE	HU	3,9	3,7	3,6	3,1	2,7	2,7	2,6	2,7	3,0	3,2
IRLANDE	IE	7,4	7,3	7,6	7,1	6,3	6,7	6,8	7,1	7,3	6,7
ITALIE	IT	5,8	6,1	6,2	6,3	6,0	6,2	5,7	6,6	6,2	8,0
LETTONIE	LV	7,8	6,8	6,9	6,6	5,4	5,1	5,1	6,9	6,5	5,5
LITUANIE	LT	6,1	4,7	5,2	4,8	4,4	3,9	5,7	5,2	5,7	5,0
LUXEMBOURG	LU	8,5	8,2	7,0	8,5	13,4	13,4	13,6	13,9	14,4	14,0
MALTE	MT	5,2	5,5	5,9	6,2	6,1	6,0	6,4	6,9	7,6	7,1
PAYS-BAS	NL	15,9	15,6	16,6	17,0	17,0	16,6	16,7	16,5	17,4	17,8
POLOGNE	PL	4,9	4,7	5,1	4,7	4,7	5,3	4,5	4,5	4,3	4,0
PORTUGAL	PT	4,1	4,2	4,4	5,3	6,4	5,7	11,5	10,5	9,7	9,6
RÉP. TCHÈQUE	CZ	5,6	5,6	5,7	7,8	6,8	7,5	11,4	10,8	9,7	9,3
ROUMANIE	RO	1,6	1,3	1,3	1,5	1,5	1,2	1,4	1,3	1,8	1,5
ROYAUME-UNI	GB	27,6	26,7	20,0	19,9	20,1	19,4	15,8	15,8	16,1	15,8
SLOVAQUIE	SK	4,6	4,1	3,9	3,3	2,8	2,8	3,9	3,1	2,9	3,0
SLOVÉNIE	SI	15,3	15,0	14,8	13,9	14,6	16,2	15,9	13,8	12,4	11,9
SUÈDE	SE	17,4	18,4	18,6	22,2	22,2	24,4	24,9	26,7	28,1	28,9
UE	EU	9,6	9,5	9,3	9,3	9,3	9,1	8,9	9,0	10,5	10,7
ZONE EURO	EZ	7,9	7,9	8,0	8,1	8,0	7,9	8,2	8,4	10,5	10,8

SOURCE
EUROSTAT

(*) : RUPTURE DE SERIE

PROPORTION DE LA POPULATION AYANT SUIVI UNE FORMATION CONTINUE EN 2014

(EN % DE LA POPULATION ÂGÉE ENTRE 25 ET 64 ANS)

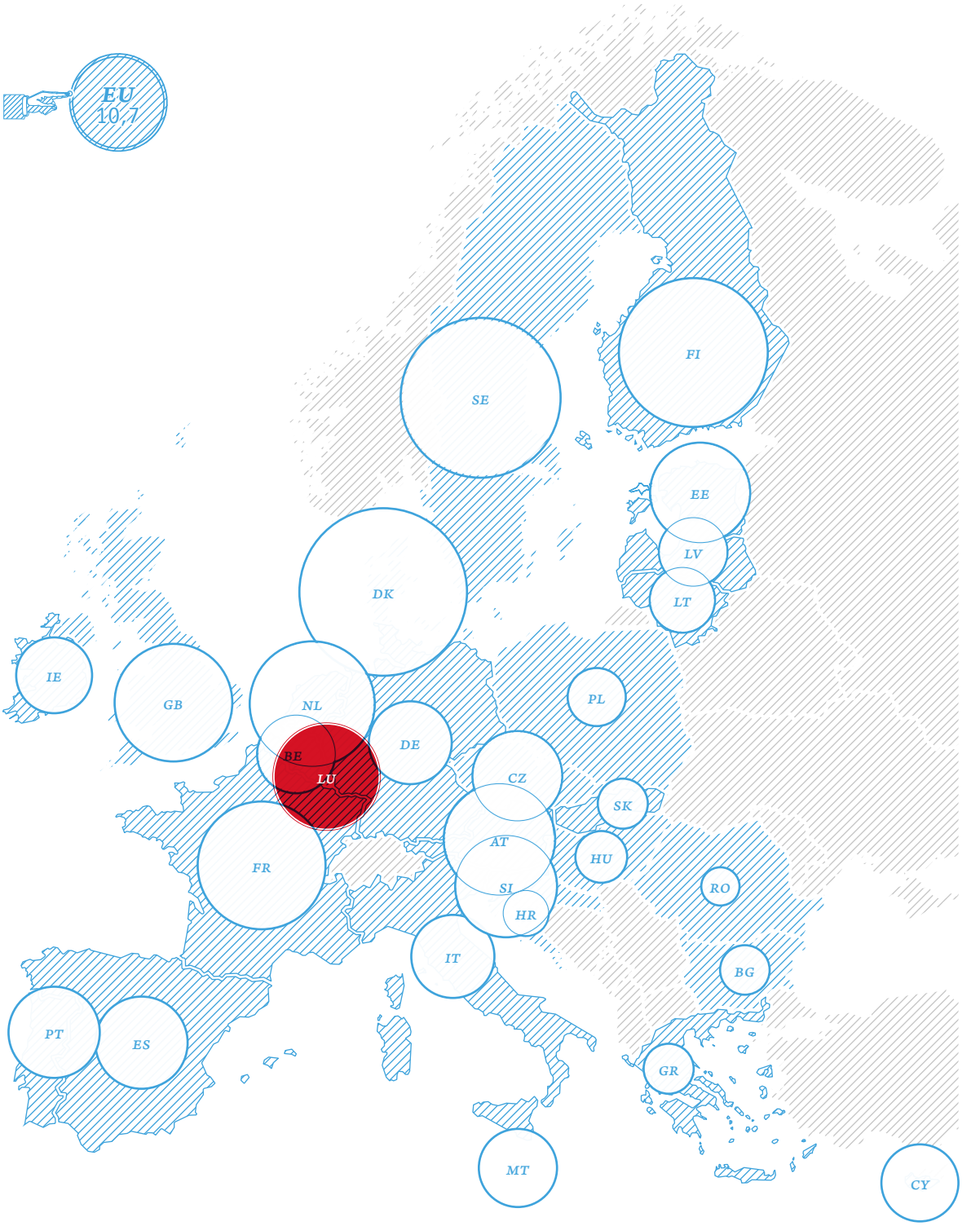

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
EUROSTAT

02 / 14 DÉPENSE INTÉRIEURE BRUTE DE R&D

La dépense intérieure brute de recherche-développement (DIRD) mesure les dépenses relatives à la R&D intra-muros (*effectuée au sein d'une entité statistique*), réalisées sur le territoire national au cours d'une période annuelle. Elle comprend donc la globalité des dépenses afférentes aux travaux de R&D exécutés au sein de chaque organisme sur le territoire national.

La R&D englobe les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

TABLEAU 14 | ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE INTÉRIEURE BRUTE DE R&D ENTRE 2005 ET 2013 (EN % DU PIB)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
ALLEMAGNE	DE	2,43	2,46	2,45	2,6	2,73	2,72	2,8	2,88	2,85
AUTRICHE	AT	2,38	2,37	2,43	2,59	2,61	2,74	2,68	2,81	2,81
BELGIQUE	BE	1,78	1,81	1,84	1,92	1,97	2,05	2,15	2,24	2,28
BULGARIE	BG	0,45	0,45	0,44	0,46	0,51	0,59	0,55	0,62	0,65
CHYPRE	CY	0,37	0,39	0,4	0,39	0,45	0,45	0,46	0,43	0,48
CROATIE	HR	0,86	0,74	0,79	0,88	0,84	0,74	0,75	0,75	0,81
DANEMARK	DK	2,39	2,4	2,51	2,78	3,07	2,94	2,97	3,02	3,06
ESPAGNE	ES	1,1	1,17	1,23	1,32	1,35	1,35	1,32	1,27	1,24
ESTONIE	EE	0,92	1,12	1,07	1,26	1,4	1,58	2,34	2,16	1,74
FINLANDE	FI	3,33	3,34	3,35	3,55	3,75	3,73	3,64	3,42	3,31
FRANCE	FR	2,04	2,05	2,02	2,06	2,21	2,18	2,19	2,23	2,23
GRÈCE	GR	0,58	0,56	0,58	0,66	0,63	0,6	0,67	0,69	0,8
HONGRIE	HU	0,93	0,99	0,97	0,99	1,14	1,15	1,2	1,27	1,41
IRLANDE	IE	1,2	1,21	1,24	1,39	1,63	1,62	1,53	1,58	
ITALIE	IT	1,05	1,09	1,13	1,16	1,22	1,22	1,21	1,27	1,26
LETTONIE	LV	0,53	0,65	0,56	0,58	0,45	0,6	0,7	0,66	0,6
LITUANIE	LT	0,75	0,79	0,8	0,79	0,83	0,78	0,9	0,9	0,95
LUXEMBOURG	LU	1,59	1,69	1,65	1,65	1,72	1,5	1,41	1,16	1,16
MALTE	MT	0,53	0,58	0,55	0,53	0,52	0,64	0,7	0,86	0,85
PAYS-BAS	NL	1,81	1,77	1,7	1,65	1,69	1,72	1,89	1,97	1,98
POLOGNE	PL	0,57	0,55	0,56	0,6	0,67	0,72	0,75	0,89	0,87
PORTUGAL	PT	0,76	0,95	1,12	1,45	1,58	1,53	1,46	1,37	1,36
RÉP. TCHÈQUE	CZ	1,17	1,23	1,31	1,24	1,3	1,34	1,56	1,79	1,91
ROUMANIE	RO	0,41	0,45	0,52	0,57	0,46	0,45	0,49	0,48	0,39
ROYAUME-UNI	GB	1,63	1,65	1,69	1,69	1,75	1,69	1,69	1,63	1,63
SLOVAQUIE	SK	0,49	0,48	0,45	0,46	0,47	0,62	0,67	0,81	0,83
SLOVÉNIE	SI	1,41	1,53	1,42	1,63	1,82	2,06	2,43	2,58	2,59
SUÈDE	SE	3,39	3,5	3,26	3,5	3,42	3,22	3,22	3,28	3,3
UE	EU	1,76	1,78	1,78	1,85	1,94	1,93	1,97	2,01	2,01
ZONE EURO	EZ	1,78	1,8	1,81	1,89	1,99	1,99	2,04	2,09	2,09

SOURCE EUROSTAT

(*) : DONNÉES ESTIMÉES/PROVISOIRES

NON DISPONIBLE

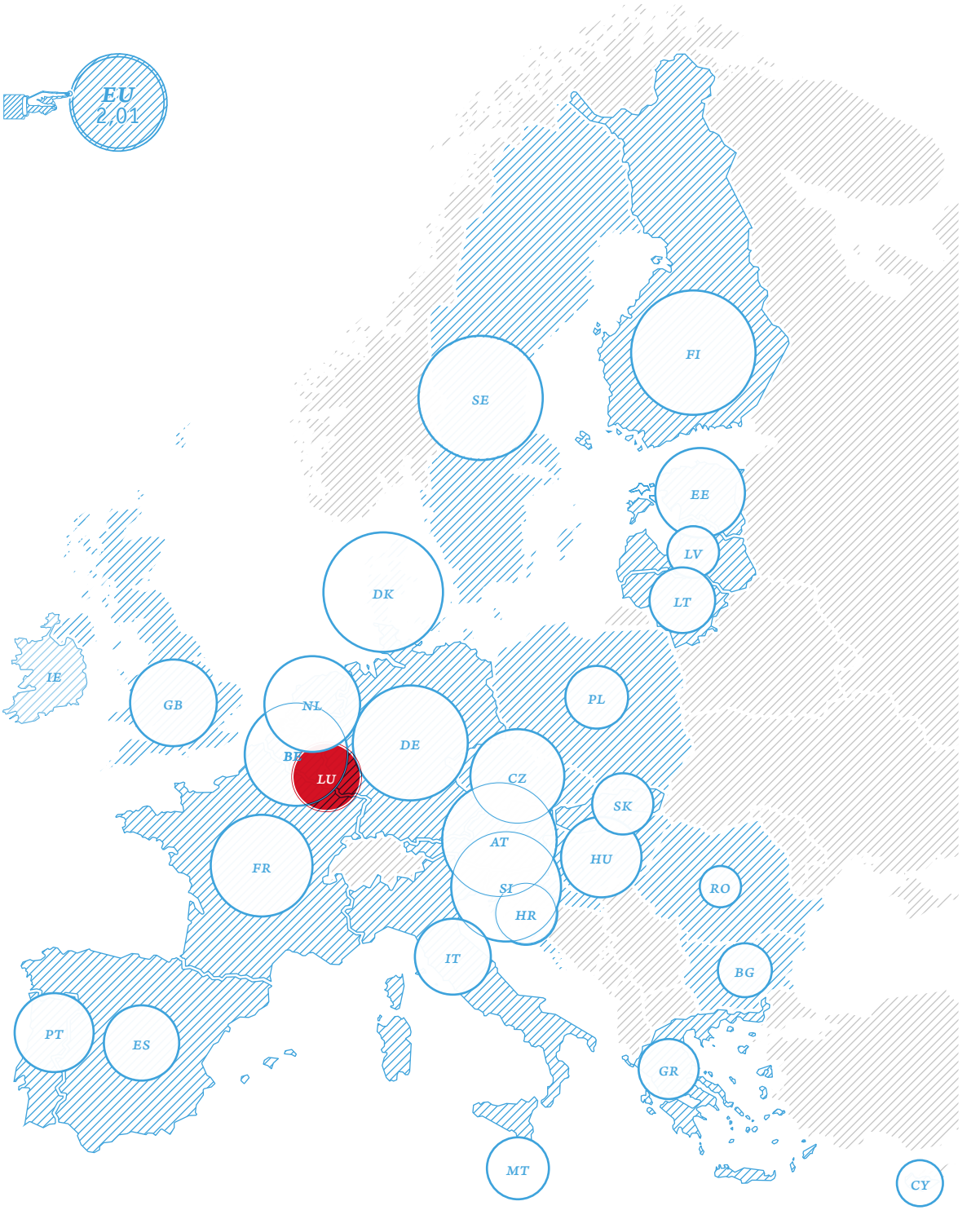

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

NON DISPONIBLE

SOURCE
EUROSTAT

02 / 15 NOMBRE DE CHERCHEURS POUR 1.000 ACTIFS

Cet indicateur mesure le poids des chercheurs dans la population active.

Les chercheurs sont définis comme des professionnels engagés dans la conception et la création de nouvelles connaissances, produits, procédés, méthodes et systèmes nouveaux directement associés à la gestion des projets.

L'évolution de l'effectif des chercheurs dans une économie est en lien étroit avec sa capacité de recherche et ses efforts d'innovation.

TABLEAU 15 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHERCHEURS POUR 1.000 ACTIFS ENTRE 2005 ET 2011

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
ALLEMAGNE	DE	7,0	7,2	7,3	7,5	7,9	8,1	8,1
AUTRICHE	AT	7,3	7,3	7,8	8,4	8,5	8,7	9,0
BELGIQUE	BE	7,8	8,1	8,3	8,3	8,6	8,6	8,9
BULGARIE	BG							
CHYPRE	CY							
CROATIE	HR							
DANEMARK	DK	10,2	10,2	10,4	12,1	12,6	12,6	13,4
ESPAGNE	ES	5,7	5,8	5,9	6,4	7,0	7,2	7,0
ESTONIE	EE	5,5	5,4	5,6	6,1	7,3	7,2	7,7
FINLANDE	FI	16,6	16,6	15,7	16,2	16,6	17,0	15,9
FRANCE	FR	8,1	8,3	8,6	8,8	9,1	9,0	9,0
GRÈCE	GR	4,3	4,2	4,4				
HONGRIE	HU	3,8	4,2	4,2	4,5	5,0	5,3	5,6
IRLANDE	IE	5,9	6,0	6,0	6,9	7,5	7,8	8,4
ITALIE	IT	3,4	3,6	3,7	3,8	4,1	4,3	4,3
LETTONIE	LV							
LITUANIE	LT							
LUXEMBOURG	LU	7,2	6,4	6,6	6,6	6,8	7,1	7,1
MALTE	MT							
PAYS-BAS	NL	5,8	6,3	5,9	5,8	5,4	6,2	6,2
POLOGNE	PL	4,4	4,1	4,1	3,9	3,9	4,1	4,0
PORTUGAL	PT	4,1	4,8	5,5	7,8	8,8	9,3	9,9
RÉP. TCHÈQUE	CZ	4,8	5,2	5,3	5,6	5,5	5,6	6,1
ROUMANIE	RO							
ROYAUME-UNI	GB	8,0	8,1	8,0	8,0	8,3	7,6	8,4
SLOVAQUIE	SK	5,2	5,5	5,7	5,6	6,1	7,1	6,9
SLOVÉNIE	SI	5,7	6,3	6,5	7,1	7,7	8,1	9,4
SUÈDE	SE	12,7	12,6	10,1	11,0	10,5	11,0	10,7
UE	EU	6,2	6,3	6,3	6,6	6,8	7,1	7,0

SOURCE OCDE

POUR UE, FRANCE, ALLEMAGNE ET PAYS-BAS, LES DONNÉES PORTENT SUR 2010

NON DISPONIBLE

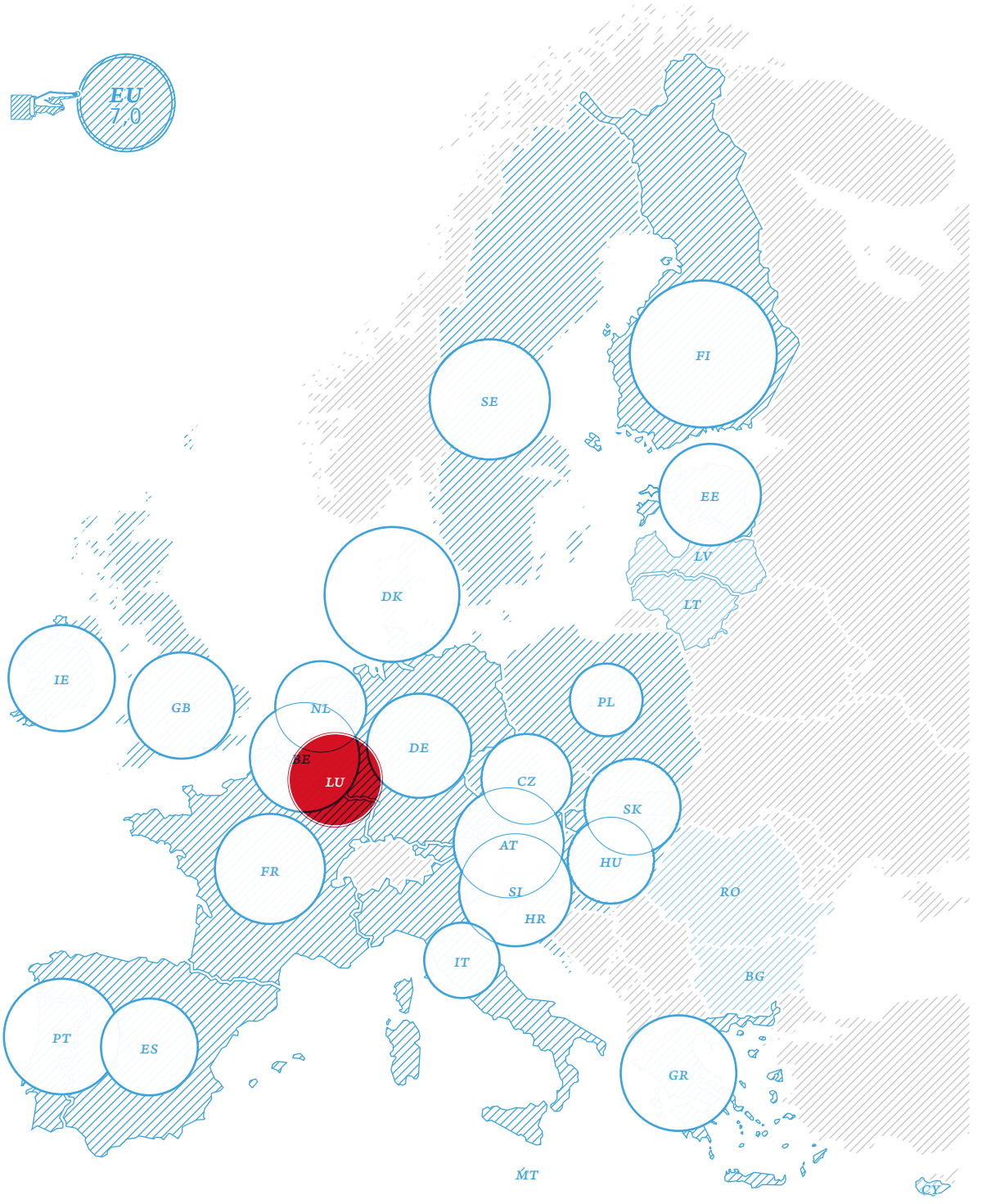

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

NON DISPONIBLE

SOURCE
OCDE

02 / 16 NOMBRE DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES PAR MILLION D'HABITANTS

S'agissant des publications scientifiques par million d'habitants, le comptage des articles émanant de la recherche scientifique est fondé sur les articles scientifiques et techniques publiés dans environ 5.000 des principales revues spécialisées dans le monde.

Les publications scientifiques constituent le principal véhicule de diffusion des résultats de l'activité de recherche, une des formes de validation du travail des chercheurs. Le rapport du volume de publications sur une population donnée est par conséquent un indicateur du dynamisme et donc de performance de la recherche scientifique du pays en question.

TABLEAU 16 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES PAR MILLION D'HABITANTS ENTRE 2005 ET 2011

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
ALLEMAGNE	DE	536	541	540	547	550	555	566
AUTRICHE	AT	555	558	582	579	579	589	608
BELGIQUE	BE	654	639	666	682	669	679	682
BULGARIE	BG	99	100	105	100	97	90	88
CHYPRE	CY	124	160	181	215	242	255	248
CROATIE	HR	221	229	255	276	270	290	301
DANEMARK	DK	931	944	960	966	961	1.017	1.090
ESPAGNE	ES	420	440	464	468	465	473	490
ESTONIE	EE	323	338	374	357	388	395	387
FINLANDE	FI	918	966	943	962	927	908	905
FRANCE	FR	481	491	481	497	491	483	485
GRÈCE	GR	387	438	446	443	436	415	408
HONGRIE	HU	260	257	244	254	239	222	230
IRLANDE	IE	510	539	568	592	617	670	696
ITALIE	IT	424	442	452	453	449	440	441
LETTONIE	LV	60	54	67	74	75	64	99
LITUANIE	LT	122	158	142	161	123	115	151
LUXEMBOURG	LU	126	137	153	227	275	294	393
MALTE	MT	63	50	55	110	93	81	110
PAYS-BAS	NL	852	856	868	890	900	933	929
POLOGNE	PL	180	190	187	198	193	186	196
PORTUGAL	PT	277	345	325	365	393	395	438
RÉP. TCHÈQUE	CZ	310	347	357	377	376	396	393
ROUMANIE	RO	42	48	60	68	67	76	81
ROYAUME-UNI	GB	756	769	769	749	734	733	727
SLOVAQUIE	SK	171	187	180	201	185	194	204
SLOVÉNIE	SI	517	529	635	646	605	562	604
SUÈDE	SE	1.109	1.113	1.084	1.050	1.020	1.004	1.003
UE	EU	476	490	494	500	496	497	505

SOURCE
NATIONAL SCIENCE BOARD, CALCULS UEL

POUR UE, FRANCE, ALLEMAGNE ET PAYS-BAS, LES DONNÉES PORTENT SUR 2010

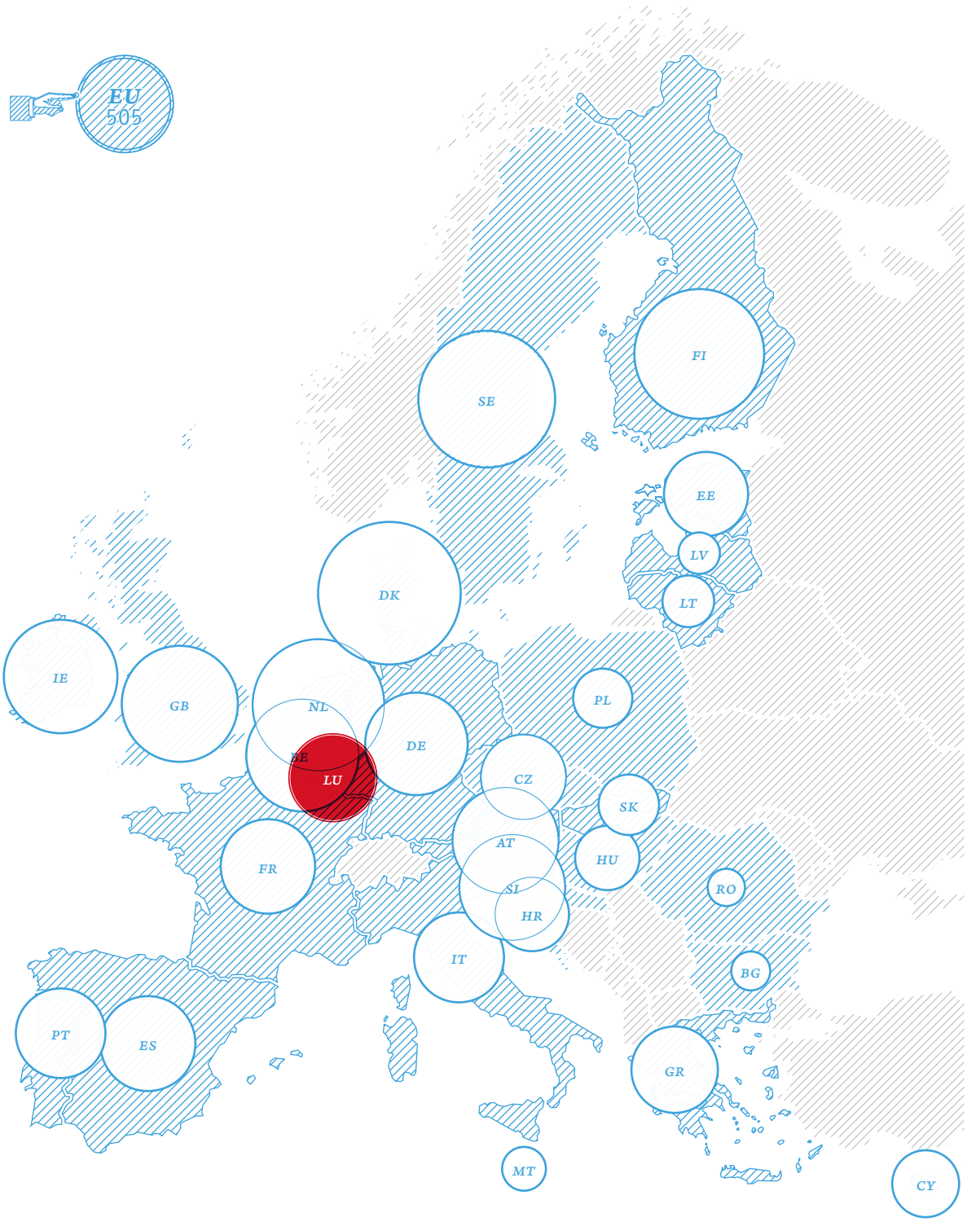

LÉGENDE

UNION EUROPÉENNE

VALEUR POSITIVE

ZONE EURO

SOURCE
NATIONAL SCIENCE BOARD, CALCULS UEL

02 / 17 PROPENSION À ENTREPRENDRE

La propension à entreprendre reflète des attitudes façonnées par la tradition, l'image du chef d'entreprise et l'opportunité économique, ainsi que par la manière dont sont perçus les avantages liés à une activité non salariée.

Cet indicateur est le fruit d'une enquête qualitative sur l'opinion du public sur le statut professionnel. Les résultats obtenus se basent sur un sondage commandité par la Direction générale « Entreprises » de la Commission européenne.

TABLEAU 17 POURCENTAGE DES PERSONNES INTERROGÉES PRÉFÉRANT AVOIR LE STATUT D'INDÉPENDANT PAR RAPPORT AU STATUT DE SALARIÉ ENTRE 2000 ET 2012 (EN %)

		INDÉPENDANT								EMPLOYÉ							
		2000	2001	2002	2003	2004	2007	2009	2012	2000	2001	2002	2003	2004	2007	2009	2012
ALLEMAGNE	DE	48	45	35	44	39	41	41	29	46	52	59	53	56	54	55	65
AUTRICHE	AT	38	33	35	35	37	36	41	34	57	63	58	60	56	59	55	63
BELGIQUE	BE	36	36	34	34	34	30	30	30	61	58	62	61	58	62	61	65
BULGARIE	BG							50	49							39	40
CHYPRE	CY					56	54	66	45					32	38	29	46
CROATIE	HR																
DANEMARK	DK	38	38	37	37	38	36	32	28	55	58	58	59	55	61	65	66
ESPAGNE	ES	62	60	56	57	56	40	40	35	33	34	36	35	34	52	52	62
ESTONIE	EE					37	40	43	35					48	49	46	54
FINLANDE	FI	27	27	26	26	28	35	41	24	68	69	69	70	68	55	54	73
FRANCE	FR	55	42	42	43	42	41	51	40	41	54	55	54	55	55	46	57
GRÈCE	GR	70	68	48	51	52	56	60	50	24	25	45	48	46	40	37	43
HONGRIE	HU					42	43	39	39					45	46	52	55
IRLANDE	IE	63	56	61	57	58	56	49	37	36	43	38	41	39	43	49	61
ITALIE	IT	56	59	57	57	58	55	51	44	38	38	39	39	42	39	39	49
LETTONIE	LV					42	50	45	49					53	33	48	45
LITUANIE	LT					52	58	49	58					39	30	43	32
LUXEMBOURG	LU	44	43	37	45	48	35	44	36	51	53	59	53	49	60	51	61
MALTE	MT					44	45	36	34					49	44	56	61
PAYS-BAS	NL	41	33	30	35	33	35	42	31	58	65	68	64	66	59	55	64
POLOGNE	PL					51	51	49	47					44	44	43	50
PORTUGAL	PT	67	63	71	67	62	57	51	49	27	28	23	27	32	33	39	47
RÉP. TCHÈQUE	CZ					30	30	32	34					55	54	62	62
ROUMANIE	RO							52	48							41	47
ROYAUME-UNI	GB	48	47	48	46	41	49	46	33	50	49	47	51	55	49	52	63
SLOVAQUIE	SK					30	36	26	33					56	57	65	61
SLOVÉNIE	SI					32	32	47	28					60	63	48	66
SUÈDE	SE	31	36	32	34	35	35	32	22	63	59	61	59	61	61	63	74
UE	EU							45	37							49	58
ZONE EURO	EZ	51	48	45	47	45	44	43	35	44	48	50	49	51	52	52	61
ETATS-UNIS	USA			67	59	61	61	55	51			29	37	34	37	36	46

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE,
FLASH EUROBAROMÈTRE N°354

NON DISPONIBLE

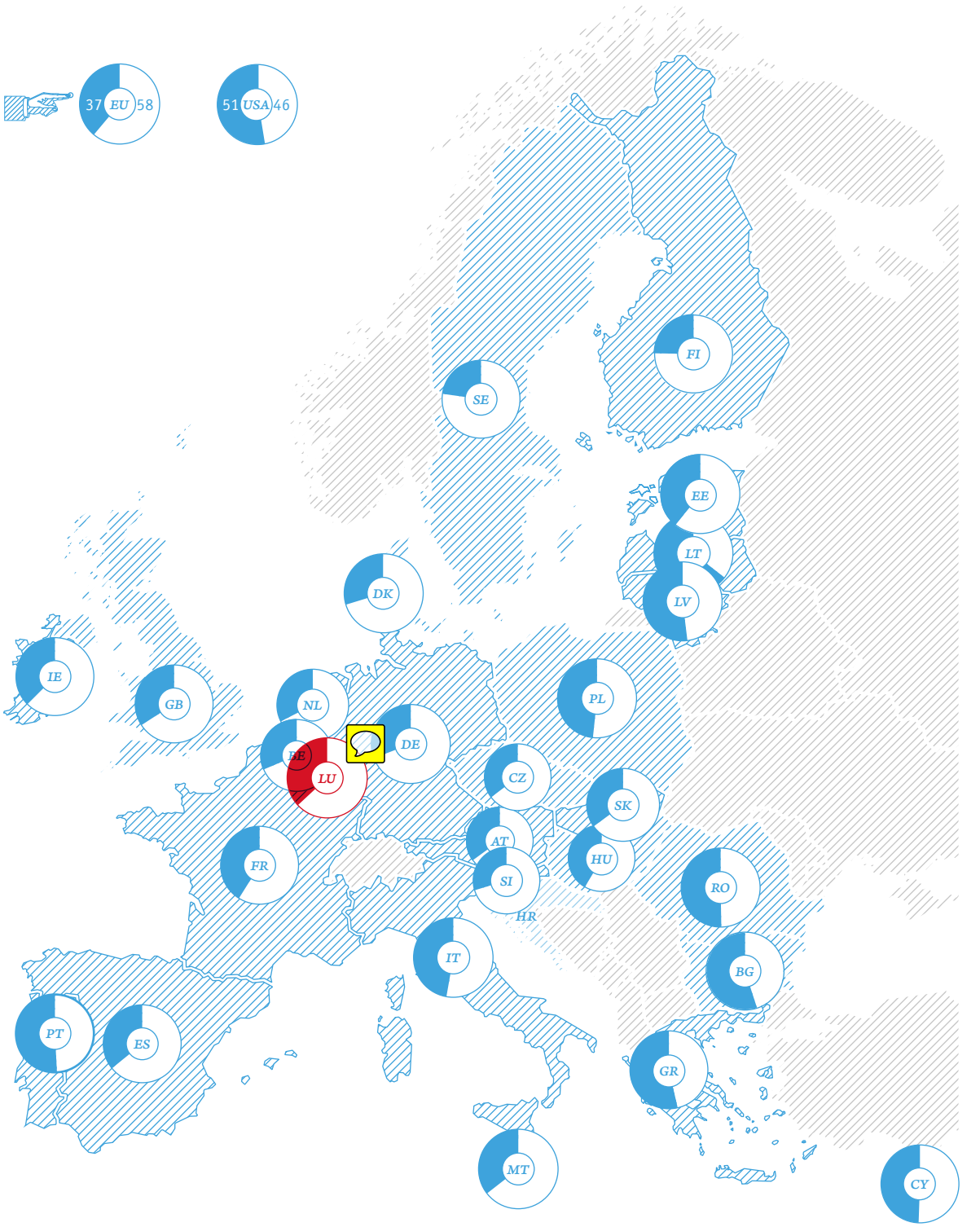

LÉGENDE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

EMPLOYÉ

INDÉPENDANT

NON DISPONIBLE

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE, FLASH EUROBAROMÈTRE N°354

03 INDICATEURS DE NIVEAU DE VIE ET DE COHÉSION SOCIALE

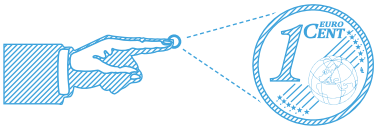

INDICATEURS

18 REVENU NATIONAL BRUT AU PRIX DU MARCHÉ

19 CROISSANCE DE L'EMPLOI

20 TAUX DE CHÔMAGE

21 LÉGISLATION DE PROTECTION DE L'EMPLOI

22 PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE

23 DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Les indicateurs de niveau de vie et de cohésion sociale mesurent les performances de l'économie luxembourgeoise en termes de revenus *(revenu national brut par habitant)*, d'emploi *(croissance de l'emploi, taux de chômage, législation de protection de l'emploi)*, de prestations de protection sociale et d'endettement public.

03 / 18 REVENU NATIONAL BRUT AU PRIX DU MARCHÉ

Le revenu national brut (RNB) représente l'ensemble des revenus primaires reçus par les unités institutionnelles résidentes *(personnes physiques ou morales)* : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations, revenus de la propriété, excédent d'exploitation et revenu mixte. Le revenu national brut correspond donc au produit intérieur brut (PIB) diminué des revenus primaires versés par les unités résidentes à des unités non résidentes *(p.ex. travailleurs frontaliers)* et augmenté des revenus primaires provenant de l'étranger et perçus par des unités résidentes.

L'UEL a retenu le RNB par habitant en parité du pouvoir d'achat (PPA) au lieu du PIB, car le RNB permet de neutraliser les flux de revenus primaires entre le Grand-Duché et l'étranger, notamment les rémunérations des frontaliers qui sont exportées à l'étranger. Le concept du RNB évalue ce qui reste acquis comme revenus aux résidents après redistribution des revenus *(essentiellement salaires des frontaliers et revenus du patrimoine)* entre résidents et non-résidents. Le RNB est donc un indicateur plus pertinent pour mesurer le niveau de vie matériel moyen des résidents luxembourgeois.

TABLEAU 18 ÉVOLUTION DU RNB PAR HABITANT AU PRIX DU MARCHÉ ENTRE 2005 ET 2014 (EN PPA, UE=100)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	116,95	117,42	117,68	117,95	117,70	121,72	125,13	126,03	125,75	125,71
AUTRICHE	AT	124,61	125,50	123,39	125,85	125,94	127,12	128,23	130,31	128,11	126,36
BELGIQUE	BE	120,03	118,12	116,78	117,28	116,43	121,87	121,09	121,95	117,86	118,62
BULGARIE	BG	35,80	36,39	37,46	41,51	42,80	42,32	42,55	44,05	43,83	44,11
CHYPRE	CY	93,30	93,26	93,67	103,44	100,46	98,42	96,64	90,97	86,01	81,87
CROATIE	HR	56,34	56,79	59,97	62,04	59,70	57,07	57,95	58,76	59,53	58,34
DANEMARK	DK	123,71	125,13	122,51	125,39	124,05	128,07	128,23	128,17	129,00	127,58
ESPAGNE	ES	98,92	100,95	100,85	99,59	99,81	96,15	93,11	93,43	93,51	94,19
ESTONIE	EE	57,15	60,68	63,97	64,55	60,65	60,15	64,70	68,11	71,46	72,50
FINLANDE	FI	115,99	115,84	118,56	120,85	117,86	116,96	117,20	116,19	113,74	111,58
FRANCE	FR	111,42	109,57	109,56	109,06	109,90	110,38	110,75	109,02	108,65	107,46
GRÈCE	GR	89,48	91,26	89,00	90,76	92,11	85,30	75,23	74,47	72,96	72,74
HONGRIE	HU	58,85	58,67	56,75	59,10	61,53	61,70	62,15	61,88	64,44	66,55
IRLANDE	IE	125,79	128,06	127,71	115,38	108,01	109,56	106,83	107,12	110,43	115,63
ITALIE	IT	106,58	106,18	105,70	105,09	104,94	103,38	102,54	100,54	98,86	97,26
LETTONIE	LV	50,42	53,85	58,09	59,77	56,78	53,81	56,53	59,99	63,73	64,84
LITUANIE	LT	52,18	54,58	58,46	60,99	57,73	59,30	62,90	67,13	71,22	72,97
LUXEMBOURG	LU	213,19	186,11	206,86	203,91	162,59	165,62	173,59	170,77	163,85	161,00
MALTE	MT	78,06	75,51	76,41	79,86	79,74	82,43	81,58	81,24	82,95	84,05
PAYS-BAS	NL	133,29	136,38	137,43	136,35	136,77	135,71	134,54	134,08	131,59	132,00
POLOGNE	PL	48,77	49,11	51,34	53,70	57,31	59,45	61,35	62,99	64,67	66,19
PORTUGAL	PT	78,29	76,88	76,94	76,14	78,28	78,32	76,45	74,13	77,45	77,71
RÉP. TCHÈQUE	CZ	76,48	76,03	78,51	76,64	77,49	75,08	76,54	77,23	76,72	77,60
ROUMANIE	RO	33,48	36,72	40,24	47,16	48,38	49,33	50,43	52,00	53,16	54,22
ROYAUME-UNI	GB	127,22	123,74	119,04	114,78	112,69	109,45	107,12	107,09	107,79	107,63
SLOVAQUIE	SK	57,98	60,63	65,33	70,49	70,97	71,39	71,25	72,40	73,86	74,92
SLOVÉNIE	SI	85,63	85,33	85,60	87,66	84,03	82,24	81,89	81,16	81,48	82,01
SUÈDE	SE	125,35	127,93	132,35	132,31	126,11	129,20	130,31	130,06	131,56	131,71
UE	EU	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ZONE EURO	EZ	108,23	108,42	108,49	108,26	108,18	108,41	108,36	107,98	107,41	107,09

SOURCE
COMMISSION EUROPEÉNNE,
CALCULS UEL

RNB PAR HABITANT AU PRIX DU MARCHÉ EN 2014 (EN PPA)

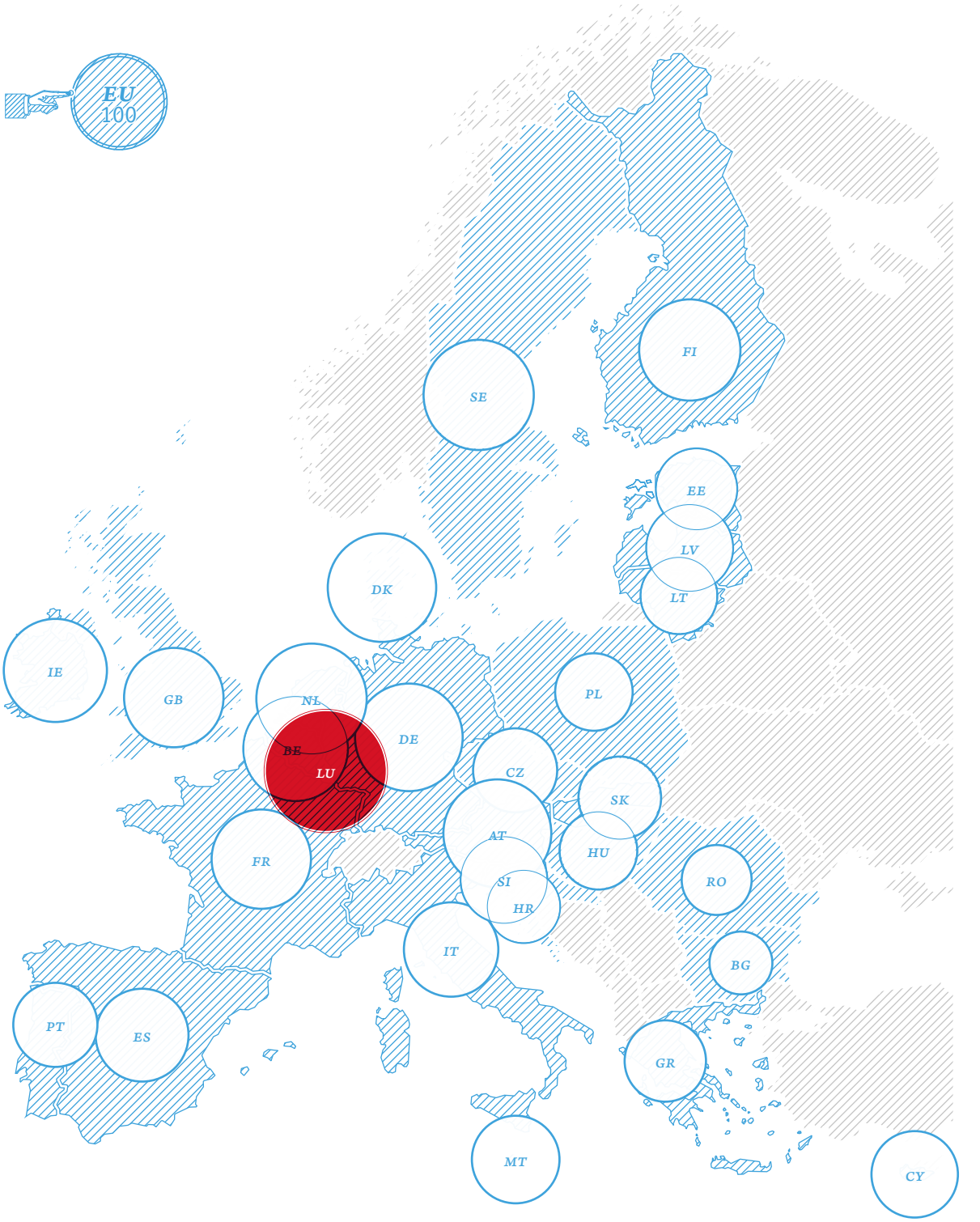

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
COMMISSION EUROPEÉNNE, CALCULS UEL

03 / 19 CROISSANCE DE L'EMPLOI

L'indicateur « croissance de l'emploi » fournit le pourcentage d'évolution *(moyennes annuelles)* d'une année à l'autre du nombre total de personnes en emploi sur un territoire économique donné.

TABLEAU 19 ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DE L'EMPLOI ENTRE 2005 ET 2014 (EN %)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	0,0	0,8	1,7	1,3	0,1	0,3	1,3	1,1	0,6	0,9
AUTRICHE	AT	1,2	1,7	1,8	1,9	-0,4	0,9	1,7	1,2	0,7	0,9
BELGIQUE	BE	1,4	1,1	1,7	1,8	-0,2	0,7	1,4	0,3	-0,3	0,3
BULGARIE	BG	2,7	3,3	3,2	2,4	-1,7	-3,9	-2,2	-2,5	-0,4	0,4
CHYPRE	CY	3,5	1,8	3,4	2,0	-0,4	-0,2	0,5	-4,2	-5,2	-1,9
CROATIE	HR	0,7	3,9	9,7	3,8	-0,7	-3,8	-3,9	-3,6	-2,6	2,7
DANEMARK	DK	1,4	2,2	2,2	1,1	-3,0	-2,3	-0,1	-0,3	0,0	0,7
ESPAGNE	ES	4,3	4,2	3,3	0,2	-6,3	-1,7	-2,5	-3,7	-2,6	1,3
ESTONIE	EE	2,3	4,8	0,2	-0,2	-10,2	-5,0	6,5	1,7	1,2	0,8
FINLANDE	FI	1,6	1,8	2,1	2,2	-2,4	-0,7	1,3	0,9	-1,5	-0,3
FRANCE	FR	0,7	1,1	1,4	0,5	-1,1	0,1	0,7	0,1	-0,2	0,3
GRÈCE	GR	0,9	1,8	1,3	1,3	-0,6	-2,7	-6,9	-7,8	-3,8	0,7
HONGRIE	HU	-0,3	0,4	0,7	-1,8	-2,4	0,2	0,0	0,1	0,9	3,2
IRLANDE	IE	4,9	4,6	4,4	-0,6	-7,8	-4,1	-1,8	-0,6	2,4	1,7
ITALIE	IT	0,6	2,0	1,2	0,2	-1,7	-0,6	0,3	-0,3	-1,8	0,1
LETTONIE	LV	1,6	-0,3	3,8	-0,8	-14,3	-6,7	1,5	1,4	2,3	-1,3
LITUANIE	LT	0,8	-0,3	2,0	-1,3	-7,7	-5,3	0,5	1,8	1,3	2,0
LUXEMBOURG	LU	2,8	3,8	4,4	4,8	1,0	1,8	3,0	2,4	2,0	2,4
MALTE	MT	1,3	1,5	2,2	2,5	0,0	1,7	2,8	2,3	4,2	4,2
PAYS-BAS	NL	0,7	2,2	2,9	1,6	-0,9	-0,7	0,9	-0,5	-1,3	-0,3
POLOGNE	PL	2,2	3,2	4,5	3,8	0,4	-2,7	0,6	0,1	-0,1	1,7
PORTUGAL	PT	-0,5	0,4	0,0	0,4	-2,7	-1,4	-1,9	-4,1	-2,9	1,4
RÉP. TCHÈQUE	CZ	1,9	1,3	2,1	2,2	-1,8	-1,0	-0,3	0,4	0,4	0,4
ROUMANIE	RO	-1,5	0,7	0,4	0,0	-2,0	-0,3	-0,8	-4,8	-0,6	1,0
ROYAUME-UNI	GB	1,1	1,0	0,8	0,8	-1,6	0,2	0,5	1,1	1,2	2,3
SLOVAQUIE	SK	1,6	2,1	2,1	3,2	-2,0	-1,5	1,8	0,1	-0,8	1,4
SLOVÉNIE	SI	-0,5	1,6	3,4	2,6	-1,8	-2,2	-1,6	-0,8	-1,5	0,7
SUÈDE	SE	0,3	1,7	2,3	0,9	-2,4	1,0	2,1	0,7	1,0	1,4
UE	EU	1,0	1,7	1,9	1,0	-1,7	-0,7	0,1	-0,4	-0,3	0,8
ZONE EURO	EZ	1,0	1,7	1,9	0,8	-1,9	-0,6	0,1	-0,5	-0,7	0,6

SOURCE
EUROSTAT

TAUX DE CROISSANCE DE L'EMPLOI EN 2014 (EN %)

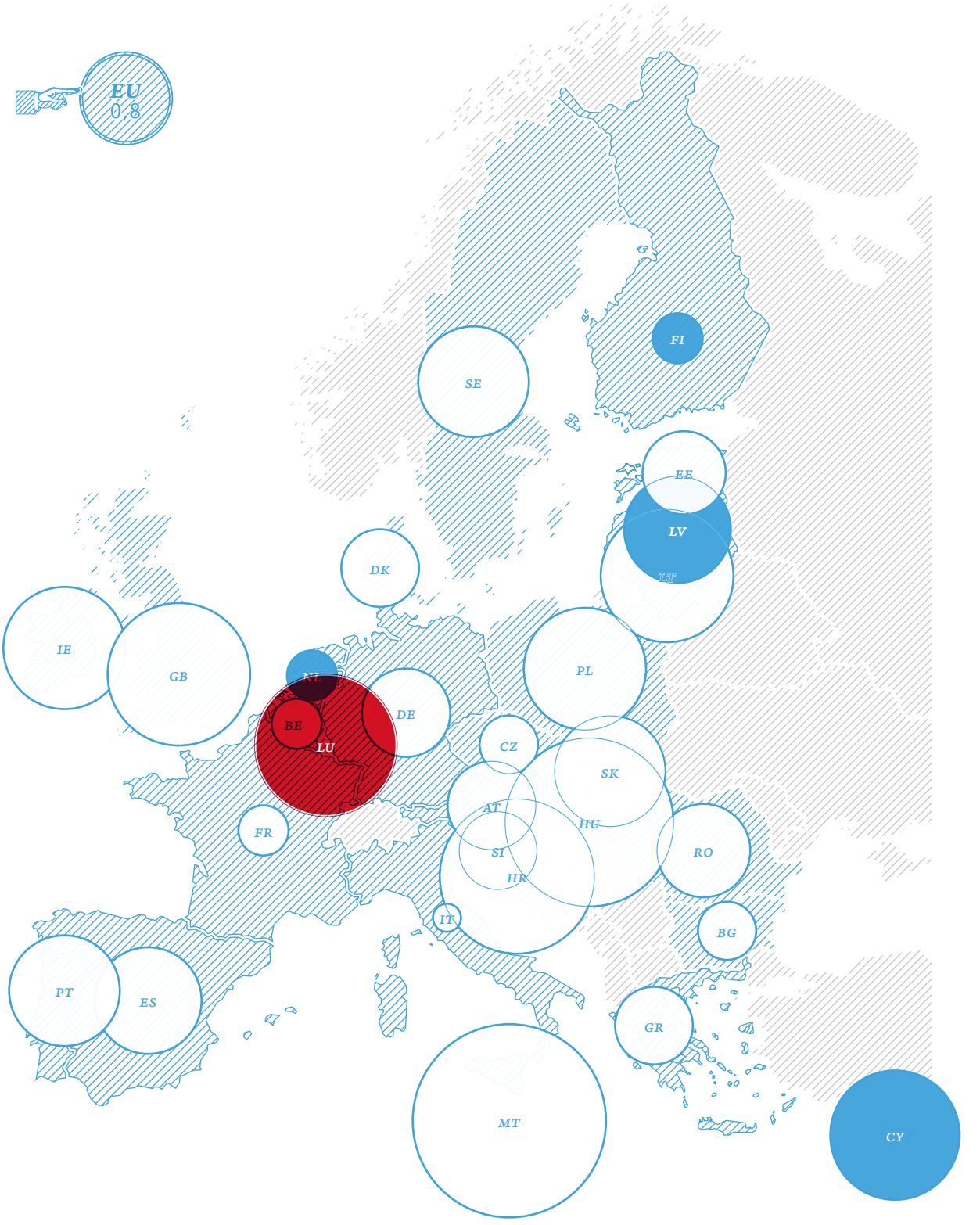

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

VALEUR NÉGATIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
EUROSTAT

03 / 20 TAUX DE CHÔMAGE

Le taux de chômage mesure le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail. Les forces de travail sont composées des personnes occupées et des chômeurs. Selon Eurostat, sont considérées comme chômeurs les personnes âgées de 15 à 64 ans qui sont dans l'une des situations suivantes :

» personnes disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non-salarié, dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence ;

» personnes sans travail pendant la semaine de référence ;

» à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non-salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois.

TABLEAU 20 ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE ENTRE 2005 ET 2014 (EN %)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	11,2	10,1	8,5	7,4	7,6	7,0	5,8	5,4	5,2	5,0
AUTRICHE	AT	5,6	5,3	4,9	4,1	5,3	4,8	4,6	4,9	5,4	5,6
BELGIQUE	BE	8,5	8,3	7,5	7,0	7,9	8,3	7,2	7,6	8,4	8,5
BULGARIE	BG	10,1	9,0	6,9	5,6	6,8	10,3	11,3	12,3	13,0	11,4
CHYPRE	CY	5,3	4,6	3,9	3,7	5,4	6,3	7,9	11,9	15,9	16,1
CROATIE	HR	13,0	11,6	9,9	8,6	9,2	11,7	13,7	16,0	17,3	17,3
DANEMARK	DK	4,8	3,9	3,8	3,4	6,0	7,5	7,6	7,5	7,0	6,6
ESPAGNE	ES	9,2	8,5	8,2	11,3	17,9	19,9	21,4	24,8	26,1	24,5
ESTONIE	EE	8,0	5,9	4,6	5,5	13,5	16,7	12,3	10,0	8,6	7,4
FINLANDE	FI	8,4	7,7	6,9	6,4	8,2	8,4	7,8	7,7	8,2	8,7
FRANCE	FR	8,9	8,8	8,0	7,4	9,1	9,3	9,2	9,8	10,3	10,3
GRÈCE	GR	10,0	9,0	8,4	7,8	9,6	12,7	17,9	24,5	27,5	26,5
HONGRIE	HU	7,2	7,5	7,4	7,8	10,0	11,2	11,0	11,0	10,2	7,7
IRLANDE	IE	4,4	4,5	4,7	6,4	12,0	13,9	14,7	14,7	13,1	11,3
ITALIE	IT	7,7	6,8	6,1	6,7	7,7	8,4	8,4	10,7	12,1	12,7
LETTONIE	LV	10,0	7,0	6,1	7,7	17,5	19,5	16,2	15,0	11,9	10,8
LITUANIE	LT	8,3	5,8	4,3	5,8	13,8	17,8	15,4	13,4	11,8	10,7
LUXEMBOURG	LU	4,6	4,6	4,2	4,9	5,1	4,6	4,8	5,1	5,9	5,9
MALTE	MT	6,9	6,8	6,5	6,0	6,9	6,9	6,4	6,3	6,4	5,9
PAYS-BAS	NL	5,9	5,0	4,2	3,7	4,4	5,0	5,0	5,8	7,3	7,4
POLOGNE	PL	17,9	13,9	9,6	7,1	8,1	9,7	9,7	10,1	10,3	9,0
PORTUGAL	PT	8,8	8,8	9,2	8,7	10,7	12,0	12,9	15,8	16,4	14,1
RÉP. TCHÈQUE	CZ	7,9	7,1	5,3	4,4	6,7	7,3	6,7	7,0	7,0	6,1
ROUMANIE	RO	7,1	7,2	6,4	5,6	6,5	7,0	7,2	6,8	7,1	6,8
ROYAUME-UNI	GB	4,8	5,4	5,3	5,6	7,6	7,8	8,1	7,9	7,6	6,1
SLOVAQUIE	SK	16,4	13,5	11,2	9,6	12,1	14,5	13,7	14,0	14,2	13,2
SLOVÉNIE	SI	6,5	6,0	4,9	4,4	5,9	7,3	8,2	8,9	10,1	9,7
SUÈDE	SE	7,7	7,1	6,1	6,2	8,3	8,6	7,8	8,0	8,0	7,9
UE	EU	9,0	8,2	7,2	7,0	9,0	9,6	9,7	10,5	10,9	10,2
ZONE EURO	EZ	9,1	8,4	7,5	7,6	9,6	10,2	10,2	11,4	12,0	11,6

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE

TAUX DE CHÔMAGE EN 2014 (EN %)

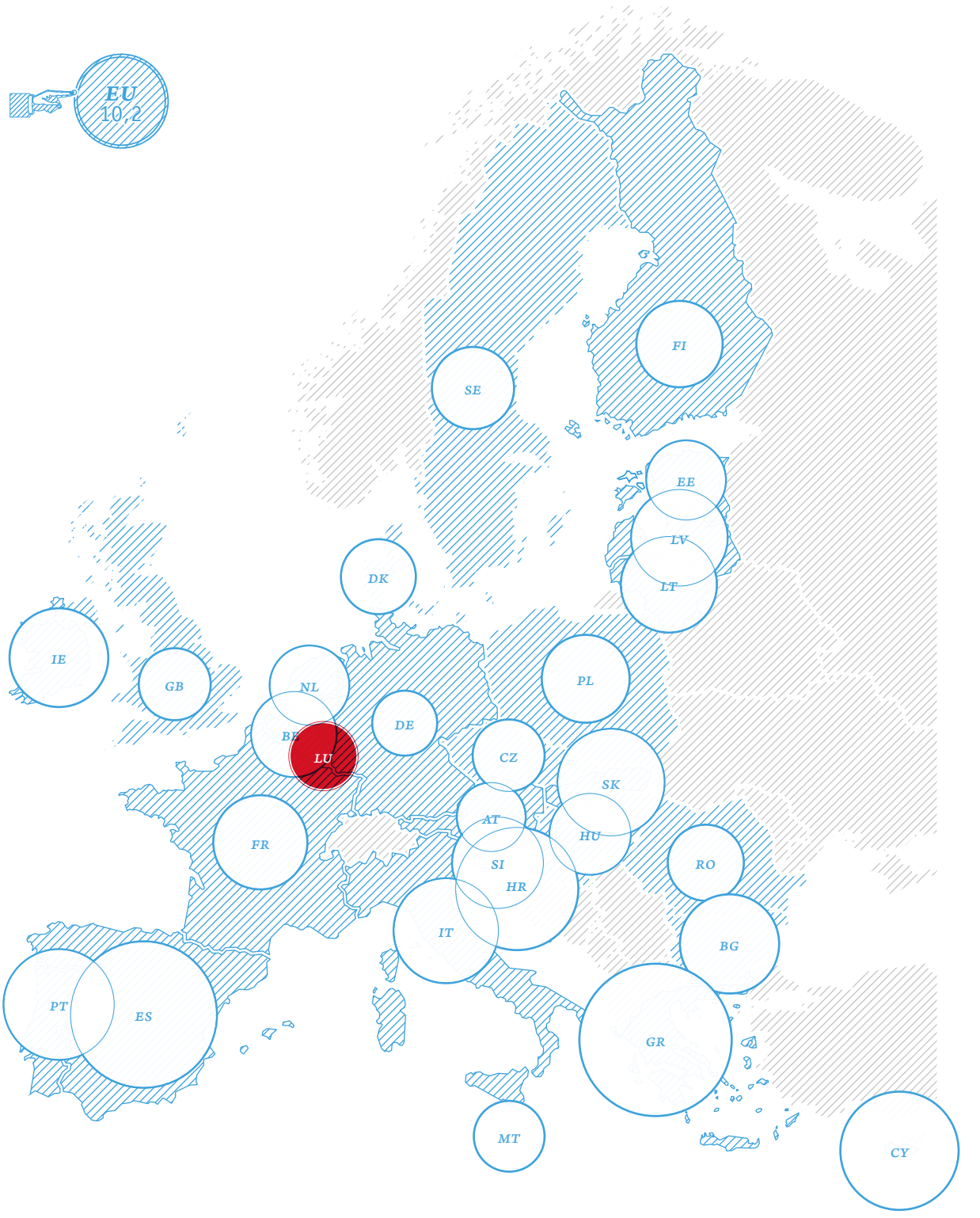

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE

03 / 21 LÉGISLATION DE PROTECTION DE L'EMPLOI

Les indicateurs de l'OCDE du degré de protection de l'emploi mesurent les procédures et les coûts qu'impliquent le licenciement de travailleurs à titre individuel ou de groupes de travailleurs, ou les procédures d'embauche de travailleurs sous contrats de durée déterminée et sous contrats de travail temporaire.

Les indicateurs de protection de l'emploi sont des indicateurs synthétiques de la rigueur de la réglementation des licenciements et l'utlisation des contrats temporaires. Ils sont compilés à partir de 21 éléments qui quantifient les trois différents aspects de la réglementation de la protection de l'emploi en vigueur au 1er janvier de chaque année.

Ces indicateurs ont été compilés par le Secrétariat de l'OCDE en tenant compte de la législation, des conventions collectives, de la jurisprudence et à partir des contributions des autorités des pays membres de l'OCDE ainsi que de conseils d'experts.

TABLEAU 21 | INDICATEURS DE PROTECTION DE L'EMPLOI EN 2013

ECHELLE DE 0 (LE MOINS RESTRICTIF) À 6 (LE PLUS RESTRICTIF)

		EPRC	EPR	EPC	EPT	MOYENNE*
ALLEMAGNE	DE	2,98	2,72	3,63	1,75	2,77
AUTRICHE	AT	2,44	2,12	3,25	2,17	2,49
BELGIQUE	BE	2,95	2,08	5,13	2,42	3,14
BULGARIE	BG					
CHYPRE	CY					
CROATIE	HR					
DANEMARK	DK	2,32	2,10	2,88	1,79	2,27
ESPAGNE	ES	2,28	1,95	3,13	3,17	2,63
ESTONIE	EE	2,07	1,74	2,88	3,04	2,43
FINLANDE	FI	2,17	2,38	1,63	1,88	2,01
FRANCE	FR	2,82	2,60	3,38	3,75	3,14
GRÈCE	GR	2,41	2,07	3,25	2,92	2,66
HONGRIE	HU	2,07	1,45	3,63	2,00	2,29
IRLANDE	IE	2,07	1,50	3,50	1,21	2,07
ITALIE	IT	2,79	2,41	3,75	2,71	2,92
LETTONIE	LV	2,91	2,57	3,75	1,79	2,76
LITUANIE	LT					
LUXEMBOURG	LU	2,74	2,28	3,88	3,83	3,18
MALTE	MT					
PAYS-BAS	NL	2,94	2,84	3,19	1,17	2,53
POLOGNE	PL	2,39	2,20	2,88	2,33	2,45
PORTUGAL	PT	2,69	3,01	1,88	2,33	2,48
RÉP. TCHÈQUE	CZ	2,66	2,87	2,13	2,13	2,45
ROUMANIE	RO					
ROYAUME-UNI	GB	1,62	1,12	2,88	0,54	1,54
SLOVAQUIE	SK	2,26	1,81	3,38	2,42	2,46
SLOVÉNIE	SI	2,67	2,39	3,38	2,50	2,73
SUÈDE	SE	2,52	2,52	2,50	1,17	2,18
UE	EU					
ZONE EURO	EZ					
OCDE	OCDE	2,29	2,04	2,91	2,08	2,33

NON DISPONIBLE

SOURCE OCDE

EPRC: PROTECTION DE TRAVAILLEURS PERMANENTS CONTRE LES LICENCIEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

EPR: PROTECTION DES TRAVAILLEURS PERMANENTS CONTRE LES LICENCIEMENTS INDIVIDUELS

EPC: RÈGLEMENTATION ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX LICENCIEMENT COLLECTIFS

EPT: RÈGLEMENTATION DES CONTRATS TEMPORAIRES

*: MOYENNE ARITHMÉTIQUE DES 4 INDICATEURS

MOYENNE DES INDICATEURS
DE PROTECTION DE L'EMPLOI EN 2013

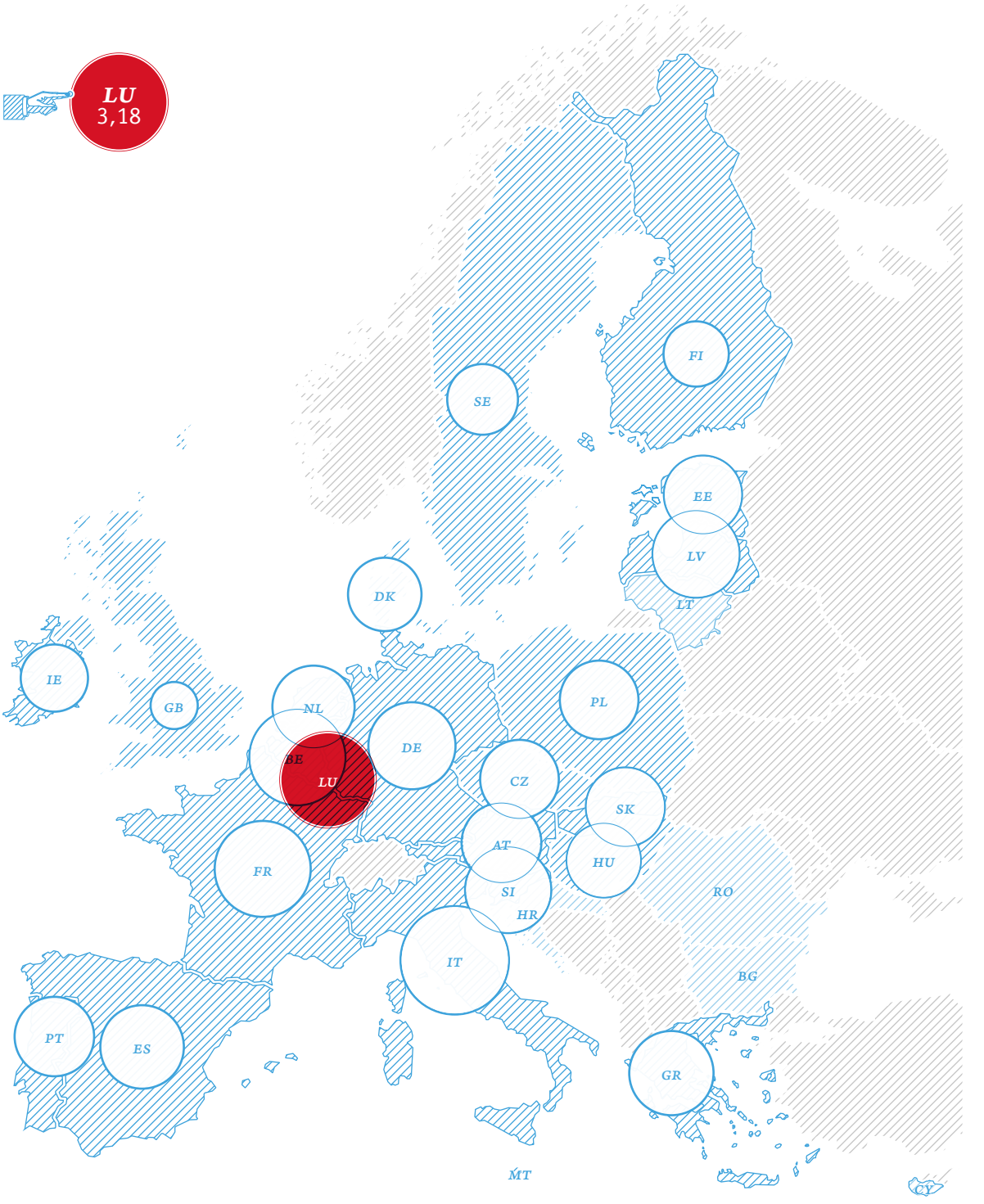

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

NON DISPONIBLE

SOURCE
OCDE

03 / 22 PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE

Les prestations de protection sociale *(maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale)* sont des transferts, en espèces ou en nature, versés par les régimes de prestation sociale aux ménages et aux individus pour alléger la charge financière entraînée par un certain nombre de besoins ou de situations à risque.

TABLEAU 22 PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE PAR HABITANT EN 2012 (EN SPA)

		TRANSFERTS TOTAUX	MALADIE/ SOINS DE SANTE	PRESTATIONS FAMILIALES	INVALIDITÉ	VIEILLESSE
ALLEMAGNE	DE	9.333	3.156	1.044	743	3.085
AUTRICHE	AT	9.705	2.491	918	717	4.292
BELGIQUE	BE	8.798	2.550	643	683	2.881
BULGARIE	BG	2.133	559	225	171	948
CHYPRE	CY	5.221	1.137	373	180	2.417
CROATIE	HR	3.185	1.105	251	538	890
DANEMARK	DK	10.001	2.085	1.216	1.233	4.366
ESPAGNE	ES	5.913	1.555	321	426	2.144
ESTONIE	EE	2.848	802	326	335	1.252
FINLANDE	FI	8.805	2.224	972	1.018	3.320
FRANCE	FR	9.120	2.622	724	595	3.652
GRÈCE	GR	5.876	1.259	322	264	3.013
HONGRIE	HU	3.840	906	473	288	1.761
IRLANDE	IE	9.232	4.493	1.001	384	1.900
ITALIE	IT	7.452	1.793	355	430	3.926
LETTONIE	LV	2.300	504	166	204	1.249
LITUANIE	LT	2.956	808	259	287	1.291
LUXEMBOURG	LU	13.593	3.461	2.200	1.513	3.994
MALTE	MT	4.202	1.248	262	163	1.914
PAYS-BAS	NL	10.109	3.634	354	745	3.626
POLOGNE	PL	3.278	786	157	276	1.613
PORTUGAL	PT	4.795	1.199	234	355	2.265
RÉP. TCHÈQUE	CZ	4.325	1.368	238	306	1.992
ROUMANIE	RO	2.080	551	179	174	1.028
ROYAUME-UNI	GB	7.357	2.413	488	501	3.287
SLOVAQUIE	SK	3.630	1.103	360	325	1.409
SLOVÉNIE	SI	5.202	1.676	441	333	2.105
SUÈDE	SE	9.416	2.405	994	1.220	3.899
UE	EU	7.272	2.154	568	538	2.954
ZONE EURO	EZ	8.102	2.398	636	572	3.188

SOURCE
EUROSTAT

TOTAL DES DÉPENSES DE PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE PAR HABITANT EN 2012 (EN SPA)

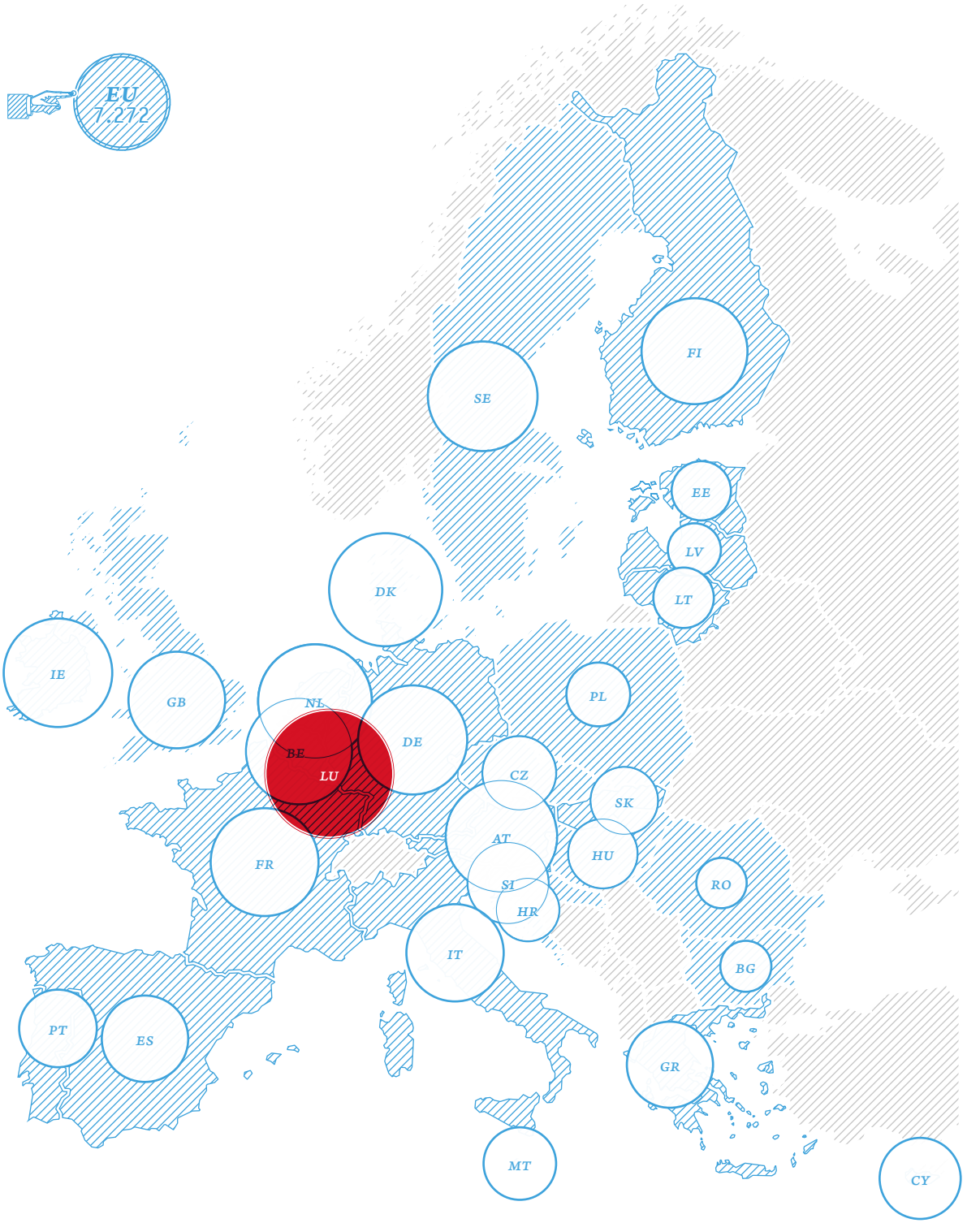

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
EUROSTAT

03 / 22 PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE

TOTAL DES DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE PAR HABITANT EN 2012 (EN SPA)

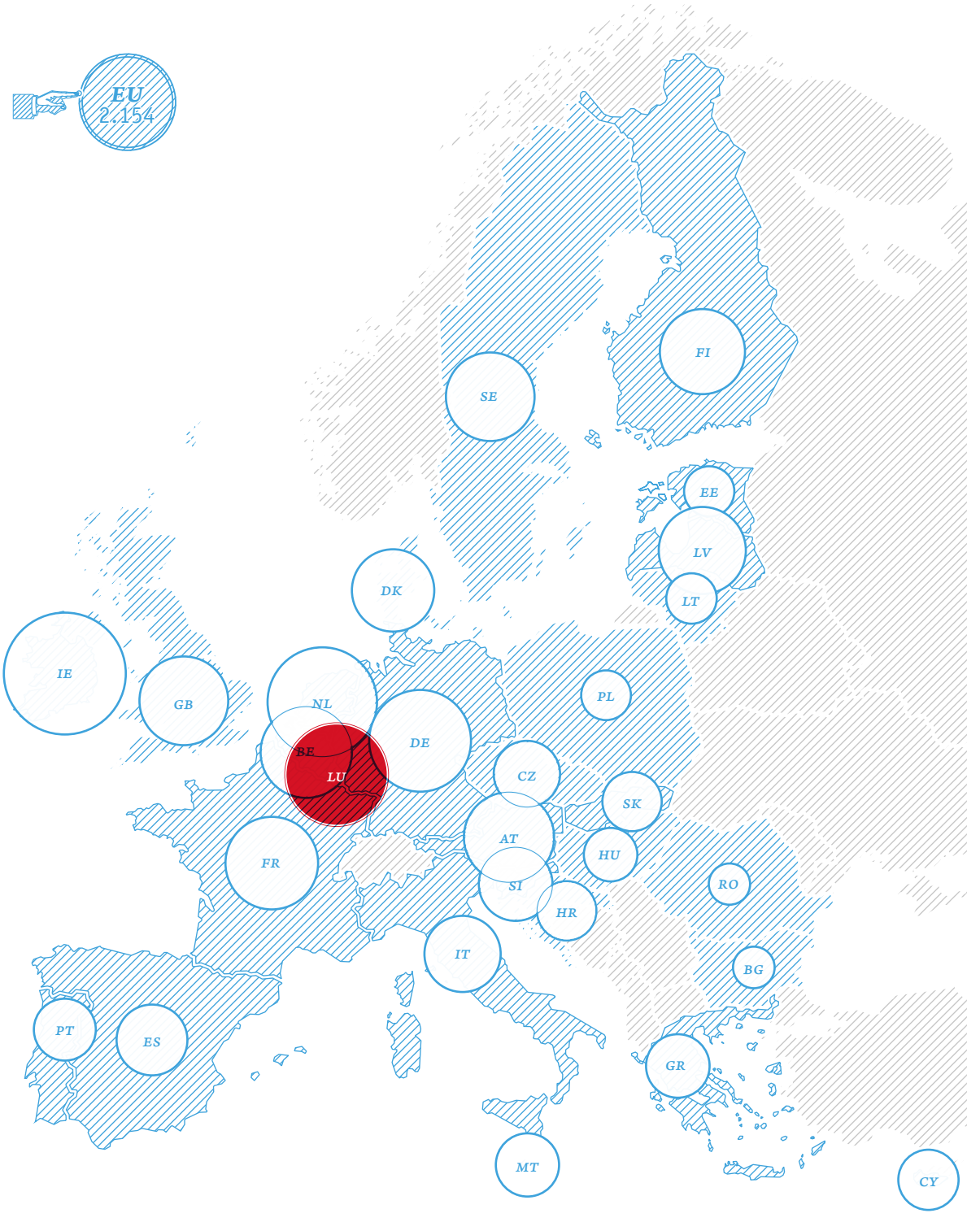

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
EUROSTAT

TOTAL DES DÉPENSES DE PRESTATIONS FAMILIALES PAR HABITANT EN 2012 (EN SPA)

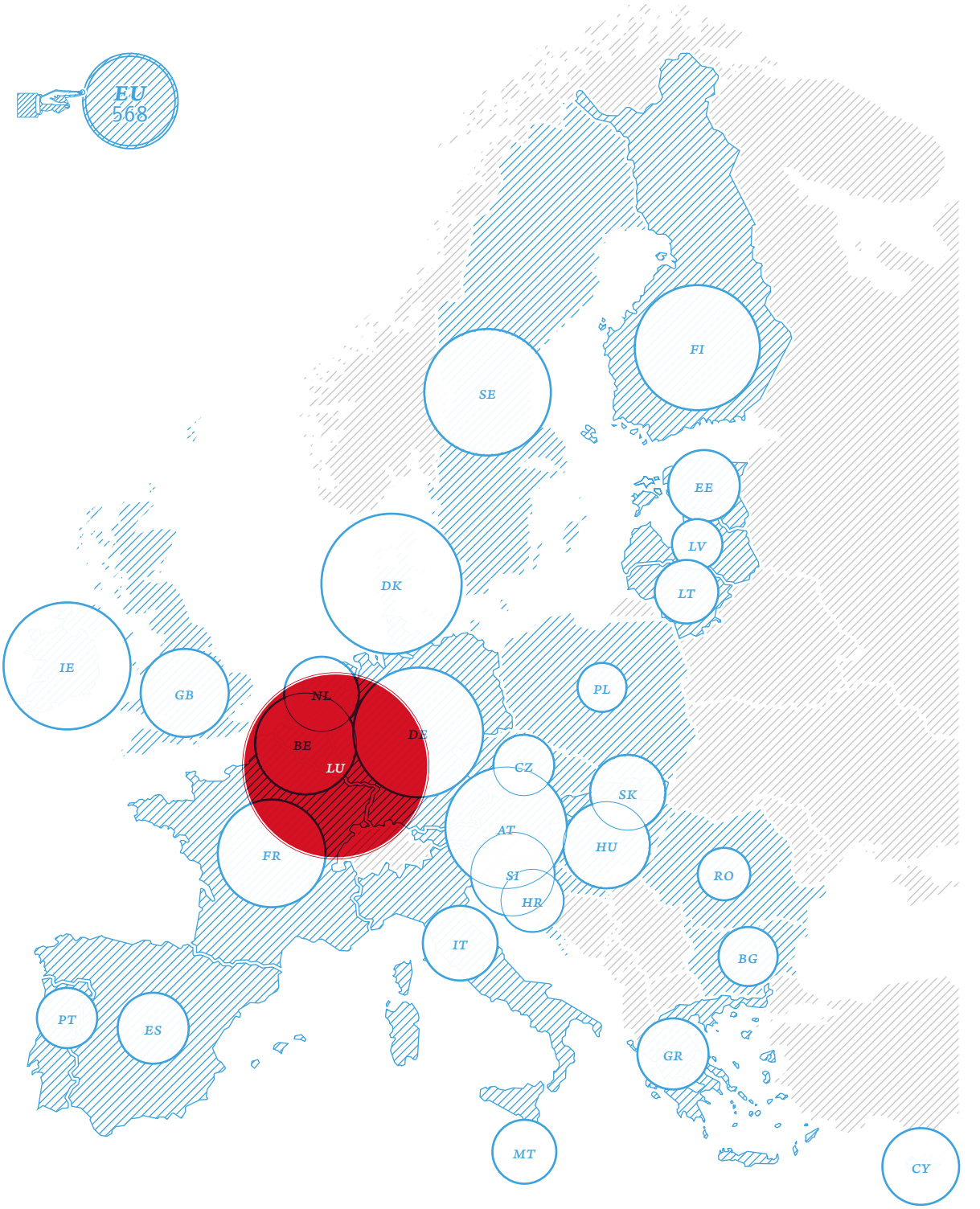

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
EUROSTAT

03 / 22 PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE

TOTAL DES DÉPENSES D'ASSURANCE INVALIDITÉ
PAR HABITANT EN 2012 (EN SPA)

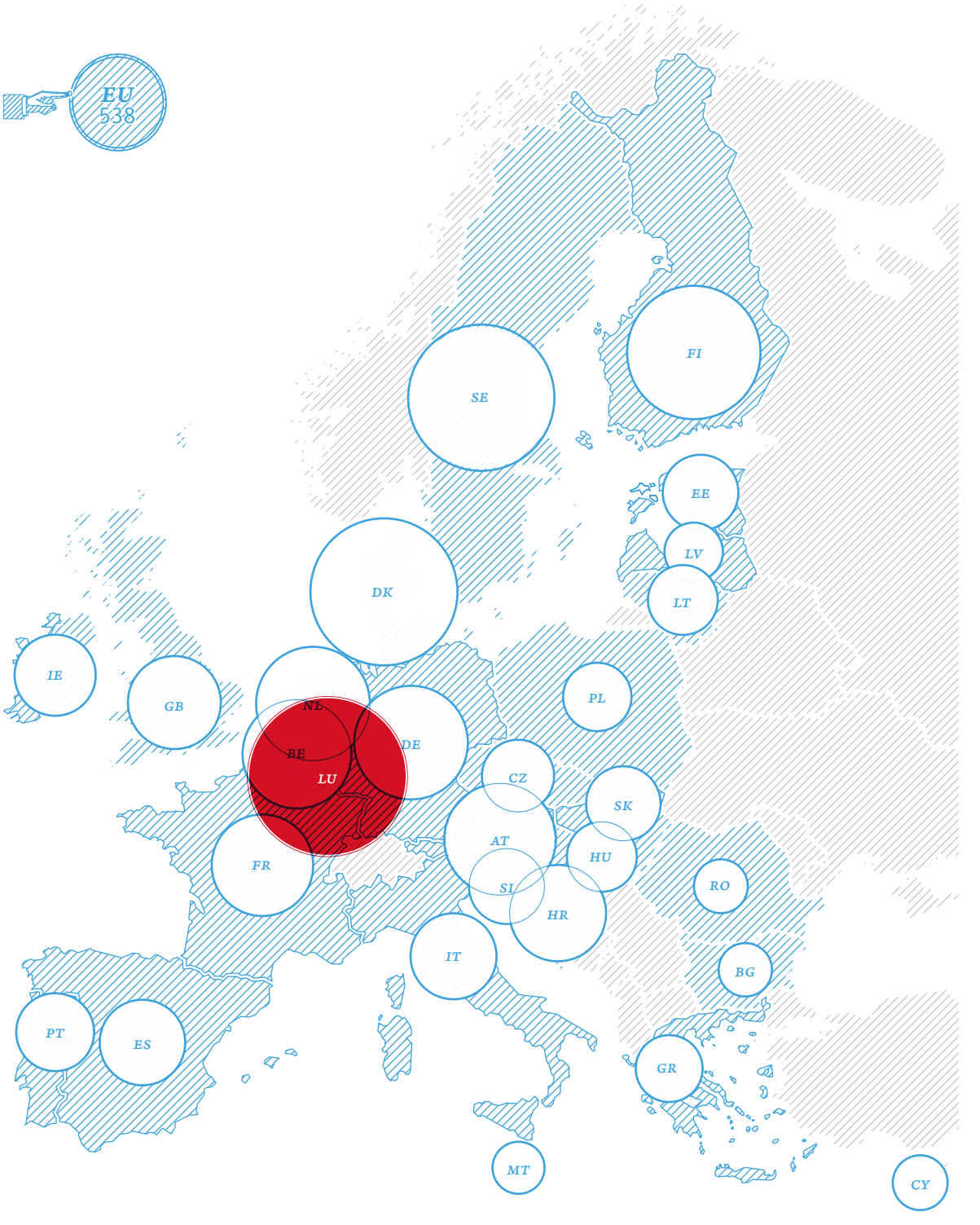

LÉGENDE
UNION EUROPÉENNE
VALEUR POSITIVE
EURO ZONE

SOURCE
EUROSTAT

TOTAL DES DÉPENSES D'ASSURANCE
VIEILLESSE PAR HABITANT EN 2012 (EN SPA)

GRAPHIQUE 22.4

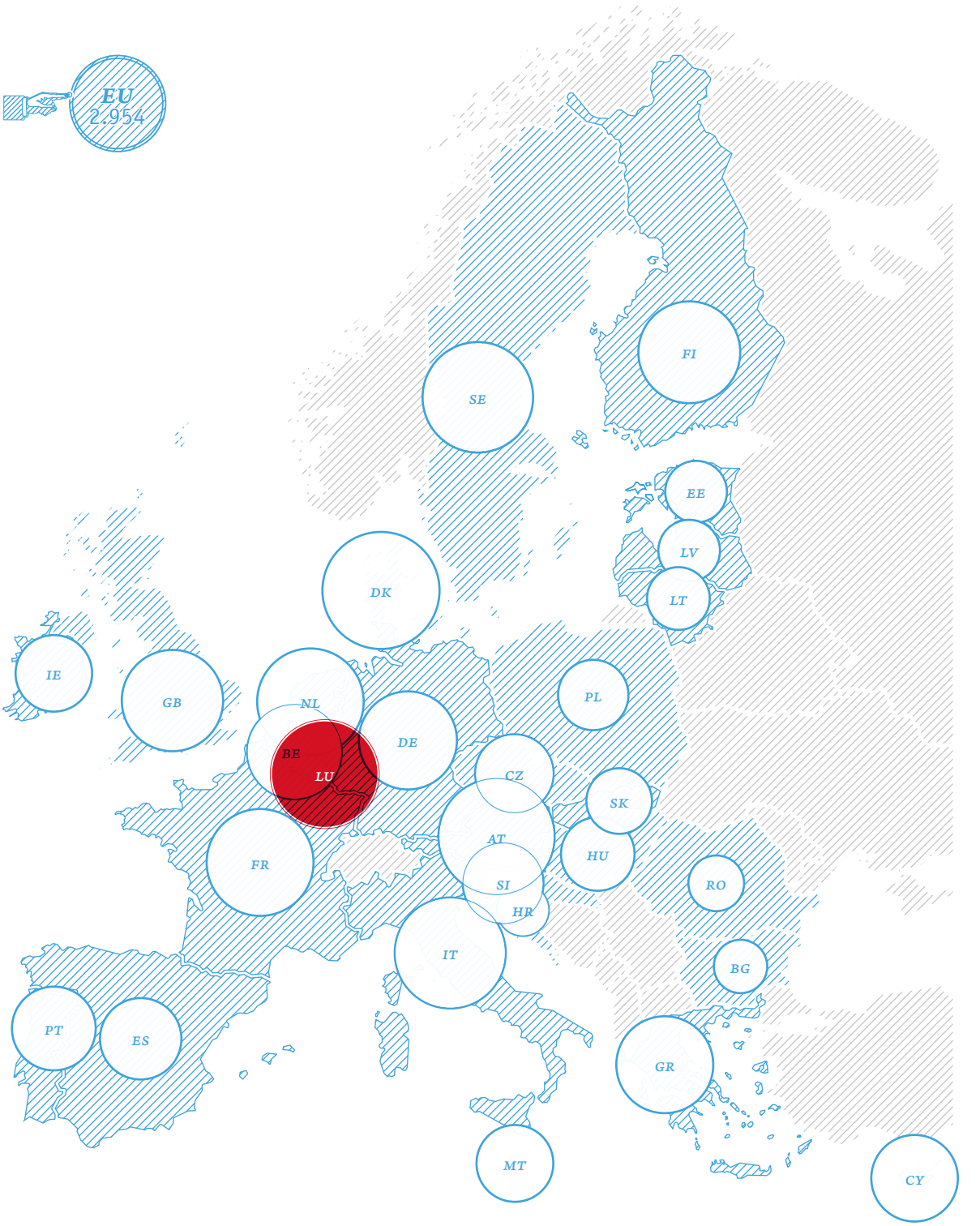

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
EUROSTAT

03 / 23 DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

La dette publique est la dette brute consolidée de l'ensemble du secteur des administrations publiques en fin d'année. Au Luxembourg, le secteur des administrations publiques comprend les sous-secteurs de l'administration centrale, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale.

De concert avec le déficit public, le ratio de la dette publique est le principal indicateur de l'état des finances publiques d'un pays.

Le ratio « Dette publique/PIB » fait partie des critères de convergence mis en place par le Traité de Maastricht *(dette publique inférieure à 60% du PIB)* et est aujourd'hui un des instruments d'évaluation des finances publiques utilisé par les institutions européennes dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance.

TABLEAU 23 ÉVOLUTION DE LA DETTE BRUTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ENTRE 2005 ET 2014 (EN % DU PIB)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	DE	67,1	66,5	63,7	65,1	72,6	80,5	77,9	79,3	77,1	74,7
AUTRICHE	AT	68,3	67,0	64,8	68,5	79,7	82,4	82,1	81,5	80,9	84,5
BELGIQUE	BE	94,7	90,7	86,8	92,2	99,2	99,5	102,0	103,8	104,4	106,5
BULGARIE	BG	27,1	21,3	16,6	13,3	14,2	15,9	15,7	18,0	18,3	27,6
CHYPRE	CY	63,4	59,3	54,1	45,3	54,1	56,5	66,0	79,5	102,2	107,5
CROATIE	HR	40,7	38,3	37,1	38,9	48,0	57,0	63,7	69,2	80,6	85,0
DANEMARK	DK	37,4	31,5	27,3	33,4	40,4	42,9	46,4	45,6	45,0	45,2
ESPAGNE	ES	42,3	38,9	35,5	39,4	52,7	60,1	69,2	84,4	92,1	97,7
ESTONIE	EE	4,5	4,4	3,7	4,5	7,0	6,5	6,0	9,7	10,1	10,6
FINLANDE	FI	40,0	38,2	34,0	32,7	41,7	47,1	48,5	52,9	55,8	59,3
FRANCE	FR	67,2	64,4	64,4	68,1	79,0	81,7	85,2	89,6	92,3	95,0
GRÈCE	GR		103,4	103,1	109,3	126,8	146,0	171,3	156,9	175,0	177,1
HONGRIE	HU	60,8	65,0	65,9	71,9	78,2	80,9	81,0	78,5	77,3	76,9
IRLANDE	IE	26,2	23,8	24,0	42,6	62,3	87,4	111,2	121,7	123,2	109,7
ITALIE	IT	101,9	102,5	99,7	102,3	112,5	115,3	116,4	123,1	128,5	132,1
LETTONIE	LV	11,7	9,9	8,4	18,6	36,4	46,8	42,7	40,9	38,2	40,0
LITUANIE	LT	17,6	17,2	15,9	14,6	29,0	36,2	37,2	39,8	38,8	40,9
LUXEMBOURG	LU	6,3	7,0	7,2	14,4	15,5	19,6	19,1	21,9	24,0	23,6
MALTE	MT	70,1	64,6	62,4	62,7	67,8	67,6	69,7	67,4	69,2	68,0
PAYS-BAS	NL	49,4	44,9	42,7	54,8	56,5	59,0	61,3	66,5	68,6	68,8
POLOGNE	PL	46,7	47,1	44,2	46,6	49,8	53,6	54,8	54,4	55,7	50,1
PORTUGAL	PT	67,4	69,2	68,4	71,7	83,6	96,2	111,1	125,8	129,7	130,2
RÉP. TCHÈQUE	CZ	28,0	27,9	27,8	28,7	34,1	38,2	39,9	44,6	45,0	42,6
ROUMANIE	RO	15,7	12,3	12,7	13,2	23,2	29,9	34,2	37,3	38,0	39,8
ROYAUME-UNI	GB	41,6	42,5	43,6	51,8	65,8	76,4	81,8	85,8	87,3	89,4
SLOVAQUIE	SK	33,8	30,7	29,8	28,2	36,0	40,9	43,4	52,1	54,6	53,6
SLOVÉNIE	SI	26,3	26,0	22,7	21,6	34,5	38,2	46,5	53,7	70,3	80,9
SUÈDE	SE	48,2	43,1	38,2	36,8	40,3	36,8	36,2	36,6	38,7	43,9
UE	EU		62,1	59,6	63,5	75,5	81,2	84,5	88,0	90,3	91,9
ZONE EURO	EZ		67,4	65,0	68,6	78,4	83,9	86,5	91,1	93,2	94,2

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE

NON DISPONIBLE

DETTE BRUTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES EN 2014 (EN % DU PIB)

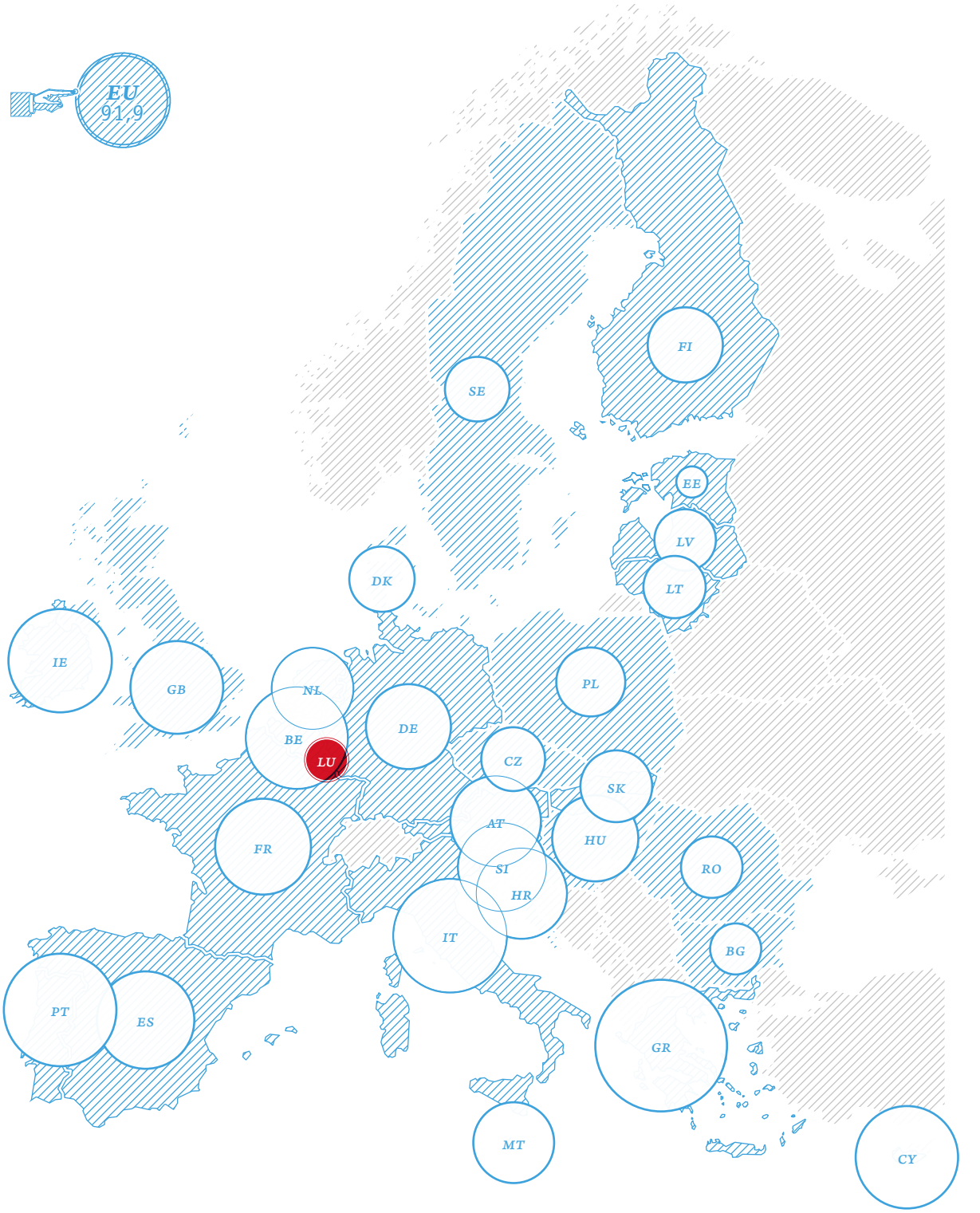

LÉGENDE

VALEUR POSITIVE

UNION EUROPÉENNE

ZONE EURO

SOURCE
COMMISSION EUROPÉENNE

BASE DE DONNÉES STATISTIQUES

Agence pour le développement de l'emploi
WWW.ADEM.PUBLIC.LU

Banque centrale du Luxembourg
WWW.BCL.LU

Commission européenne
EC.EUROPA.EU/ECONOMY_FINANCE/AMECO
EC.EUROPA.EU/TAXATION_CUSTOMS/TAXATION/VAT/INDEX_FR.HTM
FLASH EUROBAROMETER 354, ENTREPRENEURSHIP IN THE EU AND BEYOND, JUNE – AUGUST 2012
EC.EUROPA.EU/PUBLIC_OPINION/ARCHIVES/FLASH_ARCH_FR.HTM

Comité de conjoncture
WWW.CDC.PUBLIC.LU

Eurostat
EC.EUROPA.EU/EUROSTAT/FR

KPMG
WWW.KPMG.COM
WWW.KPMG.COM/GLOBAL/EN/SERVICES/TAX/TAX-TOOLS-AND-RESOURCES/PAGES/CORPORATE-TAX-RATES-TABLE.ASPX

National Science Board « SCIENCE AND ENGINEERING INDICATORS », 2014
WWW.NSF.GOV/STATISTICS/SEIND14/INDEX.CFM/APPENDIX

Observatoire de la compétitivité
WWW.ODC.PUBLIC.LU

OCDE
WWW.OECD.ORG

Portrait économique et social du Luxembourg
WWW.PORTRAIT.PUBLIC.LU/FR/INDEX.HTML

Statec
WWW.STATEC.PUBLIC.LU

PRÉSENTATION DE L'UEL

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises, en abrégé UEL, est l'organisation faîtière du patronat luxembourgeois. Créée le 29 juin 2000, elle succède à l'informel Comité de liaison patronal et regroupe les organisations patronales représentatives des secteurs de l'industrie, des services dont l'intermédiation financière et le commerce, de l'artisanat et de l'Horesca.

L'UEL représente l'intégralité des entreprises du secteur privé à l'exception de celles relevant du secteur primaire. Actuellement, l'UEL représente quelque 24.000 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs *(artisanat, commerce, industrie, services)* qui occupent quelque 80 pour cent de l'emploi intérieur total de l'économie luxembourgeoise. La contribution au PIB des secteurs économiques regroupés au sein de l'UEL est de l'ordre de 85 pour cent de cet agrégat.

MISSION

L'UEL s'est donné pour mission de promouvoir la compétitivité de l'économie nationale, élément clé d'une croissance économique durable, créatrice d'emploi et de richesse, et garant de la pérennisation des systèmes de sécurité sociale et du maintien de la cohésion sociale. Ses propositions et initiatives concrètes visent à augmenter l'attractivité du Luxembourg comme terre d'accueil de nouvelles activités économiques tout en encourageant la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire favorable aux entreprises existantes. Elle élabore, de concert avec ses membres, les positions des entreprises sur des sujets interprofessionnels, les défend auprès des pouvoirs publics et des syndicats et les présente aux médias.

L'UEL s'engage activement dans le débat sociopolitique, dans le respect du développement durable et de la responsabilité des entreprises.

VISION

L'UEL entend œuvrer pour faire du Luxembourg un pays qui demeure capable de se transformer et de s'adapter aux nouvelles donnes de son environnement économique, social et politique, mais aussi le pays où

- la qualité de la vie des concitoyens égale au moins son niveau actuel,
- chacun a reçu une formation de qualité lui permettant de trouver un emploi enrichissant et bien rémunéré,
- citoyens et résidents étrangers vivent en harmonie et participent aux processus de décision,
- les entreprises sont dynamiques et en croissance, innovantes et à la conquête de nouveaux marchés,
- l'économie est dans plusieurs secteurs et industries à l'avant-poste de ce qui se fait de mieux dans le monde,
- le tissu de PME/PMI actives dans le commerce, l'artisanat, les services et les activités manufacturières est dense et diversifié,
- la société contribue à faire face aux défis qui se posent au monde, dont ceux de la pauvreté, du développement ou encore de l'environnement.

VALEURS

Les initiatives développées par l'UEL sont fondées sur les valeurs de l'économie sociale du marché, du développement durable, de l'éthique d'entreprise, de la bonne gouvernance, de la concertation et de l'autorégulation.

LES MEMBRES DE L'UEL

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) a été constituée le 29 juin 2000 par les organisations suivantes :

ASSOCIATION DES BANQUES ET BANQUIERS, LUXEMBOURG (ABBL)

Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA)

Confédération Luxembourgeoise du Commerce (CLC)

Fédération des Artisans (FDA)

Fedil – Business Federation Luxembourg (FEDIL)

Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers (HORESCA)

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg (CC)

Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg (CDM)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'UEL reflète, de par sa composition, les secteurs économiques qui sont couverts par la mission de l'association.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT D'HONNEUR

MM. Joseph Kinsch

PRÉSIDENT

Michel Wurth

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU LUXEMBOURG

VICE-PRÉSIDENTS

Roland Kuhn

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS DU LUXEMBOURG

Yves Maas

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES BANQUES ET BANQUIERS, LUXEMBOURG

MEMBRES

Robert Dennewald

PRÉSIDENT DE LA FEDIL - BUSINESS FEDERATION LUXEMBOURG

Michel Reckinger

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ARTISANS

Marc Lauer

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES

Fernand Ernster

PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DU COMMERCE

Alain Rix

PRÉSIDENT DE L'HORESCA

Jean-Jacques Rommes

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ ET PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nicolas Henckes

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif de l'UEL prépare les documents et les positions soumis au Conseil d'Administration.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT

Jean-Jacques Rommes

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ DE L'UEL

MEMBRES

Serge de Cillia

DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES BANQUES ET BANQUIERS

Marc Hengen

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE L'ASSOCIATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES

François Koepp

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'HORESCA

Thierry Nothum

DIRECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DU COMMERCE

Romain Schmit

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES ARTISANS

Nicolas Soisson

DIRECTEUR DE LA FEDIL- BUSINESS FEDERATION LUXEMBOURG

Carlo Thelen

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU LUXEMBOURG

Tom Wirion

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS DU LUXEMBOURG

EXPLICATION

UTILISATION DU 1 EURO CENT

Le doigt pointé indique le dénominateur commun des informations présentées. Avec l'aide d'une pièce de 1 cent vous pouvez identifier les valeurs supérieures ou inférieures au dénominateur commun.

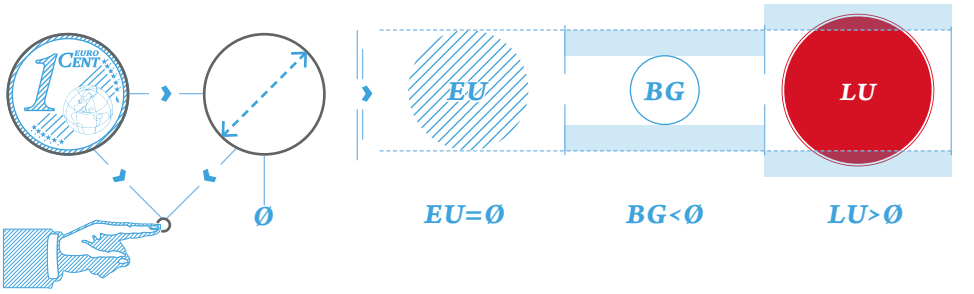

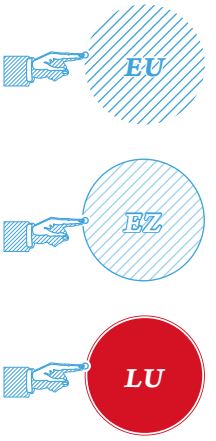

Adapté selon les différentes données présentées, EU pour Union européenne, EZ pour eurozone, LU pour Luxembourg.

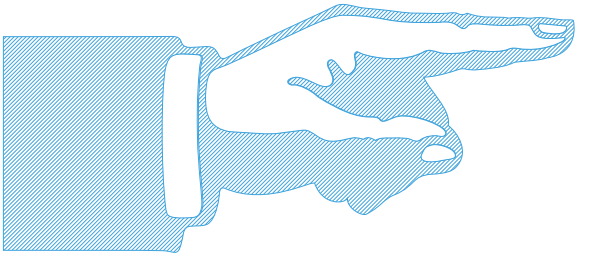

Allemagne	DE
Autriche	AT
Belgique	BE
Bulgarie	BG
Chypre	CY
Croatie	HR
Danemark	DK
Espagne	ES
Estonie	EE
Finlande	FI
France	FR
Grèce	GR
Hongrie	HU
Irlande	IE
Italie	IT
Lettonie	LV
Lituanie	LT

Luxembourg	LU
Malte	MT
Pays-Bas	NL
Pologne	PL
Portugal	PT
Rép. Tchèque	CZ
Roumanie	RO
Royaume-Uni	GB
Slovaquie	SK
Slovénie	SI
Suède	SE
UE	
Zone euro	

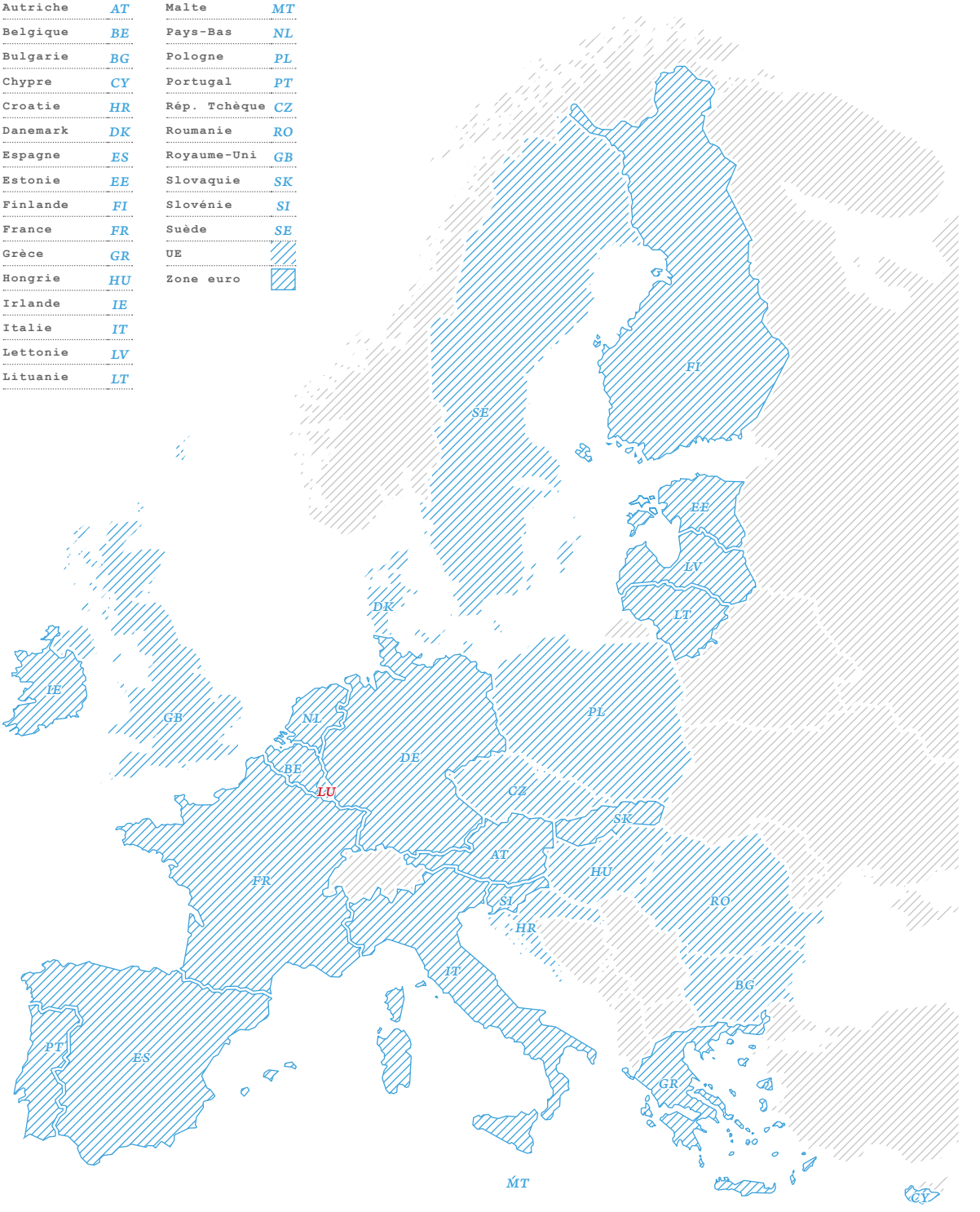

INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

INDR – INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

L'UEL soutient le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et a créé en 2007 l'INDR, dont la mission consiste à promouvoir une dynamique de croissance dans tous les secteurs économiques tout en respectant les intérêts économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux. L'ultime objectif de cette mission est d'assurer la performance durable de ces piliers dans un concept indivisible et donc dans une approche d'interaction et d'interdépendance. La RSE crée le lien entre l'entreprise et la société.

L'INDR a mis en place le label ESR *(Entreprise socialement responsable)* pour proposer un standard luxembourgeois en matière de RSE. Le label ESR est aussi et surtout un des premiers labels de ce type en Europe, un précurseur en la matière. Il permet de valoriser les entreprises qui se comprennent comme créatrices de valeur partagée pour la société et pour elles-mêmes dans une triple optique de contribution au développement durable, d'assurance de leur compétitivité et d'amélioration de leur image de marque. L'approche RSE permet à l'entreprise de protéger les biens, les ressources et les valeurs tout en générant des impacts positifs aux niveaux économique, social et environnemental. A la base, le Guide ESR, véritable démarche didactique de la RSE, accompagne les entreprises dans cette démarche. Pour l'heure, près d'une centaine d'entreprises sont labellisées ESR.défend auprès des pouvoirs publics et des syndicats et les présente aux médias.

L'UEL s'engage activement dans le débat sociopolitique, dans le respect du développement durable et de la responsabilité des entreprises.

ADRESSE POSTALE :
BOÎTE POSTALE 3024
L-1030 LUXEMBOURG

7, RUE ALCIDE DE GASPERI
LUXEMBOURG-KIRCHBERG

INDR@INDR.LU
WWW.INDR.LU
WWW.ESR.LU
TÉL. (+352) 27 330 885

ÉDITION DIGITALE

HTTP://UEL.LU/IMAGES/STORIES/DOCUMENTS_PUBLIC/ANNUAIRE2015-DOCUMENTDEF.PDF

LA COMPÉTITIVITÉ EST AU CŒUR DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT LUXEMBOURGEOIS

La compétitivité est au cœur du modèle de développement luxembourgeois. C'est le degré de compétitivité des entreprises luxembourgeoises qui détermine le niveau des activités économiques et qui génère la croissance économique dont sont tributaires les recettes du budget étatique et de la sécurité sociale. C'est aussi le degré de compétitivité des entreprises qui permet d'améliorer durablement le niveau de vie des habitants, de leur procurer un emploi, des salaires attractifs et un niveau élevé de cohésion sociale.

Le discours sur la compétitivité est un discours sur les moyens : la compétitivité ne constitue pas une fin en soi, mais un outil au service du bien-être. En effet, elle est un moyen pour relever le niveau de vie et pour améliorer le bien-être social.

L'Annuaire de la compétitivité offre un panorama clair et synthétique de la situation compétitive du Luxembourg, à travers 23 indicateurs *(9 indicateurs de compétitivité-coût, 8 indicateurs de compétitivité hors coût et 6 indicateurs de niveau de vie/cohésion sociale)*.

Cet ouvrage est destiné à tous ceux qui s'intéressent et/ou qui participent au débat national sur la compétitivité.

L'ANNUAIRE DE LA COMPÉTITIVITÉ EST PUBLIÉ TOUS LES ANS, AFIN DE S'IMPOSER COMME LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE.

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) est l'organisation faîtière du patronat luxembourgeois. A travers ses membres *(les organisations et chambres professionnelles patronales)*, l'UEL représente actuellement environ 24.000 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs *(artisanat, commerce, industrie, services)*. Les entreprises représentées par l'UEL emploient environ 80% de l'emploi intérieur total et contribuent au PIB national à hauteur d'environ 85%.

UNION DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:
Boîte postale 3024
L-1030 Luxembourg

uel@uel.lu
www.uel.lu
Tél. (+352) 26 009 – 1